

Évaluation de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole

établi par

Jacques Gallon

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Georges Gosset

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Danielle Gozard

Inspectrice générale de l'agriculture

Bruno Ricard

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	5
1. LES OBJECTIFS ET LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA RVP.....	11
1-1 Les objectifs initiaux de la RVP à l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole.....	11
1-1-1 Les objectifs communs et les spécificités de l'enseignement agricole.....	11
1-1-2 L'équilibre difficile entre insertion professionnelle et poursuite d'études.....	15
1-2 Les caractéristiques du nouveau parcours du baccalauréat professionnel.....	16
1-2-1 Un cursus en trois ans adapté aux spécificités de l'enseignement agricole.....	16
1-2-2 Un parcours réalisable sous statut scolaire ou par l'apprentissage.....	17
1-2-3 La répartition des baccalauréats professionnels en champs professionnels.....	17
1-2-4 La création d'une certification intermédiaire dans le cursus du bac professionnel.....	18
1-3 La flexibilité des parcours : le renforcement des passerelles.....	19
1-4 La poursuite d'études supérieures : des mesures récentes.....	22
2. LA MÉTHODE DE TRAVAIL ET LES DONNÉES UTILISÉES.....	24
2-1 La méthode de travail.....	24
2-2 Le suivi de cohortes.....	24
2-3 Les enquêtes à sept mois après la sortie.....	26
2-4 Les données de l'application Admission post-bac (APB).....	27
2-5 Quelques caractéristiques des populations d'élèves.....	27
3. LES RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS INITIAUX DE LA RVP.....	31
3-1 Élever le niveau de qualification des jeunes : l'accès au baccalauréat professionnel.....	31
3.1.1. Une forte augmentation du nombre de bacheliers professionnels qui contraste avec une baisse du taux de réussite.....	31
3.1.2. Un taux d'efficacité nettement plus élevé dans la cohorte 2012.....	34
3.1.3. Un taux d'efficacité en baisse sur les cohortes entrées en 1ère professionnelle.....	35
3.2. Limiter les sorties des jeunes sans qualification.....	37
3.2.1. Définitions et méthode d'estimation.....	37
3.2.2. L'estimation des sorties sans qualification.....	38
3.3. Favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.....	41
3.3.1. Les demandes augmentent en nombre mais la part d'élèves demandeurs est stable....	41
3.3.2. Plus d'un bachelier professionnel sur deux poursuit effectivement ses études.....	43
3.3.3. Près de trois bacheliers professionnels sur dix poursuivent en cycle BTSA.....	44
3.3.4. Un bachelier professionnel sur deux entrés en BTSA obtient le diplôme en deux ans..	44
3.3.5. La réussite des bacheliers professionnels en cycle BTSA doit être améliorée.....	46
3.4. Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés.....	47
3.4.1. Le flux de bacheliers professionnels sortant sur le marché de l'emploi a quasiment doublé.....	47
3.4.2. Le taux net d'emploi des bacheliers professionnels a diminué mais reste supérieur à celui des bacheliers de l'éducation nationale.....	48
3.4.3. L'adéquation emploi - formation diffère selon les secteurs.....	48

4. TROIS MARQUEURS DE LA RVP DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.....	50
4-1 La flexibilité et la fluidité des parcours : l'effectivité des passerelles.....	50
4-1-1 La passerelle de la voie professionnelle vers les voies générale et technologique (GT) n'a quasiment plus d'application.....	50
4-1-2 Le passage des voies GT vers la voie professionnelle est mis en œuvre différemment qu'à l'éducation nationale.....	51
4-1-3 Les passages entre les cycles CAP et bac professionnel se développent.....	52
4-1-4 Le changement de champ professionnel après la 2 ^{de} professionnelle est possible mais peu fréquent.....	53
4-1-5 La passerelle entre formation par voie scolaire et formation par apprentissage est effective.....	54
4-1-6 Le bilan des passerelles : des évolutions significatives des parcours individuels sans modification majeure des origines scolaires des élèves.....	54
4-2 Les dispositifs d'individualisation : des outils à redynamiser.....	56
4-2-1 L'enseignement agricole s'est inspiré de l'éducation nationale tout en mettant en place des outils spécifiques.....	56
4.2.2 - Une mise en œuvre diversifiée.....	57
4.2.3 - Un pilotage financier de plus en plus contraint.....	59
4.2.4 - Des dispositifs pertinents à redynamiser et renforcer.....	59
4.3 La nouvelle structuration du niveau V de la voie professionnelle.....	60
4.3.1 Le CAP, premier niveau de diplôme professionnel à vocation d'insertion.....	60
4.3.2 Le BEPA, un diplôme à faible valeur d'insertion et à simplifier.....	65
5. LA RVP, RÉVÉLATRICE DU DÉBAT SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE.....	68
5.1. La professionnalisation et l'employabilité des diplômés.....	68
5.2. La RVP, révélatrice des difficultés des équipes pédagogiques.....	71
5.2.1. L'impact des réformes sur le travail des enseignants et des équipes pédagogiques.....	71
5.2.2. L'évolution des classes et des élèves.....	72
5.2.3. Le malaise des enseignants et le déficit d'accompagnement.....	73
5.3. La finalité de la voie professionnelle.....	75
CONCLUSION.....	78
ANNEXES.....	81
Annexe 1 : Lettre de mission.....	83
Annexe 2 : Note de cadrage.....	85
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées.....	88
Annexe 4 : L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel.....	90
Annexe 5 : Les dispositifs d'individualisation en baccalauréat professionnel agricole.....	91
Annexe 6 : Liste des sigles utilisés.....	92

RÉSUMÉ

Par lettre en date du 14 octobre 2015, le Ministre a demandé au CGAAER de réaliser une évaluation de la rénovation de la voie professionnelle (RVP) mise en place dans l'enseignement agricole à partir de la rentrée scolaire 2009 (*cf. lettre de mission annexe 1*).

Cette mission a été confiée à quatre membres du CGAAER, Danielle Gozard, inspectrice générale de l'agriculture, Jacques Gallon, Georges Gosset et Bruno Ricard, ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts.

La mission : déroulement, difficultés, méthode

Après un entretien avec le directeur général adjoint de la DGER pour préciser les objectifs et le périmètre de l'évaluation, la mission a rédigé une note de cadrage qu'elle a fait valider par le commanditaire (*cf. note de cadrage annexe 2*).

La mission a auditionné les responsables de la DGER chargés de l'enseignement professionnel, le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA) et ses collaborateurs ainsi que des représentants du ministère de l'éducation nationale (DGESCO¹, IGEN²) et les représentants des organisations syndicales et professionnelles siégeant au CNEA³. La mission s'est également entretenue avec les responsables nationaux des trois fédérations regroupant les établissements d'enseignement agricole privés⁴. Lors de ses déplacements en Bretagne et en Auvergne-Rhône-Alpes, elle a rencontré les services de l'État chargés de l'enseignement agricole, les directeurs d'établissements d'enseignement publics et privés, les représentants des services des conseils régionaux chargés de la formation professionnelle et de l'apprentissage et les représentants d'organisations professionnelles (*cf liste des personnes rencontrées annexe 3*).

Les difficultés rencontrées

Il est difficile de mener une évaluation exhaustive de la RVP et de comparer ses résultats à la situation antérieure à 2009, en raison du manque de certaines données statistiques ainsi que de l'absence de recul sur l'application de la réforme et du contexte économique actuel.

Si la voie scolaire bénéficie d'un suivi statistique complet, il n'en est pas de même pour l'apprentissage qui ne fait l'objet que d'estimations et d'enquêtes partielles de l'IEA. Ce déficit d'informations, constaté également à l'éducation nationale, est d'autant plus gênant que les apprentis représentent environ le quart des effectifs de la voie professionnelle dans l'ensemble second cycle et BTSA⁵ de l'enseignement agricole.

Faute de recul, l'établissement d'un bilan complet des effets de la RVP est prématuré : il n'est pas encore possible de suivre la progression dans l'enseignement supérieur des premiers diplômés du bac pro rénové sortis selon les options en juin 2012 ou juin 2015. Les données concernant la cohorte 2012, dont les diplômés de la session 2015 ont été enquêtés en février 2016, ne seront disponibles qu'en décembre 2016.

1 DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

2 IGEN : Inspection générale de l'éducation nationale

3 CNEA : Conseil national de l'enseignement agricole

4 Conseil national de l'enseignement agricole privé, Union nationale des maisons familiales rurales, Union nationale rurale d'éducation et de promotion

5 Panorama de l'enseignement agricole année 2011

Enfin la situation économique et les tensions sur le marché de l'emploi ont une incidence bien plus déterminante qu'un éventuel impact de la RVP sur l'accès des diplômés à l'emploi.

La méthode de travail

La mission s'est attachée à réunir les données disponibles et à comparer les indicateurs de résultats avant et après la RVP à partir de différentes sources : statistiques de la DGER, rapports de l'IEA, données du ministère de l'éducation nationale, rapports de l'IGEN et de l'IGAENR, enquêtes sur les sortants de l'enseignement agricole 7 mois après leur sortie, données APB⁶.

Pour comparer les parcours des élèves en formation initiale scolaire avant et après l'entrée en vigueur de la RVP, la mission a utilisé la méthode de « suivi de cohortes ». Il s'agit d'analyser, année après année, le parcours d'une population tout au long de sa scolarité dès son inscription dans l'enseignement agricole : passages en classe supérieure, redoublements, réorientations, réussites aux diplômes, poursuites d'études. Les deux cohortes du baccalauréat professionnel principalement étudiées correspondent aux cycles débutant en 2007 (dernière cohorte ayant suivi l'ancien cursus BEPA + bac pro) et en 2012 (première cohorte ayant préparé le bac pro en 3 ans).

La mission a évalué les résultats de la mise en œuvre de la RVP relativement aux objectifs définis en 2009. Elle a également examiné l'application des passerelles et des dispositifs d'individualisation, conçus comme les principaux leviers de réussite de la réforme. Le rapport revient enfin sur les débats concernant la voie professionnelle, relancés par cette réforme.

Les résultats au regard des objectifs annoncés en 2009

Les objectifs des initiateurs de la réforme à l'éducation nationale, repris et complétés par l'enseignement agricole en fonction de ses spécificités, étaient les suivants :

- mettre la voie professionnelle à égalité avec les voies de formation générale et technologique,
- élever le niveau de qualification des jeunes,
- réduire les sorties sans qualification,
- favoriser la poursuite d'études supérieures des bacheliers professionnels.

L'évaluation montre des disparités dans les résultats selon les objectifs.

L'égalité des parcours conduisant aux différents baccalauréats a été réalisée.

La restructuration du cursus du baccalauréat professionnel et la diminution de sa durée de 4 à 3 ans ont permis d'aligner son parcours sur celui des autres baccalauréats. Il a ainsi acquis la même dignité que les autres baccalauréats, ce qui rassure les familles et contribue à valoriser l'image de ce diplôme : obtenu à l'issue d'un cycle de même durée et organisé selon le même type de cursus, le baccalauréat professionnel est devenu un baccalauréat comme les autres ouvrant aux jeunes des perspectives d'avenir en termes d'emploi comme en termes de poursuite d'études supérieures.

6 Application admission post bac.

L'élévation du niveau de qualification est attestée par l'augmentation du nombre annuel de bacheliers professionnels agricoles.

Le nombre de bacheliers a augmenté de 62 % entre 2010 et 2015 pour atteindre 22 941 diplômés. La comparaison des cohortes entrées en BEPA en 2007 et en cycle de baccalauréat professionnel en 2012 montre que la proportion des effectifs ayant obtenu le baccalauréat sans redoublement, en voie scolaire et en apprentissage, est passée de 32 % à 57 %, avec des différences selon les options en partie explicables. La moindre réussite en option CGEA est imputable au niveau élevé d'exigence de son référentiel.

Toutefois cette forte hausse du nombre des diplômés s'accompagne d'une baisse préoccupante du taux de réussite et du taux d'efficacité pour les 1ères professionnelles.

Le taux de réussite à l'examen a diminué de plus de 6 points, comme à l'éducation nationale, et le taux d'efficacité s'est dégradé sur les populations d'élèves entrés en 1ères professionnelle dont le pourcentage ayant obtenu le baccalauréat professionnel a baissé de 76 % à 69,7 %.

L'influence de la RVP sur l'évolution des sorties sans qualification, dont le nombre reste significatif, est difficile à apprécier.

La mission a écarté la notion de décrocheur⁷ au profit de celle de « vrais sortants » du cycle du bac professionnel, correspondant aux jeunes quittant l'enseignement agricole sans rejoindre un autre cycle de formation et sans avoir un autre diplôme professionnel⁸.

Faute de données chiffrées antérieures à 2013, il n'est pas possible de mesurer l'influence exacte de la RVP sur l'évolution des sorties sans qualification. Néanmoins, les données disponibles depuis 2013 permettent d'estimer les « vrais sortants » du cycle du bac professionnel sans diplôme à environ 3 à 4 % des élèves en 2de, 1 à 2 % en 1ère, 2 à 3 % en terminale, soit 2 000 à 2 500 jeunes. Sur les 35 000 jeunes entrés en cycle de bac pro renouvelé, environ 6 à 7 % sortent sans qualification. Ce chiffre élevé rend d'autant plus indispensable, en l'absence de possibilité de comparaison, la mise en place d'un suivi statistique.

La poursuite d'études supérieures des bacheliers professionnels se développe avec des résultats mitigés.

L'augmentation des demandes et des poursuites effectives d'études est proportionnelle à celle des effectifs des bacheliers professionnels. Plus d'un bachelier professionnel agricole (voie scolaire) sur deux poursuit ses études (8470 en 2013 contre 5860 en 2011). Leur taux de poursuite d'études, passé de 47 % en 2011 à 53 % depuis 2012, est supérieur à celui des bacheliers de l'éducation nationale.

Les cycles BTSA ont largement profité de cette montée en puissance : 30 % des bacheliers professionnels, voie scolaire et apprentissage, ont poursuivi en BTSA en 2015 contre 22 % en 2011.

7 Un « décrocheur » est un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur. Le code de l'éducation a élargi la notion de décrochage en cycle bac professionnel aux titulaires d'un CAP ou d'un BEP qui se sont engagés dans ce cycle et ne l'ont pas achevé.

8 Par exemple, un jeune titulaire d'un CAP entrant en 2de pro et abandonnant au cours de la 1ère n'est pas considéré comme sortant sans diplôme. Ce jeune serait par contre comptabilisé comme décrocheur.

Cette évolution est moins satisfaisante en terme d'efficacité.

Seul un bachelier professionnel sur deux entrés en cycle BTSA obtient son diplôme en deux ans. Leur taux de réussite en BTSA (70,5% en 2015) est inférieur à la moyenne de l'ensemble des candidats à ce diplôme. Leur taux d'abandon, voisin de 18 % en 1ère année de BTSA, témoigne des difficultés qu'ils rencontrent dans ce cursus. Si ces résultats ont peu varié depuis la RVP, leur impact, appliqué à une population accrue de 60 %, s'est amplifié.

Pour améliorer la réussite des bacheliers professionnels engagés en BTSA, certains suggèrent de créer une « année passerelle » entre le baccalauréat professionnel et l'entrée en BTSA pour mettre à niveau les élèves, d'autres préconisent plutôt de renforcer l'accompagnement individualisé des élèves dès la terminale jusqu'au début du cursus de BTSA pour faciliter l'articulation entre les deux parcours.

L'éventuel impact de la RVP sur l'insertion professionnelle n'est pas encore évaluable.

La mission ne dispose pas d'éléments probants lui permettant de conclure que cette réforme aurait eu un effet positif ou négatif sur ce point. L'évaluation de l'impact de la RVP sur l'insertion professionnelle est d'autant plus délicate que les difficultés économiques sont plus déterminantes sur l'accès à l'emploi que cette réforme. Les seuls éléments de comparaison portent sur les enquêtes à 7 mois, moins éclairantes que des enquêtes à 33 mois.

L'amélioration de l'insertion professionnelle, inhérente à la vocation même de la voie professionnelle, n'était pas affichée explicitement comme un objectif prioritaire de la réforme, ses auteurs estimant qu'elle résulterait forcément de l'élévation du niveau de qualification des jeunes.

Entre 2010 et 2014, l'insertion des bacheliers professionnels agricoles s'est légèrement dégradée avec un taux net d'emploi en baisse de 70,8 à 67,2%. Elle est toutefois meilleure que pour les bacheliers professionnels de l'éducation nationale où le taux net d'emploi n'était que de 43%.

Ces chiffres recouvrent des disparités avec une situation qui est plus satisfaisante dans le secteur de la production agricole (2013 : TNE de 79 %) que dans celui des services aux personnes où l'adéquation entre emploi et niveau de formation est problématique⁹.

Les passerelles ont amélioré la fluidité des parcours des élèves, sans pour autant accroître l'hétérogénéité globale des classes.

Les passerelles avaient pour objet de fluidifier les parcours individuels et d'éviter les sorties prématurées. A l'exception du passage de la voie professionnelle vers les voies générale et technologique, elles fonctionnent et permettent aux élèves engagés dans une voie, une spécialité ou un cycle de se réorienter. Deux d'entre elles ont apporté des améliorations significatives :

- 40 % des diplômés de CAPA accèdent au cycle du bac professionnel (voie scolaire), de plus en plus fréquemment directement en 1ère professionnelle : leur effectif a été multiplié par 3 entre 2009 et 2013, reconstituant ainsi un cursus de bac pro en 4 ans.
- la passerelle entre voie scolaire et apprentissage a permis le développement de parcours mixtes alternant année de formation en voie scolaire et en CFA, en fonction notamment de la durée des contrats d'apprentissage, sans allongement des cursus.

⁹ Si les bacheliers issus des formations productions s'insèrent assez rapidement sur des emplois d'ouvriers et de salariés agricoles, les bacheliers issus des formations services doivent présenter des concours sanitaires et sociaux ou sont embauchés sur des emplois précaires et peu rémunérés.

Ces ajustements de parcours individuels n'ont cependant pas bouleversé la composition des classes de 1ère professionnelle et n'ont pas accru leur hétérogénéité. La comparaison des classes de 1ère pro entre 2009 et 2013 montre que la grande majorité des élèves restent issus de BEPA puis de 2nde pro et que les proportions d'élèves venant de CAPA ou des voies générale et technologique n'ont pas varié au point de modifier la structure des classes.

Les dispositifs d'individualisation, destinés à mieux répondre à la diversité des besoins des élèves, doivent être relancés et redynamisés.

Ces dispositifs impliquent des adaptations des pratiques pédagogiques auxquels les enseignants n'ont pas été suffisamment préparés. L'accompagnement individualisé sert trop souvent à du soutien disciplinaire traditionnel et ne s'inscrit pas assez dans une dynamique d'innovation pédagogique. Le manque de clarté des concepts utilisés contribue à leur mise en œuvre plus ou moins pertinente. Dotés de moyens budgétaires de plus en plus réduits, non évalués, fondés en partie sur le volontariat, ces dispositifs ne peuvent pas dans ces conditions répondre aux besoins.

La nécessaire redynamisation des dispositifs d'individualisation passe par un cadrage national et régional, la clarification de leurs modalités de mise en œuvre, la consolidation des moyens budgétaires et la mise en place d'un plan d'accompagnement des équipes pédagogiques.

Le niveau V constitue un réel enjeu pour la réussite de la voie professionnelle.

Le niveau V est caractérisé par la coexistence de deux diplômes à finalités différentes.

Depuis sa transformation en certification intermédiaire du baccalauréat professionnel, le BEPA n'est plus reconnu comme ayant une valeur d'insertion professionnelle. Son évaluation par contrôle en cours de formation au cours de la classe de 1ère pro alourdit la charge de travail et perturbe les formations. Ce diplôme, qui assure aux élèves au moins une qualification de niveau V, conserve cependant une fonction sécurisante. S'il n'est pas opportun de le supprimer dans l'immédiat, il convient de simplifier ses conditions d'évaluation dans les meilleurs délais.

Inversement, le CAP agricole, désormais unique cycle de formation en voie scolaire de niveau V à vocation professionnelle, présente de plus en plus d'atouts. Sa rénovation récente, ses effectifs et son taux de réussite en hausse, ses possibilités d'accès direct en cycle de bac professionnel, sa vocation d'insertion professionnelle devraient favoriser la revalorisation de son image.

La RVP a été révélatrice des débats sur la voie professionnelle.

Cette réforme a contribué à relancer les débats sur l'employabilité des bacheliers professionnels, les difficultés des enseignants, la finalité et l'image de la voie professionnelle et les conditions d'orientation des jeunes dans cette voie.

La RVP aurait, selon certains interlocuteurs, affaibli l'employabilité des bacheliers professionnels. Leur moindre motivation pour l'emploi, la baisse de leur culture professionnelle, leur déficit de savoir-faire pratique, leur jeune âge, leur manque de maturité seraient imputables à la RVP, sans que la part réelle de la RVP dans ces évolutions soit établie. Des formations complémentaires après le bac pro, certificat de spécialisation ou certificat de qualification professionnelle, seraient nécessaires pour adapter les diplômés aux emplois offerts.

Les représentants des enseignants signalent les difficultés auxquelles leurs collègues ont été et sont encore confrontés dans la mise en œuvre de la RVP. Cette rénovation a coïncidé avec d'autres réformes, refonte des diplômes, extension de l'évaluation par contrôle en cours de formation, dispositifs d'individualisation, qui ont accru la charge de travail des enseignants et induit des changements pédagogiques. Dans le même temps ils doivent s'adapter à des publics différents, plus hétérogènes et plus jeunes¹⁰.

Leurs difficultés à s'approprier l'ensemble de ces réformes nécessitent le rétablissement d'un accompagnement pérenne des équipes et l'intensification d'un plan de formation.

Enfin, la mission observe que l'affirmation de l'égalité des baccalauréats et le développement des études supérieures des bacheliers professionnels ont réactivé le débat sur la double finalité du baccalauréat professionnel, moyen à la fois d'insertion vers l'emploi et d'accès aux études supérieures.

Le souhait légitime des bacheliers professionnels de poursuivre des études supérieures impose de maintenir et de conjuguer ces deux finalités. Il convient d'améliorer leurs chances de réussite dans l'enseignement supérieur, notamment en cycles BTSA. Mais il importe également de préserver et de valoriser la fonction d'insertion des diplômes professionnels, CAP agricole et bac professionnel, pour un accès direct au marché de l'emploi.

Mots clés :

enseignement agricole, rénovation de la voie professionnelle, baccalauréat professionnel

¹⁰ les élèves accédant au cycle du baccalauréat professionnel n'ont pas passé le BEPA qui, avant la RVP, homogénéisait le public des entrants en 1ère professionnelle

1. LES OBJECTIFS ET LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA RVP

1-1 Les objectifs initiaux de la RVP à l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole

1-1-1 Les objectifs communs et les spécificités de l'enseignement agricole

Le cadre réglementaire de la réforme adoptée en 2009

La RVP n'ayant pas fait l'objet de textes de loi, ses objectifs initiaux ne résultent pas d'exposés des motifs ou de débats parlementaires, mais de diverses sources de statut et de portée différente.

Sur le plan normatif en 2009, la RVP n'a en effet donné lieu qu'à des décrets comportant des dispositions d'ordre technique, complétés par des arrêtés et précisés par des circulaires. Trois décrets « simples » pris le 10 février 2009 et entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2009 ont été codifiés au code de l'éducation.

Le décret n° 2009-145 a modifié les articles relatifs au baccalauréat professionnel et introduit des dispositions sur la mise en œuvre du nouveau cursus en 3 ans et la création de l'épreuve de contrôle dénommée aussi épreuve orale de rattrapage.

Le décret n° 2009-146 a porté sur le nouveau statut du brevet d'études professionnelles dans le cursus du baccalauréat professionnel.

Le décret n° 2009-148 a défini la nouvelle architecture des voies de formation et des diplômes et les deux cycles de la voie professionnelle composés d'un cycle de 2 ans conduisant à un diplôme de niveau V et d'un cycle de 3 ans conduisant à un diplôme de niveau IV. Il a également prévu l'existence de passerelles entre les voies et entre les deux cycles de la voie professionnelle.

L'enseignement agricole, qui s'agissant du baccalauréat professionnel est soumis à la partie réglementaire du code de l'éducation, ne dispose pas de marge d'autonomie réglementaire pour organiser le cursus menant à ce diplôme. En 2009 seuls deux articles du code rural ont été modifiés pour tenir compte des spécificités de l'enseignement agricole : l'article D. 811-154 prévoit l'application des nouvelles dispositions du code de l'éducation au baccalauréat professionnel agricole et l'article R. 811-145 adapte l'architecture de l'enseignement professionnel du second degré à l'enseignement agricole.

Les principaux objectifs de la réforme et leurs sources

Pour déterminer les objectifs initiaux de la RVP, il faut se référer à de multiples documents et déclarations antérieures à 2009, sans réelle valeur juridique : discours, réponses à des questions parlementaires, interventions ministérielles devant les assemblées parlementaires, protocoles d'accord conclus en 2008 par les ministres de l'éducation et de l'agriculture avec des organisations syndicales et professionnelles.

En effet dès 2001 le dispositif du baccalauréat professionnel en 3 ans a fait l'objet de réflexions et d'expérimentations à l'éducation nationale dans quelques spécialités industrielles (industries métallurgiques), avant d'être généralisé et mis en œuvre dans tous les établissements d'enseignement professionnel en 2009 à l'exception de quelques spécialités.

Malgré l'hétérogénéité des sources documentaires, toutes les déclarations font ressortir les objectifs suivants :

- Élever le niveau de qualification des jeunes,
- Réduire les sorties du système éducatif sans qualification,
- Mettre à égalité le cursus conduisant au baccalauréat professionnel avec les autres voies, générale et technologique, en alignant sa durée et son architecture sur celles des autres baccalauréats,
- Favoriser la poursuite d'études.

Dès 2007, les interventions du ministre de l'éducation nationale citaient ces objectifs. Dans son discours de présentation à la presse de son programme, le ministre affirmait sa volonté de mettre à égalité les baccalauréats de toutes les voies de formation, rendre les parcours plus souples, diversifier l'offre de formation et orienter plus la voie professionnelle vers l'acquisition du baccalauréat professionnel que vers les diplômes de niveau V ¹¹.

Il renouvelait ces propos en novembre 2008 au colloque de l'AFDET¹²: *« La RVP est une rénovation globale née d'un triple souci : permettre à chaque élève d'atteindre le plus haut niveau de qualification possible, mieux répondre aux besoins du monde économique mais également changer le regard de nos concitoyens sur l'enseignement professionnel. Pour lui conférer la même dignité qu'au baccalauréat général et au baccalauréat technologique, il faut qu'il soit préparé dans les mêmes conditions, c'est-à-dire en 3 ans. »*

Loin d'être nouveau, l'objectif d'élévation du niveau de qualification des jeunes s'inscrit dans le prolongement des lois d'orientation de 1989 et 2005 sur l'éducation qui affichaient déjà les mêmes ambitions : augmenter le nombre de jeunes accédant au baccalauréat et mettre fin aux sorties du système éducatif sans qualification.

C'est ainsi que dans son article 3 la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 avait même assigné au système éducatif des objectifs chiffrés pour l'obtention du baccalauréat par une classe d'âge : *« La nation se fixe comme objectif de conduire d'ici 10 ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80 % au niveau du baccalauréat »*. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 avait repris ce même objectif pour le baccalauréat et y avait ajouté celui de conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme d'enseignement supérieur¹³.

11«Près d'un lycéen sur trois est scolarisé dans un lycée professionnel. Ces lycéens ont droit à la même ambition que leurs camarades des voies générales et technologiques. Ils ont droit à faire partie de l'objectif des 80 % d'une classe d'âge parvenant au niveau du baccalauréat. Le lycée professionnel doit offrir aux élèves un parcours plus souple, plus flexible, orienté vers la préparation du bac pro avec la possibilité d'un parcours en 2, 3 ou 4 ans. »

12 Association française pour le développement de l'enseignement technique

13 Projet de loi 2005 : *« La Nation fixe au système éducatif l'objectif de garantir que 100 % des élèves aient acquis au terme de leur formation scolaire un diplôme ou une qualification reconnue et d'assurer que 80 % d'une classe d'âge accède au niveau du baccalauréat. Elle se fixe en outre comme objectif de conduire 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. »*

Ces objectifs ont été confirmés dans des protocoles signés en 2008 par les ministres de l'éducation nationale et de l'agriculture et des organisations syndicales et professionnelles.

Les protocoles conclus en 2008 à l'éducation nationale ont été précédés d'un protocole de discussion signé par le ministre et 4 organisations syndicales (SNETAA (Autonome), SGEN-CFDT, SE-UNSA, SNALC-CSEN), déclinant les principaux axes de la RVP : lutter contre les sorties sans diplôme ; augmenter le nombre de jeunes validant un niveau IV de formation ; favoriser la réussite de tous les jeunes ; augmenter progressivement le nombre de jeunes titulaires d'un baccalauréat professionnel diplômés de l'enseignement supérieur.

Le relevé de conclusions du 30 avril 2008 indiquaient des objectifs chiffrés cohérents avec les cibles définies au niveau européen dans le domaine de l'éducation et de la formation : « *augmenter à 85 % le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur* » et « *à l'horizon 2015, faire en sorte que 100 % de jeunes obtiennent au moins un diplôme de niveau V* ».

Les discussions ont abouti à la signature de deux protocoles, le 22 mai 2008, avec le SNETAA-EIL, le SNDPEN-UNSA et l'ID-FAEN, puis le 19 juin 2008 avec le SGEN-CFDT, où ces objectifs ainsi que la vocation d'insertion professionnelle de la voie professionnelle ont été repris :

« La lutte contre l'échec scolaire et contre les sorties sans qualification apparaît comme une priorité. Le nombre de bacheliers professionnels doit augmenter. Les signataires décident d'engager des discussions en s'appuyant sur les principes suivants :

- la voie professionnelle doit participer à l'augmentation du niveau de qualification ;*
- la spécificité de l'enseignement professionnel qui vise prioritairement à l'insertion professionnelle des jeunes doit être confortée ;*
- l'enseignement professionnel doit pouvoir proposer des cursus de scolarité permettant la qualification au niveau V (CAP, BEP), au niveau IV (bac professionnel) et la perspective de qualification au niveau III (BTS, licence professionnelle) ».*

L'objectif de poursuite d'études supérieures a bien été mentionné dans les travaux de 2008 sans pour autant faire l'objet de recommandations aussi précises que les autres objectifs étudiés prioritairement. Des propositions destinées à faciliter l'accès des bacheliers professionnels aux DUT et aux BTS figurent dans les protocoles. Le relevé de conclusions d'avril 2008 préconisait de « *définir des modalités pédagogiques permettant d'améliorer la réussite en BTS des étudiants issus de baccalauréats professionnels* ». Des mesures spécifiques mettant en œuvre cet objectif n'ont été prises qu'à partir de 2013.

L'enseignement agricole a repris les principaux objectifs de la RVP définis par l'éducation nationale en y intégrant ses spécificités.

Comme à l'éducation nationale, à l'issue de discussions menées de juin à octobre 2008, le ministre de l'agriculture a conclu un **protocole d'accord le 18 novembre 2008** sur la mise en œuvre de cette réforme dans l'enseignement agricole avec plusieurs partenaires syndicaux et professionnels : l'APCA, le CNEAP, la FEP-CFDT, l'UNAF, la FNSEA, les JA, le SGEN-CFDT, l'UNMFREO, le SPELC, l'UNREP, la FGA-CFDT, l'UNEP, la PEEP, le SFOPE, le SNEC-CFTC, la FCPE, l'ANIA et la CNMCCA. Le protocole complète le cadre général défini par l'éducation nationale avec des caractéristiques propres à l'enseignement agricole.

Cet accord rappelle que l'enseignement agricole s'inscrit dans le contexte général de la RVP et dans ses principaux objectifs : *« augmenter le nombre de jeunes possédant un diplôme professionnel de niveau IV tout en limitant les sorties sans qualification et mettre sur un pied d'égalité la formation professionnelle avec les formations générale et technologique »*.

Il insiste en outre sur la nécessité de conforter la mission d'insertion, sous ses différents aspects, scolaire, social et professionnel, spécifiques à l'enseignement agricole.

Tout en s'accordant sur l'existence de deux diplômes de niveau V, CAPA et BEPA rénové, les signataires soulignent l'importance et la place pivot du BEPA et la nécessité de continuer à en assurer la préparation dans l'enseignement agricole.

Le protocole donne des précisions sur les modalités de passage entre les voies de formation, entre les champs professionnels et particulièrement entre le CAPA et le cursus du baccalauréat professionnel. Il fixe des orientations sur l'articulation des parcours (passage du CAPA à la 1ère pro) et sur le passage de 2nde pro en 1ère pro en cas de changement de champ professionnel.

En raison de la taille et des caractéristiques des établissements de l'enseignement agricole, le protocole ouvre la possibilité d'effectuer le parcours du baccalauréat professionnel dans plusieurs établissements sur la base de conventions entre établissements.

Il insiste sur l'individualisation des parcours et mentionne *« l'organisation de parcours individuels en 4 ans pour les élèves qui en auraient besoin pour préparer le BEPA dans une classe de 1ère menant au baccalauréat professionnel ou dans une classe spécifique »*.

L'accent mis sur les spécificités de l'enseignement agricole montre que les signataires du protocole ne souhaitaient pas transposer à l'identique la réforme adoptée par l'éducation nationale.

La place reconnue à l'époque au BEPA par rapport au CAPA en est une illustration. Contrairement à l'éducation nationale qui privilégiait dès l'origine le CAP comme diplôme de référence de niveau V à valeur professionnalisante, les organisations signataires estimaient que la remise en cause du BEPA n'était pas envisageable dans l'enseignement agricole, compte tenu de sa *« réelle valeur d'insertion professionnelle »*. Cette position, affirmée par la FNSEA lors de la réunion du groupe de travail du 4 juillet 2008, a été confirmée dans un communiqué de presse du 24 septembre 2008 de la FNSEA, des JA et de l'UNEP préalablement au protocole.

Comme à l'éducation nationale, l'objectif de poursuite d'études n'a pas fait l'objet de développements détaillés en 2008 même si le protocole mentionne parmi les sujets abordés par les signataires *« les perspectives pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur »*.

Ces objectifs ont été consolidés dans des notes de service.

Les notes de service de la DGER des 19 et 20 novembre 2008 ont précisé pour l'enseignement agricole les enjeux et les modalités de mise en œuvre de la RVP. La circulaire de rentrée du 19 novembre 2008, comme celle du 20 novembre sur la mise en œuvre du baccalauréat professionnel en 3 ans, énumèrent les objectifs communs de la RVP : augmenter le nombre de jeunes possédant un diplôme professionnel de niveau IV, tout en limitant les sorties sans qualification et mettre sur un pied d'égalité la formation professionnelle et les formations générale et technologique par l'obtention

d'un baccalauréat professionnel en 3 ans. Conformément au protocole de 2008, la mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, l'ancrage territorial des établissements et l'implication des familles professionnelles dans les instances décisionnelles sont rappelées.

La circulaire n° 2009-028 du 18 février 2009 du ministre de l'éducation nationale sur la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009 a consacré juridiquement les objectifs de hausse du niveau de qualification des jeunes, de réduction des sorties sans qualification et de poursuite d'études supérieures : *« La rénovation de la voie professionnelle a pour objectif premier d'augmenter le niveau de qualification des jeunes sortants du système de formation. Pour ce faire, il est nécessaire de réduire fortement le nombre de jeunes quittant prématurément le système éducatif, de conduire un plus grand nombre d'entre eux au baccalauréat professionnel et de faciliter la poursuite vers des études supérieures, notamment vers l'enseignement technique supérieur ».*

1-1-2 L'équilibre difficile entre insertion professionnelle et poursuite d'études

La double finalité de la RVP était porteuse d'ambiguïtés et de malentendus dès l'origine en raison des difficultés d'atteindre ces deux objectifs à la fois.

Si l'amélioration de l'insertion professionnelle n'est en pas explicitement mentionnée parmi les objectifs initiaux prioritaires de la RVP, elle est implicite en raison de la vocation même de l'enseignement professionnel. Même si les auteurs de la réforme ne la mettaient pas en avant, tous les protocoles de discussion et d'accord l'ont rappelée au moins dans leurs principes généraux introductifs. Le protocole de discussion conclu à l'éducation nationale en 2007 indique en effet que *« la spécificité de l'enseignement professionnel qui vise prioritairement à l'insertion professionnelle des jeunes doit être confortée »*. Le protocole signé en 2008 pour l'enseignement agricole contient une phrase faisant également référence à cette visée d'insertion professionnelle : *« la spécificité de l'enseignement et de la formation professionnels agricole auxquels la loi confère une mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes doit être confortée »*. Cette préoccupation a d'ailleurs été exprimée lors des séances de travail réunissant les partenaires syndicaux et professionnels en 2008 avant la signature de l'accord.

Cette référence correspond à la définition juridique de la formation professionnelle qui a pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences dans un domaine professionnel. Le code de l'éducation, dans son article L. 122-7, définit les missions et les objectifs de la formation professionnelle par renvoi à l'article L. 6111-1 du code du travail selon lequel *« la formation professionnelle ... vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle »*.

Pour les auteurs de la réforme, l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes devait nécessairement résulter de l'élévation de leur niveau de qualification, sans qu'il soit besoin de l'afficher comme une priorité. Bien qu'elle n'ait pas été présentée comme l'objectif principal de la rénovation, elle devait être une conséquence quasi automatique de la hausse du niveau de qualification et du nombre des bacheliers professionnels.

Or l'adhésion à ce postulat présente le risque de ne raisonner qu'en terme de poursuite d'études et d'augmentation de l'offre de formations, sans réflexions suffisantes sur l'adéquation entre les formations offertes et l'évolution des besoins.

Si la hausse du niveau de qualification favorise effectivement l'insertion professionnelle, encore faut-il que des emplois soient créés et que les formations dispensées correspondent aux emplois offerts. Détenir un diplôme n'est pas une condition suffisante pour garantir une insertion professionnelle rapide au niveau correspondant à ce diplôme. Le lien plus ou moins direct entre le niveau de qualification et l'insertion professionnelle dépend largement de la conjoncture économique et de l'évolution des métiers.

Même s'ils sont étroitement liés, les objectifs d'élévation des qualifications et d'insertion professionnelle peuvent ne pas être parfaitement concordants en période de tension sur le marché de l'emploi, de ralentissement économique et en cas d'inadéquation des formations et des qualifications par rapport aux besoins d'emplois.

Dès juillet 2009, le rapport conjoint de l'IGEN et de l'IGAENR sur la RVP¹⁴ soulignait que la réussite de la RVP reposerait non seulement sur la hausse du nombre des bacheliers professionnels, mais aussi sur la qualité de leur insertion dans l'emploi. Dans cet esprit, il préconisait le renforcement de la gestion prévisionnelle de la carte des formations et de la concertation avec les branches professionnelles pour assurer le succès de la réforme.

Au nom de l'égalité entre les voies de formation, l'objectif de poursuite d'études supérieures a été maintes fois affirmé au risque, en l'absence de mesures d'accompagnement des élèves, de donner de faux espoirs aux futurs bacheliers professionnels sur leurs chances de réussite dans l'enseignement supérieur. La RVP a ainsi accentué cette perspective de la poursuite d'études. En revanche, en n'insistant pas assez sur l'insertion professionnelle directe, les auteurs de la réforme ont omis de mettre en avant l'atout essentiel propre à la voie professionnelle. Ils se sont ainsi privés d'un argument qui aurait pourtant favorisé sa revalorisation et contribué à atteindre l'égalité souhaitée entre les voies de formation.

1-2 Les caractéristiques du nouveau parcours du baccalauréat professionnel

1-2-1 Un cursus en trois ans adapté aux spécificités de l'enseignement agricole

L'objectif de conférer une égale dignité au baccalauréat professionnel s'est traduit par l'alignement de la durée et de l'architecture de son cursus sur celui des bacs généraux et technologiques.

Avec la création d'une 2^{de} professionnelle, qui se substitue à la 1^{ère} année de préparation du BEP (A), le parcours du baccalauréat professionnel en 3 ans comporte, comme les autres cursus, des classes de 2^{de}, de 1^{ère} et de terminale.

Cette nouvelle organisation remplace le cursus en 4 ans précédent, réparti en deux phases, 2 années du cycle BEP(A) puis 2 années du cycle bac professionnel (1^{ère} pro et terminale pro). Elle devait aussi mettre fin aux redondances entre les programmes du BEP(A) et du baccalauréat.

14 Rapport commun IGEN-IGAENR sur la RVP, juillet 2009

Conformément à l'accord de 2008, la règle du déroulement du cursus dans un même établissement prévue par le code de l'éducation a été adaptée pour l'enseignement agricole. Cet assouplissement s'avérait utile lorsque BEPA et baccalauréat professionnel n'étaient pas préparés dans les mêmes établissements.

L'article D. 341-19 du code de l'éducation, applicable aux établissements d'enseignement agricole, prévoit en effet que *« tout élève admis dans un cycle de formation devra pouvoir parcourir la totalité de ce cycle dans un ou plusieurs établissements scolaires. Lorsqu'un changement d'établissement scolaire est nécessaire en cours de cycle, la famille ou l'élève majeur sont informés préalablement au début du cycle »*.

Certains parcours peuvent associer plusieurs établissements sur la base de conventions portant sur les modalités de coopération des équipes pédagogiques et l'obtention des certifications, à condition toutefois d'en informer les familles à l'entrée dans le cycle : « Les élèves qui entreront en classe de seconde professionnelle et les familles devront avoir l'assurance qu'ils pourront finir leur cursus soit dans le même établissement, soit dans un établissement de proximité du statut de leur choix qui devra être identifié et indiqué aux familles avant l'entrée en seconde¹⁵ .»

1-2-2 Un parcours réalisable sous statut scolaire ou par l'apprentissage

En formation initiale, le baccalauréat professionnel peut être préparé par la voie scolaire ou par l'apprentissage. Depuis 2012, la proportion des élèves inscrits au baccalauréat professionnel par rapport à celle des apprentis a tendance à augmenter, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Session du bac professionnel	Statut scolaire (en % du total)	Statut apprenti (en % du total)
Session 2010	78	16
Session 2013	82	13
Session 2015 toutes options	85	11
option CGEA	79	13
option SAPAT	97	1,4

A l'issue de la classe de 3ème, les apprentis peuvent opter pour un contrat de bac professionnel en 3 ans ou pour un contrat de CAP(A) en 2 ans. Les titulaires d'un diplôme de niveau V, qui intègrent le cursus du bac professionnel en 1ère pro, peuvent signer un contrat de 2 ans pour préparer ce baccalauréat. Parallèlement à ces contrats correspondant aux durées normales des cycles des diplômes de niveau V et IV, se sont développés des parcours mixtes alternant années en lycée en voie scolaire et années en apprentissage sous statut de salarié.

1-2-3 La répartition des baccalauréats professionnels en champs professionnels

Les baccalauréats professionnels sont répartis en champs professionnels, à l'éducation nationale comme dans l'enseignement agricole.

15 Note de service DGER/SDPOFE du 20 novembre 2008.

Aux termes de l'article D. 333-2 du code de l'éducation, « *la classe de seconde professionnelle peut être rattachée, dans les conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'éducation, à un des champs professionnels définis par arrêté du ministre chargé de l'éducation* ».

Chaque champ professionnel regroupe des spécialités de baccalauréat professionnel d'une même famille présentant des éléments communs, permettant de proposer des enseignements identiques en classe de 2nde.

A l'éducation nationale, 19 champs professionnels sont définis par un arrêté du 10 février 2009 auxquels sont rattachées environ 80 spécialités. Comme dans l'enseignement agricole, certaines spécialités de baccalauréat professionnel très spécifiques correspondent à des filières dès la classe de 2nde ne conduisant qu'à un seul baccalauréat professionnel.

Le code rural dans son article R. 811-145 comporte une disposition similaire sur la répartition des baccalauréats professionnels en champs professionnels : « *la classe de seconde professionnelle peut être rattachée à un ou plusieurs champs professionnels définis par arrêté du ministre chargé de l'agriculture* ».

L'arrêté du 1^{er} juillet 2009 définit 5 champs professionnels et 19 spécialités propres à l'enseignement agricole, dont deux ne relèvent pas d'un champ (« services aux personnes et aux territoires » et « technicien en expérimentation animale »). A ces 2 exceptions près, les classes de 2nde pro sont rattachées à l'un des 5 champs professionnels : production animale, production végétale - agroéquipements, aménagement, conseil - vente, alimentation - laboratoire - bio-industries.

1-2-4 La création d'une certification intermédiaire dans le cursus du bac professionnel

Depuis la RVP, le parcours du bac professionnel comporte une certification intermédiaire de niveau V. Avant 2009, la plupart des bacheliers professionnels détenaient le BEP(A), décerné à l'issue d'un cycle autonome et distinct de celui du baccalauréat professionnel. La RVP a transformé ce brevet en une simple étape du cursus du baccalauréat professionnel. Les candidats à ce baccalauréat ne sont d'ailleurs pas obligés d'être titulaires de ce brevet.

Diplôme intermédiaire, le BEP(A) est passé en totalité en contrôle en cours de formation (CCF) au cours des classes de 2nde et de 1^{ère} professionnelles et délivré en fin de 1^{ère}.

A l'éducation nationale, l'arrêté du 20 juillet 2009 relatif aux CAP et aux BEP indique, pour chaque spécialité de bac professionnel, la spécialité de CAP ou de BEP qui peut seule être présentée à ce titre. Le BEP est désigné diplôme intermédiaire pour 78 spécialités tandis que le CAP est la certification intermédiaire pour 26 spécialités.

Dans l'enseignement agricole, le BEPA est le diplôme intermédiaire dans toutes les spécialités. Bien qu'il ne fasse plus l'objet d'un cursus autonome, le BEP(A) reste un diplôme national enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (D. 337-26 du code éducation et D. 811-150 du code rural). En 2009, de nouvelles spécialités de BEP(A) rénové ont remplacé les brevets existants. A l'éducation nationale et à l'agriculture, entre 2009 et 2011, quelques spécialités de BEPA ont été maintenues à titre transitoire comme diplôme terminal¹⁶.

¹⁶ Dans l'EA seules certaines filières ont fait l'objet d'un décalage qui s'est traduit par la persistance, en 2009 de parcours de BEPA post troisième pour ces seules filières (BEPA Services aux Personnes (SAP), BEPA Secrétariat accueil),

Une différence est prévue selon le statut des apprenants : les élèves sous statut scolaire doivent obligatoirement présenter le diplôme intermédiaire de leur spécialité, mais son obtention n'est pas un préalable à celle du bac professionnel (art D. 337-30). Par contre, les apprentis préparant un baccalauréat professionnel ne sont pas tenus de passer un diplôme intermédiaire, mais ils peuvent s'y présenter. Ils sont alors évalués en CCF si leur CFA est habilité à le pratiquer.

L'obligation, pour les élèves en cycle de bac pro sous statut scolaire, de se présenter au diplôme intermédiaire était destinée à sécuriser leur parcours. Elle permet d'assurer une qualification de niveau V aux jeunes qui n'accèdent pas au baccalauréat professionnel, sans que ce diplôme intermédiaire ne constitue pour autant un palier de sélection pour l'accès à la classe supérieure.

Aucun changement n'a porté sur le cycle du CAP(A) lors de l'entrée en vigueur de la RVP. Les quelques dispositions du code de l'éducation modifiées par le décret n° 2009-147 du 10 février 2009 ont permis aux élèves et apprentis, engagés dans le cycle bac pro de présenter le CAP lorsque ce diplôme était désigné diplôme intermédiaire. La rénovation du CAP(A) a été engagée ultérieurement. Dans l'enseignement agricole, les travaux de rénovation du CAPA commencées en 2012 ont abouti à la réécriture des référentiels de ce diplôme et à leur entrée en vigueur en 2015.

1-3 La flexibilité des parcours : le renforcement des passerelles

À l'issue de la classe de 3ème du collège, les élèves peuvent s'orienter vers la voie générale ou technologique pour préparer au lycée un bac général ou technologique ou vers la voie professionnelle pour préparer un CAP en deux ans ou un bac professionnel en trois ans. Pour ce dernier, la spécialité est choisie en fin de 3ème, sans palier d'orientation en 2nde professionnelle.

La RVP repose sur une logique d'individualisation et de flexibilité des parcours grâce à l'existence de passerelles entre les voies de formation, entre les cycles de formation et entre les champs professionnels, sur lesquelles les protocoles d'accord avaient insisté.

Pour adapter les parcours aux besoins et aux capacités des élèves et limiter les sorties sans qualification, la réforme a facilité les réorientations en cours de cursus.

Des « passerelles » ont été renforcées ou mises en place entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique, entre les deux cycles de la voie professionnelle, CAP et bac professionnel, entre la 2nde et la 1ère pro de secteurs professionnels différents, et entre le statut scolaire et l'apprentissage. Elles permettent aux élèves d'accéder à un niveau de qualification supérieur sans allonger la durée du cursus (par exemple passage de CAPA à 1ère pro).

La passerelle d'accès de la voie professionnelle à la voie générale et technologique (GT) est maintenue dans les dispositions réglementaires.

Après une 2nde ou une 1ère professionnelle, il reste théoriquement possible d'intégrer le cycle terminal d'un lycée général ou technologique (en 1ère ou terminale) sur avis du conseil de classe et autorisation de l'inspecteur d'académie (art. D. 333-18 code éducation) et pour l'enseignement agricole après avis du conseil de classe et du chef d'établissement d'accueil et autorisation du DRAAF (art R. 811-145 code rural).

spécialités « Cavalier d'entraînement - lad jockey » et « Soigneur-aide animateur » du BEPA « Activités hippiques », BEPA Agriculture des Régions Chaudes (ARC) et BEPA animalier de laboratoire.)

Le passage est organisé de la voie générale et technologique à la voie professionnelle selon les modalités suivantes.

Après une classe de 2^{nde} ou une 1^{ère} générale ou technologique, il est possible de rejoindre le cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2^{nde} ou 1^{ère} professionnelle sur autorisation du recteur et avis de l'équipe pédagogique (art D. 337-58 code éducation) et pour l'enseignement agricole après avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine et du chef d'établissement d'accueil et sur décision du DRAAF (R. 811-145 code rural).

Des conditions de notes dans les matières générales doivent être remplies. Les articles D 337-58 et suivants¹⁷ du code de l'éducation conditionnent ce passage à une décision de positionnement du recteur ou du DRAAF tenant compte des résultats du candidat. Dans l'enseignement agricole, le passage direct en 1^{ère} pro est soumis à l'appréciation des notes obtenues aux matières générales pendant la seconde GT : ces notes doivent être au moins égales à 10 pour une entrée directe en 1^{ère} pro (note de service DGER n°2009-2053 du 7 mai 2009).

A l'intérieur de la voie professionnelle, les possibilités de passage entre les deux cycles de la voie professionnelle, CAP(A) et bac professionnel, sont renforcées.

Après une 2^{nde} professionnelle, il est possible d'intégrer une 2^{ème} année de CAP(A) dans le même champ professionnel. Cette nouvelle passerelle a été créée pour les sortants de 2^{nde} qui ne souhaiteraient pas poursuivre en 1^{ère} professionnelle, à condition que des CAP(A) existent dans les filières considérées.

Inversement, il est possible à l'issue d'un CAP(A) d'intégrer le cursus du bac professionnel, non seulement en 2^{nde} pro mais aussi directement en 1^{ère} professionnelle dans une spécialité de baccalauréat d'un champ professionnel en relation avec celui du CAP(A) détenu¹⁸.

Le passage entre formation par voie scolaire et formation par apprentissage est possible aussi bien à l'éducation nationale que dans l'enseignement agricole.

Les parcours mixtes, alternant formation scolaire et apprentissage, se sont développés, aboutissant à la répartition des trois ans du cursus du baccalauréat professionnel entre ces deux voies de formation.

17 Art.D. 337-58.-Sur décision du recteur prise après avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil, peuvent également être admis en formation sous statut scolaire des candidats qui ne relèvent pas des articles D. 337-56 et D. 337-57. Pour ces candidats, la durée de formation requise est soumise à une décision de positionnement prise dans les conditions fixées aux articles D. 337-62 et D. 337-63. Cette décision peut avoir pour effet de réduire ou d'allonger la durée du cycle.

Art D 337-62 : La décision de positionnement fixe la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription au diplôme. Elle est prononcée par le recteur ou par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ... à la demande du candidat, après son admission dans un établissement Cette décision est prise au titre du baccalauréat professionnel que le candidat souhaite préparer et vaut jusqu'à l'obtention de ce diplôme.

18 D 337-57 code de l'éducation : Sont admis, en cours de cycle, en classe de première professionnelle dans les établissements mentionnés à l'article D. 337-56, sur demande de la famille ou de l'élève, s'il est majeur, et après avis du conseil de classe de l'établissement d'origine, les candidats titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à la session précédant l'inscription, dans une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé. L'affectation est prononcée, selon les cas, par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dans les conditions fixées par l'article D. 331-38, ou par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, dans les conditions fixées par l'article D. 341-16.

En fin de 2nde professionnelle, des passerelles entre champs professionnels sont prévues.

Ces possibilités de réorientation sont destinées à éviter d'enfermer les élèves dans des spécialités choisies à la fin du collège et à leur permettre de modifier leur choix en fin de 2nde sans redoubler.

Le rattachement de plusieurs spécialités à un même champ permet à l'issue de la classe de 2nde de modifier la spécialité choisie à l'intérieur de ce champ. Les élèves ont ainsi des possibilités d'ajustement vers des spécialités proches. Par exemple, dans le champ « production végétale », le passage du bac pro « CGEA culture » au bac pro « agroéquipements » est de droit.

Dans l'enseignement agricole, le changement de champ professionnel est possible sans dérogation, avec l'accord du conseil de classe, si les spécialités sont communes à deux champs professionnels, et ce pour trois spécialités : CGEA, agroéquipements, productions horticoles.

L'arrêté du 1er juillet 2009 indique la liste des spécialités de baccalauréat professionnel accessibles sans dérogation à partir de différentes classes de 2nde professionnelles.

Par exemple, la spécialité agroéquipements est accessible en classe de 1ère pro aux sortants des classes de 2nde de productions végétales et de productions animales (champs actuellement différents). De même, un sortant de 2nde pro du champ « nature-jardin-paysage-forêt » peut poursuivre en 1ère pro de droit dans les spécialités correspondant à ce champ professionnel, mais aussi en productions horticoles relevant du champ « productions végétales ». Enfin un sortant de 2nde pro du champ « productions animales » peut demander à intégrer une 1ère pro relevant de la spécialité agroéquipements ou correspondant à l'une des options de la spécialité CGEA (culture, vigne et vin, élevage).

L'annexe 3 de l'arrêté du 1 juillet 2009 précise la liste des spécialités de baccalauréat professionnel accessibles à partir de plusieurs classes de seconde professionnelle.

Spécialités du baccalauréat professionnel	Classes de seconde professionnelle
Conduite et gestion de l'exploitation agricole (CGEA)	Productions animales
	Productions végétales - Agroéquipement
Agroéquipements	Productions végétales - Agroéquipement
	Productions animales
Productions horticoles	Productions végétales - Agroéquipement
	Nature - Jardin - Paysage - Forêt

D'autres réorientations sont possibles entre spécialités présentant des proximités mais n'appartenant pas au même champ professionnel, sur dérogation du DRAAF et accord de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine et du chef d'établissement d'accueil. Par exemple, des sortants de 2nde de la spécialité « aménagements paysagers » du champ « nature-jardin-paysage-forêt » peuvent être autorisés à accéder en 1ère pro de la spécialité « technicien-conseil-vente de produits de jardin » relevant du champ « conseil-vente ».

Afin de renforcer la fluidité des parcours et éviter les cloisonnements en 2nde pro, un projet d'arrêté fusionne les champs professionnels « productions animales » et « productions végétales » en un seul champ « productions » regroupant les spécialités actuellement réparties entre deux champs distincts (productions horticoles, agroéquipement, CGEA secteur canin et félin, productions aquacoles, CG entreprise hippique, CGEA).

De son côté l'éducation nationale a pris une mesure destinée à reporter le choix définitif des élèves : à la rentrée 2016 tous les élèves entrant en 2nde pro bénéficieront d'une période dite de « consolidation et confirmation de l'orientation » leur permettant jusqu'aux vacances de la Toussaint de changer d'orientation et demander à être affectés dans un autre secteur professionnel, ou même en lycée général ou technologique.

1-4 La poursuite d'études supérieures : des mesures récentes

Un des objectifs initiaux de la RVP était de faciliter la poursuite d'études des bacheliers professionnels et de mettre à égalité tous les bacheliers pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Si l'objectif de poursuite d'études a été affiché dès 2009, il n'a fait l'objet de mesures concrètes qu'à partir de 2013 à l'éducation nationale dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche et en 2014 dans l'enseignement agricole dans la loi d'avenir pour l'agriculture. Ces lois prévoient des dispositifs similaires pour mieux accompagner les bacheliers professionnels dans leurs études supérieures et lutter contre leur échec. Elles n'ont pas encore été traduites en totalité en termes réglementaires.

Les principales dispositions législatives prises en faveur des bacheliers professionnels consistent à favoriser leur accès en BTS par l'instauration de quotas d'accès réservés, à créer des voies d'accès spécifiques aux formations d'ingénieurs et à mettre en place des dispositifs d'accompagnement dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces mesures sont intégrées depuis 2013 et 2014 dans le code de l'éducation et le code rural.

A l'éducation nationale, la loi du 22 juillet 2013 a mis en place un système de quotas pour faciliter l'accès des bacheliers professionnels aux formations de techniciens supérieurs. Cette compétence est confiée aux recteurs par l'article L. 612-3 du code de l'éducation. Le ministre a d'ailleurs indiqué avoir demandé aux recteurs de fixer des quotas plus ambitieux (Débats au Sénat le 2 mars 2016).

Sur ce modèle, la loi d'avenir a introduit dans le code rural la possibilité de fixer un pourcentage minimal de bacheliers professionnels pouvant accéder au BTSA et des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes (art L. 811-6). Cette compétence relève du ministre de l'agriculture : *« En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé, le ministre chargé de l'agriculture peut prévoir, pour l'accès aux sections préparatoires au brevet de technicien supérieur agricole, un pourcentage minimal d'élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel agricole, ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes. »*

La loi ouvre également la possibilité de créer des voies d'accès spécifique aux formations d'ingénieurs des écoles d'agronomie pour les bacheliers professionnels ayant suivi une classe préparatoire en EPLEFPA. Ce dispositif, organisé à l'article L. 812-6 du code rural, définit des conditions particulières d'accès avec, en cas d'échec, la validation des acquis pour obtenir un diplôme d'enseignement supérieur ou une certification. Des expérimentations limitées sont en cours à l'éducation nationale. Dans l'enseignement agricole, deux classes seront ouvertes à titre expérimental à la rentrée 2016.

Dans l'enseignement agricole comme à l'éducation nationale, la loi prévoit la mise en place dans les établissements d'enseignement supérieur de dispositifs d'accompagnement pédagogique spécifiques pour les titulaires de bacs professionnels ou de BTSA. Aux termes de l'article L 812-6 du code rural *« les établissements d'enseignement supérieur agricole mettent en place des dispositifs d'accompagnement pédagogique destinés aux étudiants en difficulté »*.

2. LA MÉTHODE DE TRAVAIL ET LES DONNÉES UTILISÉES

2-1 La méthode de travail

Elle consiste à établir des comparaisons d'indicateurs d'états et de résultats avant et après la rénovation de la voie professionnelle et du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Ces comparaisons sont issues de données :

- du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) au travers des repères, références et statistiques (RERS) et des fiches de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP),
- de rapports de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et/ou de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR),
- du ministère de l'agriculture (MAAF) au travers du panorama de l'enseignement agricole et des publications Stat'EA,
- de travaux et de rapports réalisés par l'inspection de l'enseignement agricole (IEA),
- du suivi de deux cohortes principales du baccalauréat professionnel, à savoir les cycles débutant en 2007 et en 2012, ainsi que du suivi des cohortes complémentaires de 1ères et terminales Bac pro et de CAPA ; ces travaux ont été réalisés par le pôle statistiques de la DGER ; des précisions sont données en point 2.2 infra,
- des résultats des enquêtes sur les sortants de l'enseignement agricole 7 mois après leur sortie, réalisées par Eduter Dijon, dont la méthode est exposée en point 2.3 infra,
- de l'application admission post bac (APB), présentée en point 2.4 infra.

Ces analyses ont été complétées par des séries d'entretiens avec les représentants des parties prenantes au niveau national ainsi que dans deux régions, Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes. La liste des personnes rencontrées est donnée en *annexe 3*.

2-2 Le suivi de cohortes

Le suivi de cohortes d'élèves en formation initiale scolaire permet de décrire, année après année, le parcours d'un jeune au cours de sa scolarité dans l'enseignement agricole : passage dans la classe supérieure, redoublement, réorientation, réussite au diplôme, poursuite d'études.

La méthode consiste à suivre la population des élèves inscrits dans la classe à la rentrée (remontée d'octobre), comportant les primo entrants et les redoublants. Les données relatives à la présence des élèves dans l'enseignement agricole proviennent des enregistrements successifs dans les applications de gestion des élèves (établissements publics et établissements privés). Les données relatives à leur scolarité précédente hors enseignement agricole sont d'ordre déclaratif.

La catégorie des diplômés ne comprend que les candidats à des examens mis en place par le ministère de l'agriculture. En conséquence, les résultats des élèves du bac S ou des bacs technologiques ou professionnels ainsi que des CAP ou BTS délivrés par le ministère de l'éducation nationale et préparés dans des établissements de l'enseignement agricole ne sont disponibles qu'à l'état statistique, sans pouvoir être attribués à la population d'une cohorte.

Les résultats aux examens concernent l'ensemble des voies de préparation (scolaire, apprentissage, adulte et à distance). Les élèves qui quittent un établissement scolaire pour aller dans un CFA de l'enseignement agricole ne peuvent pas être suivis annuellement dans le CFA et ils sont donc considérés comme « sortants » de la cohorte. Mais s'ils obtiennent un diplôme à l'issue de la formation, cette donnée de succès est réintroduite dans la cohorte.

Les résultats et les pourcentages sont rapportés à la population de départ dite « population initiale » de la cohorte.

Deux cohortes sont retenues pour réaliser l'analyse des flux :

- la « **cohorte 2007** » composée des élèves entrés en classe de BEPA1 en septembre 2007, ayant passé l'examen BEPA en juin 2009 et pour une partie d'entre eux, entrés en 1ère Pro en septembre 2009 et ayant passé l'examen Bac pro en juin 2011 ; c'est la dernière cohorte ayant suivi le cursus « 2 ans + 2 ans »,
- la « **cohorte 2012** » composée des élèves entrés en classe de 2nde Pro en septembre 2012 et ayant passé l'examen Bac pro en juin 2015 ; c'est la première cohorte ayant préparé le bac professionnel en 3 ans pour toutes les spécialités.

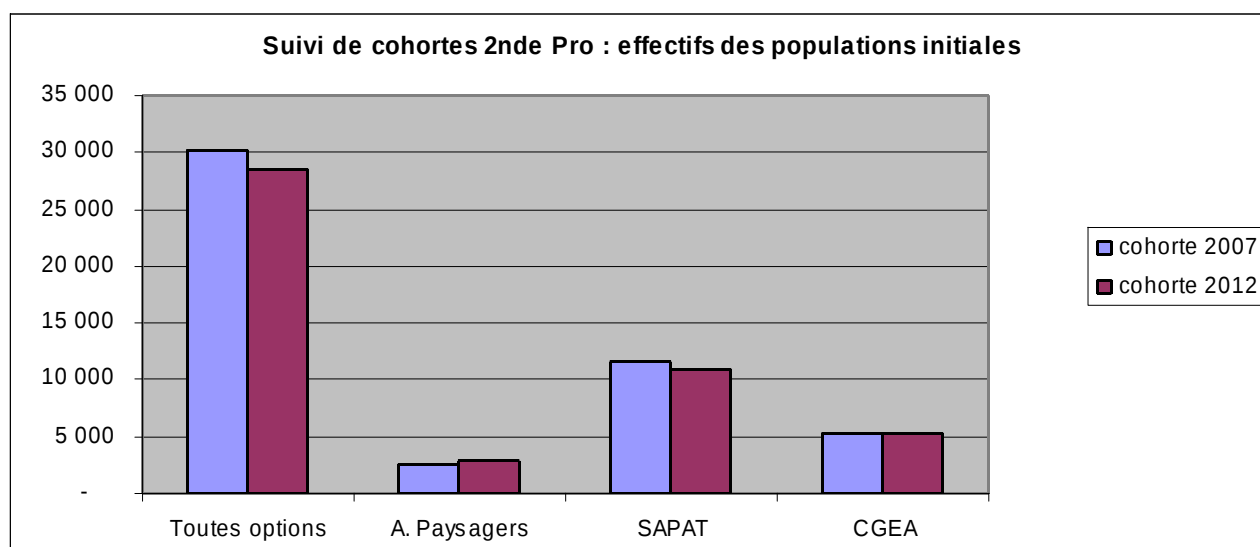
Les cohortes ont été étudiées dans leur ensemble ainsi que dans trois domaines particuliers : les travaux ou aménagements paysagers (AP), les services aux personnes et aux territoires (SAPAT) et la conduite et gestion des entreprises agricoles (CGEA) systèmes à dominante élevages, à dominante cultures et vignes et vin. Ces trois domaines concernaient 64 % des effectifs de BEPA en 2007 et 67% des effectifs de seconde pro en 2012.

Le tableau ci-dessous indique les correspondances des classes de BEPA et des classes de seconde professionnelle pour les domaines étudiés :

Domaine	Cohorte 2007		Cohorte 2012	
	BEPA 1		2nde professionnelle	
	Option	Spécialité	Option	Spécialité
A. Paysagers	Travaux paysagers		Nature-Jard-Paysage-Forêt	Tx aménagements paysagers
SAPAT	Serv aux Personnes (SAP)		Serv aux Pers et aux Territoires (SAPAT)	
Conduite et Gestion de l'entreprise agricole (CGEA)	Conduite des Prods Agricoles	P. Animales	Prod animales	Conduite des P. Animales
	Conduite des Prods Agricoles	P. Végétales	Prod végétales-Agroéquipements	Conduite des P. Végétales
	Conduite des Prods Agricoles	Vigne et vin	Prod végétales-Agroéquipements	Vigne et vin

Les populations initiales des cohortes figurent dans le tableau et le graphique suivants :

	Toutes options	A. Paysagers	SAPAT	CGEA
cohorte 2007	30 253	2 538	11 558	5 287
cohorte 2012	28 553	2 974	10 947	5 254



Les effectifs de seconde professionnelle ont diminué de 6 % (soit moins 1 700 jeunes) dans l'enseignement agricole, selon une tendance à la baisse comme à l'éducation nationale. Cependant l'évolution est contrastée selon les secteurs : stabilité en CGEA, diminution de 5 % en SAPAT (concurrence nouvelle du bac pro services créé à l'éducation nationale) et augmentation de 17 % en Aménagements Paysagers (signe d'attractivité des métiers et des formations).

D'autres cohortes ont également été étudiées :

- les populations de 1ère Pro scolaires de 2009-2010 et de 2013-2014, prenant en compte les flux complémentaires à la « cohorte 2007 » et à la « cohorte 2012 » venant de 2de Pro : les élèves issus de 2de ou 1ère GT, et les titulaires du CAPA poursuivant en 1ère Pro,
- les populations de CAPA scolaire 1ère année de 2006-2007 (4 291 élèves) et 2011-2012 (6 923 élèves) en vue d'analyser leur réussite au CAP, leur poursuite d'études en Bac Professionnel et leurs sorties sans qualification,
- les populations de terminales Bac Professionnel scolaire de 2010-2011 (11 698 diplômés), de 2012-2013 (15 745 diplômés) et de 2014-2015 (19 812 diplômés) afin de déterminer les redoublements après l'échec à l'examen et les poursuites d'études en BTSA.

2-3 Les enquêtes à sept mois après la sortie

Ces enquêtes visent à connaître, sept mois après la sortie des élèves diplômés de l'enseignement agricole, leur situation en terme de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Réalisées à partir de 2010 sur échantillons, elles sont désormais exhaustives depuis 2013. L'enquête s'adresse aux jeunes qui ont obtenu le diplôme l'année de sortie, auxquels sont ajoutés ceux qui avaient poursuivi des études les années précédentes et les ont interrompues l'année considérée. L'enquête est réalisée auprès des sortants de la voie scolaire de l'enseignement agricole. Sont ici considérés comme « sortants » tous les diplômés de l'année N qu'on ne retrouve pas dans la base élèves de l'enseignement agricole en année N+1.

Par exemple, parmi les bacheliers de 2013, ceux qui ont poursuivi en BTSA statut étudiant ou qui ont recommencé une année scolaire conduisant au bac sont maintenus dans la base élèves 2014.

En revanche, sont considérés comme « sortants » tous ceux qui poursuivent des études hors enseignement agricole et hors statut élève ou étudiant (dont tous ceux qui sont en BTS ou BTSA par l'apprentissage), ainsi que ceux qui ne suivent plus un cycle de formation diplômant. Cette catégorie des « sortants » comprend également ceux qui sont en emploi (y compris les contrats aidés) ou sans emploi, et qui pourraient être dénommés « vrais sortants ».

A partir de ces données d'enquête, trois indicateurs sont calculés :

- le taux de poursuite d'études TPE = effectifs en poursuite d'études / effectifs de diplômés,
- le taux net d'emploi TNE = effectifs en emploi / (effectifs en emploi + effectifs sans emploi et en recherche),
- le taux de chômage TC = effectifs sans emploi et en recherche / (effectifs en emploi + effectifs sans emploi et en recherche).

Le calendrier de la présente mission ne permet pas d'exploiter les données correspondant à la cohorte 2012, dont les diplômés de la session 2015 ont été enquêtés en février 2016, et dont les résultats ne seront disponibles qu'en décembre 2016.

En revanche, lors de la mise en œuvre du bac professionnel en 3 ans, ce type d'enquête a été mené sur les sortants sans diplôme de 2^{nde} pro et de 1^{ère} pro, ce qui permettra d'analyser les sorties de l'enseignement agricole sans qualification au cours du cycle du bac professionnel (voir point 3.2 du rapport). Les sortants de terminale non diplômés sont interrogés mais il n'y a pas suffisamment de réponses pour exploiter les données.

2-4 Les données de l'application Admission post-bac (APB)

Le portail internet Admission Post-Bac (APB) permet aux lycéens de terminale de s'inscrire dans les formations de l'enseignement supérieur. L'application gère les pré-inscriptions en première année des cycles de licences, BTS, IUT, CPGE, écoles d'architectures, études de santé, certaines écoles d'ingénieurs en cycle de 5 ans, de commerce et de beaux arts.

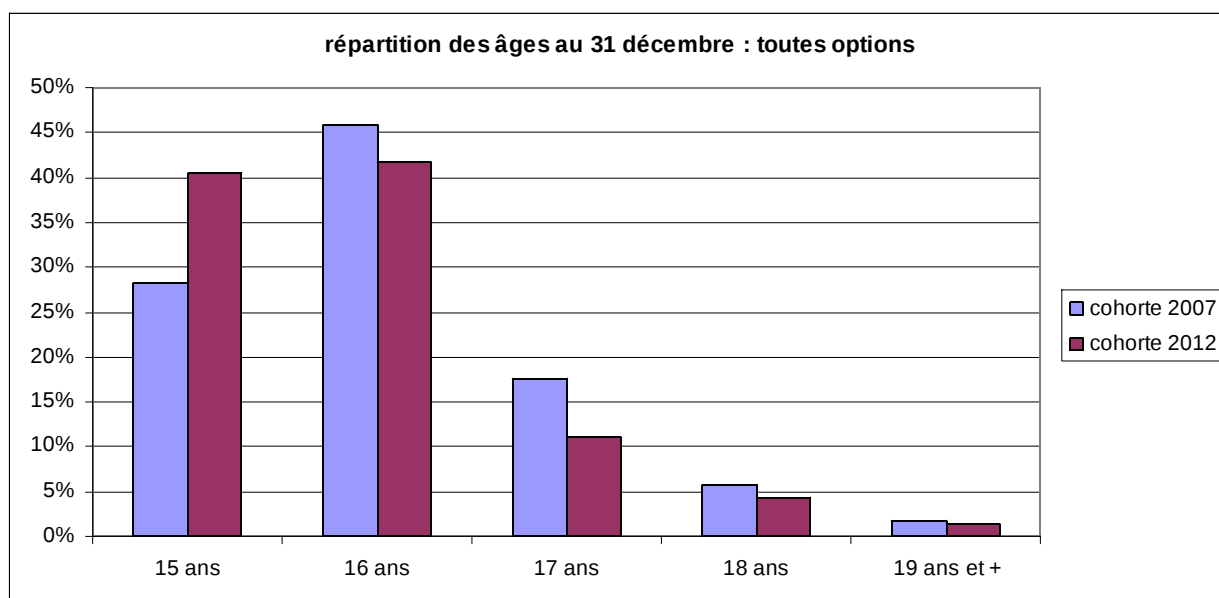
Dans une première phase, les lycéens et apprentis procèdent à leur inscription et déclarent leurs vœux pour l'année suivante avec un maximum de 24 choix. Après la date limite (fixée au 20 mars en 2016), ils peuvent modifier l'ordre de leurs vœux, sans en ajouter de nouveaux, jusqu'au 31 mai. Ils doivent confirmer la liste avant le 2 avril et envoyer les dossiers papier demandés. La phase de proposition d'admission s'effectue à partir du 8 juin en fonction de l'ordre des vœux des candidats, de la qualité des dossiers et du classement réalisé par les établissements demandés en fonction de leurs capacités d'accueil.

2-5 Quelques caractéristiques des populations d'élèves

L'objectif est de comparer les populations d'élèves des deux cohortes : la cohorte 2007 avant RVP, entrée en classe de BEPA1 en 2007, et la cohorte 2012 après RVP, entrée en 2^{de} pro en 2012.

Des élèves plus jeunes en 2^{de} professionnelle, en raison du non redoublement en collège

Le graphique ci-après donne la répartition par tranche d'âge des entrants en classe de 2^{de} professionnelle, en 2007 et en 2012.



Le changement principal concerne la part accrue de la tranche des élèves âgés de 15 ans, qui est passée de 28 à 40 %. Le poids des tranches 15 et 16 ans est passé de 74 à 82 %.

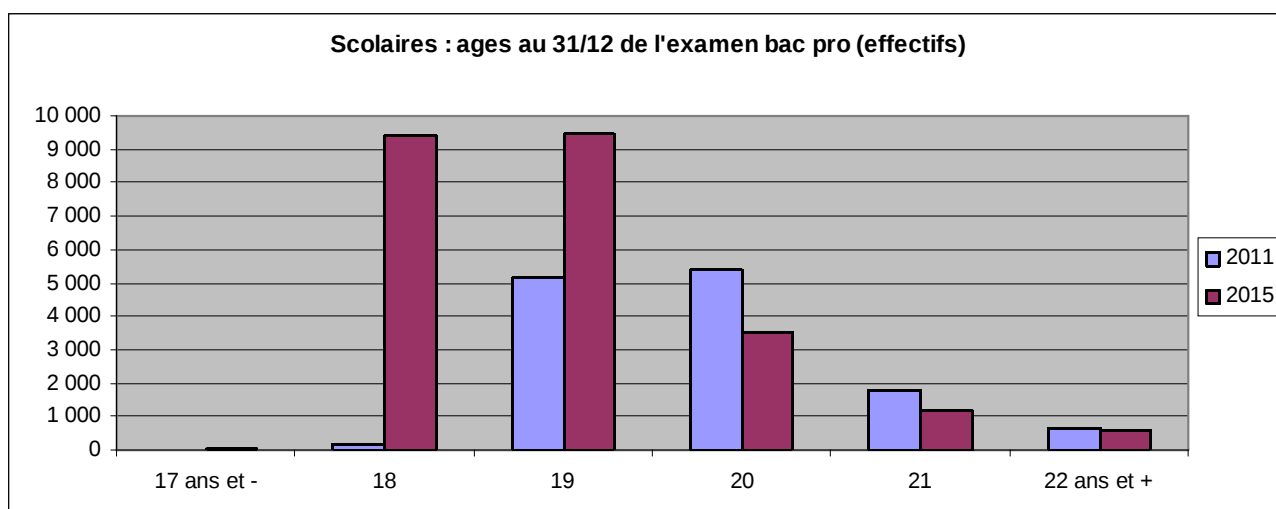
L'explication principale tient à la diminution des redoublements pendant la scolarité au collège et ne dépend donc pas de la RVP.

En option CGEA, les élèves sont plus jeunes que la moyenne. La part de la tranche des 15 ans est passée de 39 à 51 %. Le poids des tranches des 15 et 16 ans est passé de 85 à 91 %.

En option SAPAT, la part de la tranche des 15 ans est passée de 21 à 33 %. Le poids des tranches des 15 et 16 ans est passé de 67 % à 76 %.

Un rajeunissement très net des diplômés du baccalauréat professionnel

Le graphique ci-après donne la répartition des diplômés en 2011 et en 2015 par tranche d'âge. Par exemple, la tranche « 18 ans » de 2015 regroupe tous ceux qui ont eu 18 ans pendant l'année civile 2015.



Du fait de la réduction du cycle du bac professionnel de 4 ans à 3 ans, le rajeunissement des bacheliers professionnels est significatif.

En 2015, 39 % des bacheliers ont eu 18 ans dans l'année du bac (9 392 sur les 24 237 élèves diplômés). L'addition des tranches 18 et 19 ans regroupe 78 % du total.

En 2011, 1 % seulement des bacheliers avaient eu 18 ans dans l'année du bac (154 sur les 13 161 élèves diplômés). L'addition des tranches 18 et 19 ans regroupait 40 % du total.

Les tranches des 20 ans et plus ont au contraire diminué, en effectifs comme en part du total. On notera également le nombre très limité de bacheliers à 17 ans : 7 en 2001, 69 en 2015.

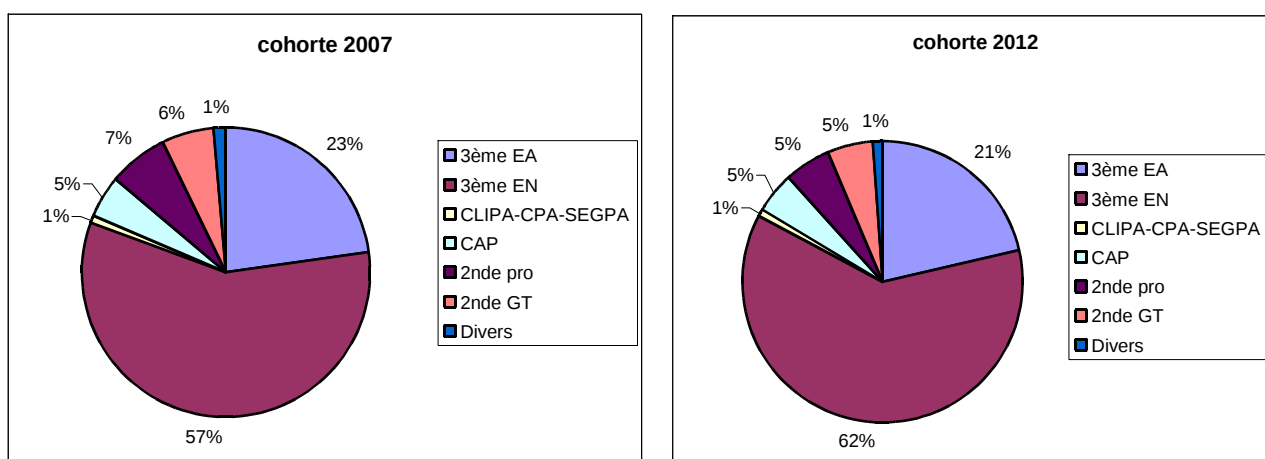
Le rajeunissement est plus marqué pour les options CGEA et Paysage (46 % ont 18 ans dans l'année du bac) que pour l'option SAPAT (32 % ont 18 ans dans l'année du bac).

La même tendance s'observe pour l'apprentissage : 25 % des 3104 diplômés de 2015 ont eu 18 ans dans l'année du baccalauréat : seulement 1 % des 2705 diplômés avaient ce même âge en 2011.

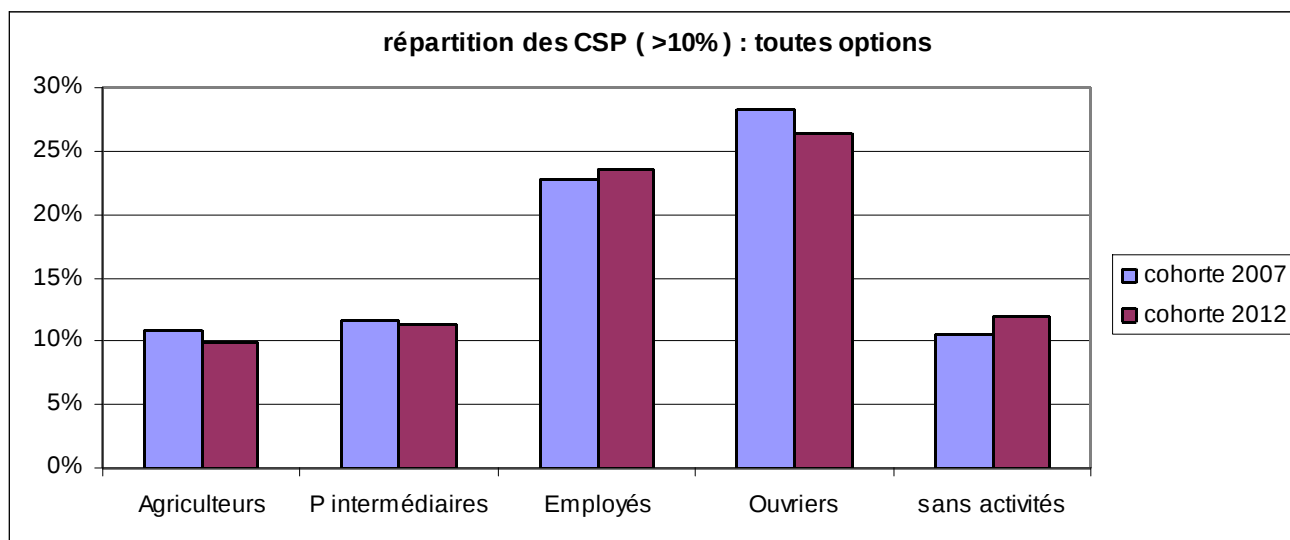
Ce changement dans l'âge des élèves et apprentis et donc des bacheliers professionnels sera maintes fois évoqué dans la suite du rapport. Le rajeunissement lié à la RVP a une incidence directe sur la mobilité des jeunes diplômés : au jour de l'obtention du baccalauréat professionnel en 2015, environ 5 000 bacheliers n'avaient pas encore l'âge requis pour être titulaires du permis de conduire. Avant la RVP, la plupart des diplômés en étaient détenteurs.

L'origine scolaire des élèves entrants en cycle bac professionnel : une relative stabilité

Les graphiques suivants donnent la répartition des populations entrées en 2^{de} professionnelle en 2007 et 2012, selon leur origine scolaire. Le seul changement notable est la part accrue des élèves provenant des classes de 3^{ème} de l'éducation nationale (62 % contre 57 %) alors que celle des 3^{ème} agricoles a légèrement baissé.



La catégorie socio-professionnelle des parents (CSP) : pas de changement notable



Comme à l'éducation nationale, la RVP n'a pas fait évoluer le trait dominant de la voie professionnelle : les élèves de famille d'employés et d'ouvriers y représentent une part majoritaire (ici 50 % exactement), ce qui les différencie nettement des séries générales.

La RVP n'a pas non plus modifié la caractéristique de l'enseignement agricole sur les CSP : les enfants d'agriculteurs représentent toujours 10 % du total.

En option CGEA, la part des enfants d'agriculteurs est beaucoup plus élevée : elle est passée de 35 % avant RVP à 33 % après RVP. L'ensemble employés + ouvriers est stable à 37 %.

En option SAPAT, l'ensemble employés + ouvriers est stable à 57 % alors que l'origine agricole y est très peu représentée.

3. LES RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS INITIAUX DE LA RVP

Cette partie est destinée à apporter des réponses à la principale question qui a motivé cette mission d'évaluation : dans quelle mesure la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle (RVP) a-t-elle permis d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés ?

A chacun des quatre objectifs correspond un chapitre, selon l'ordre suivant :

- élever le niveau de qualification des jeunes (3.1),
- réduire les sorties du système éducatif sans qualification (3.2),
- favoriser la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur (3.3),
- améliorer l'insertion professionnelle (3.4).

Les réponses porteront sur le cycle bac professionnel, axe principal de la RVP. La grande majorité des données concerne les jeunes en voie scolaire, complétées par quelques informations, malheureusement incomplètes, sur les publics en apprentissage.

Enfin, sur chacun des objectifs, les données relatives à l'éducation nationale sont présentées de manière à situer l'enseignement agricole par rapport à l'ensemble.

3-1 Élever le niveau de qualification des jeunes : l'accès au baccalauréat professionnel

Trois séries de résultats sont présentées et analysées pour évaluer l'atteinte de ce premier objectif, en comparant les données avant RVP et après RVP :

- les résultats à l'examen du bac professionnel,
- le suivi des cohortes 2007 (effectif initial : BEPA 1) et 2012 (effectif initial : seconde pro),
- le suivi des populations d'élèves entrés en 1ère pro en 2009 et 2013.

3.1.1. Une forte augmentation du nombre de bacheliers professionnels qui contraste avec une baisse du taux de réussite

Sont comparées ici les sessions d'examen 2011, dernière année non concernée par la RVP, et 2015, première année totalement concernée par la RVP. Les sessions 2012 et 2014 sont moins significatives en raison de l'effet « double flux »¹⁹. Ces chiffres totalisent les diplômés de l'ensemble des voies de formation.

Nombre de diplômés du Bac Pro de 2010 à 2015

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bac Pro EA	14 105	14 427	24 360	18 751	26 905	22 941
Bac Pro EN	104 481	141 636	166 539	140 490	163 868	153 238

19. Le contexte particulier des sessions 2012 à 2014 : l'effet « double flux »

2012 : double flux = candidats issus du cycle 4 ans (toutes spécialités) + première cohorte de candidats issus du cycle 3 ans (spécialités renouvelées)

2013 : candidats issus du cycle 4 ans (secteur des services) + candidats issus du cycle 3 ans renouvelé

2014 : double flux pour les options services + candidats de toutes les options issus du cycle 3 ans renouvelé.

Entre 2011 et 2015, le flux annuel de diplômés du baccalauréat professionnel a fortement augmenté dans l'enseignement agricole : + 59 %.

Ce taux d'augmentation est supérieur à celui de l'éducation nationale où les effectifs de bacheliers professionnels ont augmenté de 47 % depuis 2010.

L'enseignement agricole a délivré 13 % du total des diplômes du baccalauréat professionnel en 2015.

Le tableau ci-après donne l'évolution du taux de réussite au baccalauréat professionnel. Le taux de réussite est le pourcentage de candidats admis par rapport au total des présents à l'examen.

Taux de réussite au Bac Pro de 2010 à 2015 (en %)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bac Pro EA	90,2	90	83,3	82,3	82,7	83,5
Bac Pro EA + EN	86,5	84	78,4	78,9	82,2	80,3

Entre les sessions 2011 et 2015, le taux de réussite au bac professionnel a diminué de 6,5 points dans l'enseignement agricole.

Pour l'ensemble éducation nationale + enseignement agricole, le taux de réussite a diminué de 3,7 points sur la même période, et de 6,2 points entre 2010 et 2015.

Le taux de réussite dans l'enseignement agricole reste néanmoins supérieur de plus de 3 points au taux moyen de réussite pour l'ensemble du bac professionnel.

A l'éducation nationale comme dans l'enseignement agricole, la nette baisse du taux de réussite est survenue en 2012, première session où se présentaient des candidats du bac pro renouvelé. Les fluctuations annuelles entre 2012 et 2015 sont limitées, malgré un gain de 1,2 point entre 2013 et 2015, et doivent être interprétées avec prudence en raison de l'effet double flux.

Le tableau suivant permet de comparer l'évolution des résultats du bac pro entre 2011 et 2015 dans trois grandes options de l'enseignement agricole.

Résultats à l'examen du Bac Professionnel de l'enseignement agricole

(résultats définitifs Métropole et DOM)

Bac Pro	Session 2011 (avant RVP)			Session 2015 (après RVP)		
	présents	admis	réussite (%)	présents	admis	réussite (%)
Toutes options	16 035	14 427	90,0 %	27 461	22 941	83,5 %
A. Paysagers	2 581	2 294	88,9 %	3 651	3 085	84,5 %
SAPAT	5 658	5 282	93,4 %	9 600	8 369	87,2 %
CGEA, CGEH	4 527	3 918	86,5 %	7 185	5 653	78,7 %

L'option SAPAT connaît une forte augmentation du nombre de bacheliers (+ 58 %), son poids dans le nombre total de diplômés reste stable (36 %). Le nombre de bacheliers a moins progressé dans les options CGEA-CGEH (+ 44 %) et Aménagements Paysagers (+ 35 %). Les options « conseil-vente » et « agroéquipement » ont connu une forte croissance (+ 71 %).

La baisse du taux de réussite, constatée pour toutes les options, est cependant plus marquée en CGEA (- 7,8 points) qui connaissait déjà des résultats inférieurs à la moyenne. Entre 2011 et 2015, l'écart entre les options CGEA et l'option SAPAT s'est même légèrement accru pour atteindre 8,5 points.

Des explications à la baisse du taux de réussite

D'après plusieurs interlocuteurs de la mission, la baisse du taux de réussite traduit les difficultés de nombreux élèves qui n'arrivent pas à atteindre le niveau du baccalauréat en 3 années de parcours et dont beaucoup auraient arrêté après le BEPA dans l'ancien système. Ils estiment que la réduction du cycle de 4 ans à 3 ans s'est faite aux dépens des enseignements disciplinaires, des apprentissages pratiques voire de l'acquisition de capacités d'observation ou d'analyse.

A l'éducation nationale, où près de 40 000 élèves ont échoué au bac professionnel en 2013, les inspections générales²⁰ constatent un décalage entre les acquis des élèves dans le nouveau cursus et les critères d'évaluation. Elles appellent à ré-examiner tant l'accompagnement pédagogique des élèves tout au long du cursus que les critères d'évaluation à l'examen.

Pour sa part, l'inspection de l'enseignement agricole a réalisé une expertise des résultats d'examen du baccalauréat professionnel sur les deux sessions consécutives de 2012 et 2013²¹. Elle a notamment examiné les résultats et le déroulement des différentes épreuves sur ces deux premières sessions du bac pro rénové. L'analyse des résultats aux épreuves terminales montre bien les domaines où les moyennes sont faibles tant dans les épreuves générales (E1 partie histoire géographie, E4 partie mathématiques) que dans les épreuves professionnelles (E5 épreuve scientifique et technique) ainsi que le rôle discriminant (E5) ou déterminant (E7 épreuve de pratiques professionnelles, coefficient 5) de certaines d'entre elles pour la réussite à l'examen.

A partir de ces constats et des entretiens avec les acteurs des centres d'examen, l'inspection relève notamment les difficultés exprimées par beaucoup d'enseignants pour passer d'une évaluation de type contrôle de connaissances à une évaluation en termes de capacités et pour mettre en adéquation tout au long de l'année les objectifs de formation et les capacités à valider le jour de l'examen. Cette situation prouve la nécessité d'un accompagnement par la formation des enseignants sur l'approche capacitaire.

Concernant l'option CGEA, la proportion moindre quoique encore élevée des candidats d'origine agricole (33 % en 2013 contre 40 % en 2011) ne saurait expliquer des résultats en baisse encore plus marquée que dans d'autres options. Selon l'inspection, la référence à la capacité professionnelle à l'installation, et donc au futur métier de chef d'exploitation, semble entraîner un niveau d'exigence accru quant aux épreuves portant sur le pilotage de l'entreprise.

Cependant, les représentants professionnels tiennent à maintenir ce niveau d'exigence. Le chantier en cours sur la rénovation du référentiel du bac professionnel CGEA confirme l'objectif initial de former de futurs responsables d'entreprise.

20 Rapport 2014 de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'inspection générale de l'administration de l'enseignement et de la recherche (IGAENR)

21 Expertises des résultats d'examen du baccalauréat professionnel à la session 2012 (R12064, octobre 2012) et à la session 2013 (R13010, novembre 2013), rapports de l'inspection de l'enseignement agricole.

L'épreuve de contrôle : un effet de rattrapage accru

Cette épreuve est accessible aux candidats non admis qui répondent à deux conditions cumulées : une moyenne générale entre 8 et 10 aux épreuves du bac professionnel et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve de pratique professionnelle E7. Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est égale ou supérieure à 10. Des précisions sont données en annexe 4. Le tableau ci-après présente les résultats au bac pro avant et après l'épreuve de contrôle.

Taux de réussite au baccalauréat professionnel

Bac Pro	Session 2011 (avant RVP)		Session 2015 (après RVP)	
	avant Epreuve de Contrôle	après Epreuve de Contrôle	avant Epreuve de Contrôle	après Epreuve de Contrôle
Toutes options	82,4 %	90,0 %	71,5 %	83,5 %
A. Paysagers	81,40%	88,9 %	72,9 %	84,5 %
SAPAT	88,20%	93,4 %	74,4 %	87,2 %
CGEA, CGEH	78,00%	86,5 %	67,7 %	78,7 %

L'effet de rattrapage est bien plus sensible après rénovation puisque l'épreuve de contrôle a entraîné une hausse de 12 points du taux de réussite en 2015, contre 7,6 points en 2011.

Si l'impact de l'épreuve de contrôle s'accroît seulement de + 2,5 points en option CGEA (+8,5 % en session 2011 et + 11 % en session 2015), il atteint + 9, 1 points en option SAPAT (+ 5,2 % en session 2011 et + 14,3 % en session 2015).

Selon certains, l'épreuve de contrôle aurait un effet de rattrapage trop important et contribuerait à dévaloriser le niveau du bac professionnel. Ils contestent le poids de cette épreuve et préféreraient un dispositif de rattrapage disciplinaire partiel, comme dans les baccalauréats généraux.

L'inspection de l'enseignement agricole (cf. rapports cités supra) considère que, si le principe de cette épreuve est pertinent, un effort d'information des jurys et des candidats doit être réalisé.

3.1.2. Un taux d'efficacité nettement plus élevé dans la cohorte 2012

Alors que le taux de réussite ne porte que sur les effectifs présents à l'examen final, l'analyse du taux d'efficacité consiste à suivre la population d'élèves depuis son entrée en début de cycle jusqu'à l'examen en fin de cycle.

Conformément aux définitions présentées en partie 2.1, deux cohortes sont étudiées ici :

- la cohorte 2007 : population initiale de BEPA1 à la rentrée 2007, arrivant en session 2011 du bac professionnel, soit un parcours sans redoublement en 4 ans,
- la cohorte 2012 : population initiale de 2nde pro à la rentrée 2012, arrivant en session 2015 du bac professionnel, soit un parcours sans redoublement en 3 ans.

Dans le tableau suivant, la colonne « % » indique le taux d'efficacité, soit la part de la population initiale qui a obtenu le bac pro sans redoublement par la voie scolaire ou l'apprentissage.

Etude des cohortes		cohorte 2007		cohorte 2012	
Toutes options		effectifs	%	effectifs	%
population initiale de 2nde pro		30 253		28 553	
passage en 1ère pro VS		10 919	36,1%	22 507	78,8%
Diplômés Bac pro après cycle sans redoublement		9 562	31,6%	16 274	57,0%

VS : Voie scolaire

Alors que la population de la cohorte 2012 est inférieure de 6 % à celle de 2007, le nombre de bacheliers issus de cette population initiale est supérieur de 70 % et dépasse les 16 000 diplômés.

Le taux d'efficacité passe ainsi de 32 % avant RVP à 57 % après RVP, soit une forte augmentation de + 25 points. Alors qu'avant la RVP près de 32 % des élèves entrés en BEPA1 obtenait le bac professionnel en 4 ans (sans redoublement), maintenant 57 % des élèves entrés en 2nde pro obtient le bac professionnel en 3 ans (sans redoublement).

Indéniablement, l'objectif d'accroître l'accès au bac professionnel est atteint au plan quantitatif.

Le tableau suivant précise ce résultat selon les options. L'augmentation du taux d'efficacité est encore plus marquée dans l'option SAPAT (+ 34 points) qu'en aménagements paysagers (+ 17 pts) et en CGEA (+ 10 pts).

Etude des cohortes Par options	cohorte 2007						cohorte 2012					
	A. Paysagers		SAPAT		CGEA		A. Paysagers		SAPAT		CGEA	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
population initiale de 2nde pro	2 538		11 558		5 287		2 974		10 947		5 254	
passage en 1ère pro VS	1 066	42,0%	3 955	34,2%	2 627	49,7%	2 278	76,6%	8 977	82,0%	4 229	80,5%
Diplômés Bac pro après cycle sans redoublement	1 098	43,3%	3 096	26,8%	2 406	45,5%	1 784	60,0%	6 666	60,9%	2 898	55,2%

L'évolution quantitative s'explique principalement par le changement structurel introduit par la rénovation de la voie professionnelle : il n'y a plus de rupture de cycle dans les parcours des élèves qui entrent en 2nde pro pour aller jusqu'au bac professionnel. Maintenant près de 80 % des élèves entrés en 2nde pro poursuivent en 1ère pro.

Avant la RVP, seulement 59 % des diplômés BEPA poursuivaient en 1ère professionnelle, comme indiqué dans le tableau suivant sur la cohorte 2007. Le taux de poursuite était bien plus faible en SAPAT (50 %) qu'en CGEA (72,5 %) ou en Aménagements paysagers (65 %).

	cohorte 2007							
	Toutes options		A. Paysagers		SAPAT		CGEA	
	effectifs		effectifs		effectifs		effectifs	
population initiale de 2nde pro	30 253		2 538		11 558		5 287	
diplômés du BEPA	19 200		1 643		7 932		3 624	
passage en 1ère pro VS	10 919		1 066		3 955		2 627	
% de poursuite en Bac après réussite au BEPA		59,3%		64,9%		49,9%		72,5%

3.1.3. Un taux d'efficacité en baisse sur les cohortes entrées en 1ère professionnelle

A l'entrée en classe de 1ère professionnelle, le flux principal de jeunes issus des cohortes précédemment décrites, provenant de BEPA avant RVP et de 2nde pro après RVP, est complété par

un autre flux dit « flux additionnel », composé à la fois de titulaires du CAP ou d'un autre diplôme de niveau V, d'élèves provenant de 2^{de} générale et technologique (GT), et de redoublants en 1^{ère} pro ou issus de 1^{ère} GT.

Le tableau suivant donne l'origine des flux additionnels, le premier ayant rejoint la cohorte initiale de 2007 à la rentrée 2009, et le second la cohorte de 2012 à la rentrée 2013.

Origines du flux additionnel	cohorte 2007		cohorte 2012	
	effectifs	%	effectifs	%
flux additionnel en 1 ^{ère} pro	4 866		4 400	
venant de l'EA	1 546	32%	2 026	46%
venant de l'EN	3 320	68%	2 374	54%
dont				
CAP	408	8%	1 155	26%
BEP	2 823	58%	33	1%
2 ^{de} GT	340	7%	944	21%
1 ^{ère} pro	246	5%	962	22%
1 ^{ère} GT	628	13%	488	11%
Divers-Non Renseigné	421	9%	818	19%

La taille du flux additionnel a peu varié, cependant son poids relatif dans les effectifs de 1^{ère} pro a diminué (32 % en 2009, 16 % en 2013).

La composition du flux additionnel a également changé :

- les entrants issus de l'enseignement agricole sont 1,5 fois plus nombreux,
- parmi les entrants venant de l'éducation nationale, les CAP sont trois fois plus nombreux ainsi que les 2^{de} GT, alors que la disparition des cycles BEP a tari le flux correspondant.
- le nombre de redoublants de 1^{ère} a quadruplé : même si le BEPA n'est pas requis pour aller en terminale, un plus grand nombre d'élèves préfèrent refaire une année de 1^{ère}.

Le tableau suivant compare les résultats au bac professionnel des deux types de publics, flux principal de la cohorte d'une part, flux additionnel d'autre part.

	cohorte 2007 (en 1 ^{ère} en 2009-2010)						cohorte 2012 (en 1 ^{ère} en 2013-2014)					
	Total	%	issus cohorte	%	Flux additionnel	%	Total	%	issus cohorte	%	Flux additionnel	%
effectifs de 1 ^{ère} Diplômés Bac pro	15 007		10 407		4 600		26 432		22 142		4 290	
par voie scolaire	11 313	75,4%	8 243	79,2%	3 070	66,7%	18 318	69,3%	15 643	70,6%	2 675	62,4%
par autres voies	73		non disponibles				103		non disponibles			
total diplômés	11 386	75,9%					18 421	69,7%				

Le taux d'efficacité s'est sensiblement dégradé après la RVP pour ces populations de 1^{ère} professionnelle : il a diminué de plus de 6 points en passant de près de 76 % à 69,7 %.

La perte d'efficacité touche autant le flux principal que le flux additionnel :

- pour le flux principal, la baisse est de 8,5 points : 70,6 % des 1^{ère} pro issus de 2^{de} pro ont obtenu le bac en 2015, alors que 79,2 % des 1^{ère} pro issus du BEPA avaient réussi en 2011 :
- pour les 1^{ère} pro du flux additionnel, la baisse de 4,3 points réduit le taux à 62 %.

Il serait intéressant de compléter cette analyse en tenant compte des parcours avec redoublement, et pour ce faire de suivre la cohorte 2012 sur une ou deux années complémentaires.

L'étude des résultats au bac professionnel des classes terminales, retranscrits dans le tableau ci-dessous, montre en effet une importance accrue de l'année supplémentaire : les résultats des sessions 2013 et 2014 s'en trouvent améliorés d'environ 4,5 points.

Etude de cohortes de terminales Toutes options	Bac Pro 2010-2011		Bac Pro 2012-2013		Bac Pro 2013-2014	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
population initiale de terminale	13 227		19 622		29 490	
Diplômés Bac pro sans redoublement	11 698	88,4%	15 745	80,2%	23 683	80,3%
Diplômés Bac pro l'année suivante	283	2,1%	878	4,5%	1 387	4,7%
total diplômés sur 2 ans	11 981	90,6%	16 623	84,7%	25 070	85,0%

La RVP a-t-elle contribué à élever le niveau de qualification des jeunes ?

L'objectif quantitatif global est atteint :

- le flux annuel de bacheliers professionnels a augmenté de plus de 60 %,
- sur les cohortes entrantes en BEPA1 avant RVP et en 2de professionnelle après RVP, de taille analogue, le pourcentage d'élèves obtenant le bac professionnel après un cycle sans redoublement est passé de 32 % à 57 %.

Mais la baisse d'efficacité est préoccupante :

- le taux de réussite au bac professionnel a diminué de plus de 6 points, dans l'enseignement agricole comme à l'éducation nationale,
- sur les populations entrées en 1ère professionnelle, le pourcentage d'élèves obtenant le bac professionnel a diminué de 76 % à 69,7 %.

Des différences selon les options sont constatées et en partie expliquées :

- l'accroissement du flux de bacheliers est particulièrement élevé en option SAPAT (services),
- la réussite inférieure en option CGEA est souvent attribuée au niveau d'exigence du référentiel.

3.2. Limiter les sorties des jeunes sans qualification

3.2.1. Définitions et méthode d'estimation

Il est nécessaire de rappeler quelques définitions et de présenter ensuite la méthode et les données utilisées par la mission pour traiter la question des sorties sans qualification.

Quelques définitions : décrocheur, sortant précoce, vrai sortant

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Au sens réglementaire, un

« décrocheur » est un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur. Le code de l'éducation a élargi la notion de décrochage en cycle bac professionnel aux titulaires d'un CAP ou d'un BEP qui se sont engagés dans ce cycle et ne l'ont pas achevé.

Le décrochage intervient dès la fin de la scolarité obligatoire et concerne majoritairement les garçons (60%). Selon le ministère de l'éducation nationale, la moitié des élèves décrocheurs sont issus des filières professionnelles. Ils représentent 15 % de l'effectif total d'élèves de la voie professionnelle. La première année du cycle CAP est particulièrement touchée.

Le terme « sortants précoces » correspond à la définition arrêtée au niveau européen et utilisée par EUROSTAT. Il désigne les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (ils n'ont ni le bac ni le BEP ni le CAP) et qui n'ont pas suivi de formation au cours des 4 semaines précédant la date de passation de l'enquête « Emploi en continu » de l'INSEE. Pour la France hors DOM, EUROSTAT a estimé le taux de sortants précoces à 11,6 % des 18-24 ans en 2012 et à 9,7 % en 2013.

Pour sa part, la mission s'est attachée à estimer le nombre de « vrais sortants » du cycle bac professionnel. Ce sont les jeunes qui, quittant le cycle scolaire de l'enseignement agricole, n'ont pas rejoint un autre cycle de formation et n'avaient pas par ailleurs un autre diplôme professionnel. Par exemple, un jeune titulaire d'un CAP (ou CAPA) entrant en 2^{de} pro et abandonnant la formation au cours de la 1^{ère} n'est pas considéré comme sortant sans diplôme. Ce jeune serait par contre comptabilisé comme décrocheur selon la définition de ce terme.

La méthode et les données mobilisées

En l'absence de chiffres disponibles avant 2013, il n'est pas possible de comparer les sorties du cycle bac professionnel avant et après RVP. Cependant, l'étude des cohortes apporte un élément de réponse indirect, à savoir le nombre d'entrants ayant obtenu le niveau V via le BEPA. C'est pourquoi ce point sera traité en premier lieu.

Ensuite, à défaut de pouvoir comparer, et en se limitant au public sous statut scolaire faute d'un suivi des publics d'apprentis au plan national, la mission a cherché à estimer le nombre de vrais sortants du cycle bac professionnel en 2013 et 2014, en analysant successivement :

- les sorties en fin de seconde professionnelle (2^{de} pro),
- les sorties en fin de première professionnelle (1^{ère} pro),
- les sorties en fin de terminale professionnelle (terminale pro).

3.2.2. L'estimation des sorties sans qualification

Un élément de comparaison : le nombre d'élèves sortant du cycle bac professionnel sans diplôme de niveau V (BEPA ou CAPA) ²² a diminué

La limitation des sorties sans qualification passe à la fois par la facilitation d'accès à la qualification de niveau V et par la diminution des sorties en cours de cycles sans avoir obtenu de diplôme.

²² D'autres diplômes acquis notamment par la voie de l'apprentissage, le CAPA par UC et le BPA donnent la qualification de niveau V mais ils ne peuvent pas être comptabilisés dans le suivi des cohortes.

Le suivi des cohortes de 2nde pro (tableau ci-dessous) montre que le taux de diplômes de niveau V (BEPA surtout, CAPA parfois) obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du bac professionnel en 3 ans a augmenté de près de 4 points, passant de 76,3 % à 80 %.

Etude des cohortes Toutes options	cohorte 2007		cohorte 2012	
	effectifs	%	effectifs	%
population initiale de 2nde pro	30 253		28 553	
nombre de diplômes de niveau V	23 098	76,3%	22 853	80,0%

A l'inverse, le nombre de jeunes de ces cohortes qui n'ont décroché aucun diplôme de niveau V de l'enseignement agricole a diminué ainsi de 1 455 jeunes soit de 20 %. Cette évolution est sensible en option SAPAT notamment.

Les sorties en fin de seconde professionnelle (2nde pro) se maintiennent entre 3 et 4 %

Dans le cadre de la mise en place du bac pro en 3 ans, une enquête est réalisée depuis 2013 sur les sortants de 2nde pro sans diplôme, sept mois après leur sortie de l'enseignement agricole sous statut scolaire. Les résultats sont repris dans le tableau ci-après.

Enquête sur les sortants de 2nde pro sans diplômes

	sortant en		
	2012	2013	2014
population initiale (*)	29 103	28 631	27 864
effectifs des sortants	4 334	3 991	3 972
% de sortant	14,9%	13,9%	14,3%
Situations des sortants en %			
poursuite études	29,7%	30,8%	34,9%
apprentissage hors agri	18,8%	14,3%	14,1%
apprentissage agri	24,9%	26,5%	27,4%
emploi	7,5%	5,3%	5,2%
en recherche	13,7%	14,6%	11,1%
autres	5,5%	8,5%	7,2%
soit par rapport à la population initiale			
en emploi (y compris aidés)	1,1%	0,7%	0,7%
en recherche ou sans rech	2,9%	3,2%	2,6%

(*) : France hors Nlle Calédonie et Wallis

Entre 2012 et 2014, le nombre total de sortants a diminué, ainsi que le taux de sortie qui passe de 14,9 % en 2012 à 14,3 % en 2014.

Sur la même période, les taux de sortie en fin de 2nde pro à l'éducation nationale étaient inférieurs d'environ 3 points (12 % en 2012, 10,9 % en 2014).

Il ressort de ce tableau que la majorité des sortants de 2nde pro scolaire agricole poursuivent leurs études soit dans des filières scolaires de l'éducation nationale, soit dans l'apprentissage.

En réalité, les « vrais sortants » par exemple en 2013 (correspondant au suivi de la cohorte 2012) sont les 5,3 % en emploi, les 14,6 % en recherche d'emploi et les 8,5 % ne recherchant pas d'emploi : soit au total 28 % des sortants initialement comptabilisés.

On peut donc retenir que les « vrais sortants » en fin de 2^{de} professionnelle de la rentrée 2012 représentaient 3,9 % des effectifs initiaux (3,3 % en 2014), soit plus de 900 jeunes.

Les sorties sont plus fréquentes en services (SAPAT) qu'en productions agricoles ou en paysage.

En fin de première professionnelle (1^{ère} pro), entre 1 et 2 % de sortants sans diplôme

Le tableau ci-après donne des précisions sur les sortants en fin de 1^{ère} professionnelle.

	sortant en		sortant en		sortant en	
	2013	%	2014	%	2015	%
population initiale de 1 ^{ère}	33 525		26 933		26 337	
sortants avec le BEPA	2 430	7,2%	2 352	8,7%	1 580	6,0%
sortants sans diplômes	1 380	4,1%	383	1,4%	1 107	4,2%
total sortants		11,4%		10,2%		10,2%
Situations des sortants sans diplômes en %						
en formation		1,8%		0,6%	données non disponibles en mai 2016	
en emploi (y compris aidés)		0,8%		0,2%		
en recherche ou sans rech		1,6%		0,5%		

Environ 10 à 11 % des élèves de 1^{ère} pro sortent du cycle bac pro de l'enseignement agricole (10,6 % à l'éducation nationale). La majorité d'entre eux ont obtenu le BEPA.

L'effectif des sortants sans aucun diplôme fluctue fortement selon les années et représente entre 1,4 et 4,2 % des effectifs totaux²³. Les sorties sont plus fréquentes en services (SAPAT) qu'en CGEA ou Paysage.

Compte tenu des poursuites d'études en dehors de l'enseignement agricole, on peut estimer que les vrais sortants représentent 1 à 2 % de la population des élèves de 1^{ère} professionnelle.

En fin de terminale professionnelle, un quart des élèves redoublent après l'échec à l'examen et 2 à 3 % sortent sans diplôme

L'étude des cohortes des classes terminales de 2010-2011 et 2014-2015 correspondant aux cohortes étudiées montre une augmentation du taux de redoublement après l'échec à l'examen.

Etude de cohortes de terminales Toutes options	Bac Pro 2010-2011		Bac Pro 2014-2015	
	effectifs	%	effectifs	%
population initiale de terminale	13 227		24 585	
Diplômés Bac pro	11 698	88,4%	19 812	80,6%
Echecs	1 529		4 773	
Nbre de redoublants rentrée suivante	284		1 342	
% de redoublement après echec		18,6%		28,1%

Malgré cette augmentation de plus de 9 points du taux de redoublement, comme à l'éducation nationale, plus de 7 élèves sur 10 ne redoublent pas dans la voie scolaire après échec au bac professionnel. La tendance est un peu plus marquée en SAPAT qu'en CGEA.

²³ Si ces enquêtes ont le mérite d'exister, le taux de réponse diminue, passant de 50 à 30 %, ce qui remet un peu en cause leur valeur statistique.

Ces élèves qui ne redoublent pas peuvent être déjà titulaires d'un diplôme de niveau V, CAPA ou BEPA. Ainsi en 2015, près de 3 000 élèves sont sortis avec un BEPA et 150 avec un CAPA sans avoir obtenu le bac professionnel.

En définitive, 670 élèves sont sortis sans aucun diplôme en 2015, ce qui représente 2,7 % des élèves de terminale. Ils étaient 600 en 2014, soit un peu plus de 2 % des élèves de terminale.

La RVP a-t-elle contribué à limiter les sorties sans qualification ?

En l'absence de données comparatives, il n'est pas possible de répondre directement à la question, sauf à observer que le taux d'élèves entrés en 2^{de} professionnelle qui obtiennent le BEPA a légèrement augmenté.

Les données disponibles depuis 2013 permettent d'estimer que les vrais sortants du cycle bac professionnel sans aucun diplôme représentent 3 à 4 % des élèves en 2^{de}, 1 à 2 % en 1^{ère}, 2 à 3 % en terminale, soit 2 000 à 2500 jeunes.

Sur un total de 35 000 jeunes entrés dans le cycle bac professionnel de 3 ans, on peut donc estimer que 6 à 7 % sont sortis sans qualification.

3.3. Favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Étant donné que les premiers diplômés du bac professionnel rénové sont sortis en juin 2012 pour la majorité des options et en juin 2015 pour les autres, l'impact de la rénovation sur la poursuite d'études supérieures des bacheliers est très récent et pas nécessairement stabilisé.

Nous observerons tout d'abord l'évolution des demandes de poursuite d'études qui reflètent les intentions des jeunes avant la fin de leur cursus en classe de terminale. Ensuite, nous analyserons le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent en filières BTSA, depuis leur entrée dans le cycle jusqu'à la réussite à l'examen.

Trois sources d'informations ont été mobilisées :

- les données issues du portail Admission Post-Bac (APB),
- les données issues des enquêtes sur le devenir des diplômés dites « enquêtes 7 mois »,
- le suivi des cohortes des classes de terminale du bac professionnel.

3.3.1. Les demandes augmentent en nombre mais la part d'élèves demandeurs est stable

Le portail Admission Post-Bac (APB) réceptionne les vœux émis par les élèves et apprentis au cours du deuxième trimestre de leur année terminale pour leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court (BTS, BTSA, DUT) ou long (licence) ou autre (concours divers).

Le tableau concerne les deux cohortes étudiées, dont les élèves et apprentis ont exprimé leurs vœux au cours de leur année de terminale professionnelle, respectivement en 2011 et 2015, avant de savoir s'ils obtiendraient ou pas leur diplôme du baccalauréat.

taux de candidatures dans APB

	2011	2015
inscrits dans APB	16 326	27 888
nbre vœux 1	6 108	10 104
taux de candidatures	37%	36%

Le nombre de premiers vœux émis par les élèves de terminale professionnelle de l'enseignement agricole a augmenté de 65 %, passant de 6 108 en 2011 à 10 104 à 2015. Ce taux de croissance suit en fait celui de l'augmentation des effectifs en terminale professionnelle.

Après comme avant la RVP, un gros tiers des élèves de terminale professionnelle expriment le souhait de poursuivre des études supérieures. La RVP n'a donc pas entraîné un accroissement notable de la proportion d'élèves qui aspirent à poursuivre leurs études.

La tendance à la poursuite d'études est nettement moins forte dans l'enseignement agricole qu'à l'éducation nationale où, en 2013 comme en 2012²⁴, 60 % des élèves de terminale professionnelle ont formulé un vœu dans l'application APB. Les demandes pour les sections par apprentissage ont augmenté à peu près au même rythme que l'ensemble, dont elles représentent un bon quart.

La demande pour les BTSA est toujours aussi forte, avec un meilleur taux d'acceptation

Les tableaux ci-après indiquent la répartition des candidatures des élèves de terminale professionnelle vers les différents cycles d'enseignement supérieur sous statut étudiant et leurs taux d'admission.

Répartition des vœux 1 pour la voie étudiante

	2011		2015	
	Vœux 1	%	Vœux 1	%
BTSA	2 523	57%	4 179	56%
BTS	1 206	27%	1 756	24%
DUT	146	3%	181	2%
L1+DU+....	267	6%	899	12%
Autres (prépa concours Santé,...)	257	6%	400	5%
total	4 399		7 415	

Aboutissement des candidatures pour la voie étudiante

	2011		2015	
	acceptations	% /vœux 1	acceptations	% /vœux 1
BTSA	1 718	68%	3 182	76%
BTS	241	20%	547	31%
DUT	33	23%	23	13%
L1+DU+....	390	non sélectif	897	non sélectif
Autres (prépa concours Santé,...)	47	18%	76	19%
total	2 429	55%	4 725	64%

24 Selon le rapport IGAENR – IGEN de 2014, page 139.

Dans le contexte de forte croissance des demandes, la tendance dominante se confirme : près de six demandes en premier vœu sur dix se portent vers les BTSA et huit demandes sur dix visent une poursuite en BTS ou BTSA, comme à l'éducation nationale.

Cette attraction vers les cycles BTSA est amplifiée par la hausse sensible du taux d'acceptation des demandes : de 68 à 76 %, soit 8 points de mieux.

Les demandes vers les cycles BTS de l'éducation nationale ont augmenté de 50 % et proviennent surtout des élèves de l'option SAPAT. Le taux d'acceptation est passé de 20 à 31 %, alors qu'il se situe en moyenne à 45 % en 2013 pour les élèves des bac pro de l'éducation nationale.

Enfin, les demandes vers des cycles universitaires ont fortement augmenté pour atteindre 12 % des demandes totales. La DGESCO précise que 8 % des bacheliers professionnels ont poursuivi à l'université en 2014. Parmi ceux-là, seulement 5 % obtiennent la licence en 3 ou 4 ans.

Le tableau ci-dessous précise les candidatures pour certaines options du bac professionnel.

taux de candidatures dans APB (par options)

	A Paysagers		SAPAT		CGEA	
	2011	2015	2011	2015	2011	2015
<i>taux de candidatures</i>	35%	36%	31%	26%	46%	44%
<i>taux des vœux apprentissage</i>	50%	48%	5%	7%	34%	34%

En option CGEA, près d'un élève sur deux souhaite poursuivre, presque toujours en BTSA, avec un taux d'acceptation supérieur à 70 %. L'aménagement paysager suit la même tendance, avec une attirance encore plus forte vers les BTSA par l'apprentissage.

Pour les élèves de l'option SAPAT, le taux de demandes est moins élevé. En l'absence de BTSA centrés sur les services aux personnes, 50 % d'entre eux s'orientent vers les BTS de l'éducation nationale, 24 % vers des licences (sciences sociales, psychologie, etc.) et 14 % vers les préparations aux concours dans le domaine de la santé.

3.3.2. Plus d'un bachelier professionnel sur deux poursuit effectivement ses études

Conformément à l'évolution des demandes, le nombre de bacheliers professionnels en poursuite d'études a fortement augmenté : il est passé de 5 860 en 2011 à 8 470 en 2013 pour les bacheliers issus de la voie scolaire.

Le taux de poursuite d'études a également augmenté, passant de 47 % en 2011 à 53 % en 2012 pour se stabiliser les années suivantes. Il dépasse largement celui des bacheliers professionnels de l'éducation nationale (33 % en 2013). Les chiffres ci-dessous sont issus des enquêtes 7 mois.

Diplômés du Bac Pro : poursuites d'études

	2010	2011	2012	2013	2014
Total des poursuites d'études	49,2%	47,3%	53,1%	53,2%	53,0%

3.3.3. Près de trois bacheliers professionnels sur dix poursuivent en cycle BTSA

Le tableau ci-après indique le devenir des bacheliers professionnels par la voie scolaire de la session 2011, avant la RVP, et de ceux des sessions 2013 et 2015, après la RVP, qui sont entrés en cycle BTSA sous statut étudiant²⁵. Pour les cycles BTSA par l'apprentissage, compte tenu de leur importance numérique et à défaut de données nationales, on procédera par estimation.

Etude de cohortes de terminales Bac Pro Toutes options	2010-2011		2012-2013		2014-2015	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Diplômés du Bac pro	11 698		15 745		19 812	
poursuite en BTSA VS	1 781	15,2%	3 001	19,1%	3 281	16,6%
passage en BTSA 2 VS	1 331	11,4%	2 125	13,5%	en BTS2 en 2016-2017	
redoublants en BTSA 1 VS	127		343			
Taux d'abandon de la VS		18,1%		17,8%		
Diplômés du BTSA (cycle sans redoublement)	1 473	12,6%	2 200	14,0%	Examen du BTSA en 2017	
dont obtenus par l'apprentissage ou FC	555	4,7%	711	4,5%		
dont obtenus par la VS	918	7,8%	1 489	9,5%		
Taux d'efficacité du cycle BTS de la VS		51,5%		49,6%		

VS : Voie scolaire

Taux d'abandon de la VS = (effectifs année 1 - année 2 - redoublants) / effectifs année 1

Entre 2011 et 2015, le nombre de bacheliers professionnels par la voie scolaire ayant poursuivi en cycle BTSA sous statut étudiant a augmenté de 84 % soit un rythme d'accroissement supérieur à celui du nombre de diplômés du bac professionnel qui est de + 69 %.

Ainsi, le pourcentage de bacheliers professionnels poursuivant en BTSA a légèrement augmenté, passant de 15 % en 2011 à presque 17 % en 2015 (après un pic de 19 % en 2013).

En ajoutant les poursuites sous statut d'apprenti, on pourrait estimer que près de 30 % des titulaires du bac professionnel ont poursuivi en BTSA en 2015 contre environ 22 % en 2011.

Les données de l'éducation nationale sont assez voisines : 26 % des diplômés bac pro poursuivent en cycle BTS, dont deux tiers sous statut étudiant et un tiers sous statut apprenti.

3.3.4. Un bachelier professionnel sur deux entrés en BTSA obtient le diplôme en deux ans

Seulement 50 % des bacheliers professionnels engagés en cycle étudiant BTSA ont obtenu le diplôme deux ans après (cf. tableau ci-dessus). Si on tenait compte de la réussite des redoublants l'année suivante, ce pourcentage augmenterait de 6 à 7 points (exemple de l'année 2011).

Après comme avant la RVP, le taux d'efficacité se situe à un niveau peu satisfaisant, même s'il s'avère meilleur qu'à l'éducation nationale où seulement un bachelier professionnel sur trois entrés en cycle TS en sort avec le diplôme deux ans plus tard (après trois ans : 42 %).

Le faible niveau de réussite des bacheliers professionnels en BTSA résulte de deux facteurs :

- leur taux d'abandon en première année du cycle BTSA est voisin de 18 %, et près de 1 bachelier pro sur 5 sort du cycle BTSA sans même redoubler,

²⁵ Les sessions 2012 et 2014, touchées par l'effet double flux, sont moins représentatives pour la comparaison.

- leur taux de réussite à l'examen, soit 70,5 % en 2015, est inférieur de près de 10 points à la moyenne de l'ensemble des candidats étudiants au BTSA : à l'éducation nationale, le taux de réussite des bac pro au BTS a été de 59 % en 2014 ²⁶.

On peut noter également que parmi les diplômés BTSA venant du bac professionnel, un tiers est passé par l'apprentissage avec un taux de réussite de 65 %, inférieur de 5-6 points à la moyenne.

Le tableau suivant précise les données sur la poursuite d'études en BTSA des bacheliers professionnels en options Aménagements paysagers et CGEA.

Etude de cohortes de terminales Par options	Bac Pro 2010-2011				Bac Pro 2012-2013				Bac Pro 2013-2014			
	A. Paysagers		CGEA		A. Paysagers		CGEA		A. Paysagers		CGEA	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Diplômés du Bac pro	1 318		2 401		2 061		3 169		2 030		3 252	
poursuite en BTSA VS	273	20,7%	734	30,6%	391	19,0%	1 003	31,7%	413	20,3%	1 021	31,4%
passage en BTSA 2 VS	225	17,1%	510	21,2%	320	15,5%	674	21,3%	325	16,0%	728	22,4%
redoublants en BTSA 1 VS	12		54		26		147		50		166	
Taux d'abandon de la VS		13,2%		23,2%		11,5%		18,1%		9,2%		12,4%
Diplômés du BTSA (cycle sans redoublement)	317	24,1%	555	23,1%	436	21,2%	757	23,9%	Examen du BTSA en 2016			
dont obtenus par l'apprentissage ou FC	157	11,9%	211	8,8%	210	10,2%	243	7,7%				
dont obtenus par la VS	160	12,1%	344	14,3%	226	11,0%	514	16,2%				
Taux d'efficacité du cycle BTS de la VS		58,6%		46,9%		57,8%		51,2%				

On retrouve ici l'importance des filières BTSA par l'apprentissage : la moitié des bacheliers du secteur du paysage et près d'un tiers de ceux de la production agricole sont passés par cette voie.

En voie scolaire, la faible efficacité se vérifie pour les bacheliers professionnels de l'option paysage (58 % de diplômés en deux ans) et encore plus pour ceux de l'option CGEA (51 %, en légère progression cependant). Cependant, le taux d'abandon en CGEA a diminué de moitié.

Enfin, l'ensemble de ces données confirme la montée en puissance des bac pro en BTSA. La proportion des étudiants bacheliers professionnels dans les effectifs présents à l'examen est passée de 18 % avant la RVP à près de 30 % après la RVP. En apprentissage, ce taux est passé de 40 % à près de 50 %.

L'analyse sur la cohorte 2012 : 9 % de la population initiale poursuit en BTSA étudiant

Etude des cohortes Toutes options	cohorte 2007		cohorte 2012	
	effectifs	%	effectifs	%
population initiale	30 253		28 553	
poursuite en BTSA voie scolaire (VS)	1 684	5,6%	2 687	9,4%

Sur 100 élèves entrés en 2^{de} professionnelle en 2012, un peu moins de 10 ont poursuivi en BTSA sous statut étudiant trois ans plus tard. Ce taux, certes modeste, est presque deux fois plus élevé qu'avant la RVP où moins de 6 élèves sur 100 accédaient en cycle BTSA étudiant.

En intégrant les redoublements en bac professionnel ainsi que les BTSA par l'apprentissage, on pourrait probablement estimer à 15 % environ le taux de poursuite en BTSA sur la cohorte 2012.

²⁶ Ce taux de réussite à l'examen BTS a progressé de 49 % en 2008 à 59 % en 2014, et même 67 % dans les spécialités industrielles. Mais il reste très inférieur à ceux des bacheliers technologiques (78 %) et généraux (85 %) (RERS 2008, 2009, 2013, 2014 et 2015).

3.3.5. La réussite des bacheliers professionnels en cycle BTSA doit être améliorée

La demande croissante de poursuites d'études de la part des jeunes et des familles est une évolution continue, relayée au plan politique par le processus de Lisbonne qui fixe l'objectif à 50 % de jeunes d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur. La tendance est bien antérieure à la rénovation du bac professionnel, mais cette dernière l'a accélérée.

L'ensemble des parties prenantes se rejoignent sur le constat, à l'éducation nationale comme dans l'enseignement agricole : une grande partie des bacheliers professionnels engagés dans l'enseignement supérieur rencontre des difficultés, notamment en BTS et BTSA comme en témoignent les taux de réussite et les abandons en cours de cycle. Ce constat n'a pas beaucoup varié après la mise en œuvre de la RVP, à ceci près qu'il concerne maintenant une population accrue de 60 % en effectif global, comme en nombre d'étudiants en difficultés voire en échec.

Si le constat fait consensus, il n'en est pas de même pour les voies d'amélioration avancées. Plusieurs interlocuteurs du monde académique proposent de créer une année supplémentaire, ou année passerelle, entre le bac professionnel et l'entrée en BTSA, pour permettre aux bacheliers de réaliser une mise à niveau et/ou d'acquérir une expérience diversifiée sous une formule d'alternance. Il est souvent fait référence au rajeunissement des bacheliers professionnels qui seraient moins matures que leurs prédécesseurs, pour justifier la nécessité d'une année supplémentaire.

Pour d'autres, la solution n'est pas d'allonger les parcours mais d'abord de renforcer l'accompagnement individualisé des élèves concernés dès la terminale pro jusqu'au début du cursus BTSA, et ainsi améliorer l'enchaînement entre les deux parcours.

L'importance de l'orientation est également soulignée tant il s'avère important que chaque élève se détermine en fonction de ses souhaits mais également de ses possibilités. Pour de nombreux interlocuteurs, la réussite des bacheliers professionnels est bien plus difficile dans certaines filières BTSA à fort contenu scientifique que dans d'autres, plus adaptées à leurs capacités.

En ce qui concerne les mesures ministérielles visant à favoriser la poursuite d'études des bacheliers professionnels de l'enseignement agricole (voir point 1.4 du présent rapport), il est encore trop tôt pour en évaluer l'effet.

Néanmoins, si l'enjeu des quotas de bacheliers professionnels en BTS se pose fortement à l'éducation nationale, il semble moins prégnant pour favoriser l'accès déjà important des bacheliers professionnels de l'enseignement agricole dans les BTSA.

Enfin, l'ouverture de deux classes à effectif limité, réservées aux titulaires d'un bac professionnel pour un parcours de 3 ans en vue d'entrer en école d'ingénieur, suscite des commentaires partagés.

En tout état de cause, dans un contexte de moyens contraints, il y a lieu de s'interroger sur le rang des priorités : augmenter encore le taux de bacheliers professionnels qui poursuivent en cycle BTSA ou bien améliorer le taux de réussite des bacheliers professionnels, déjà nombreux, qui entrent dans ces cycles BTSA ?

La RVP a-t-elle favorisé la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur?

La réponse est positive dans la mesure où l'augmentation des demandes et des poursuites effectives d'études est proportionnelle à celle des effectifs de titulaires du bac professionnel.

Les cycles BTSA, à l'exception notable du secteur des services, ont largement profité de cette montée en puissance. L'apprentissage y prend une part significative.

La réponse est nettement plus mitigée en termes d'efficacité : parmi les titulaires du bac professionnel qui s'engagent en cycle BTSA par la voie étudiante, seulement un sur deux obtient son diplôme en deux ans. Sur ce plan, la situation n'a pas évolué.

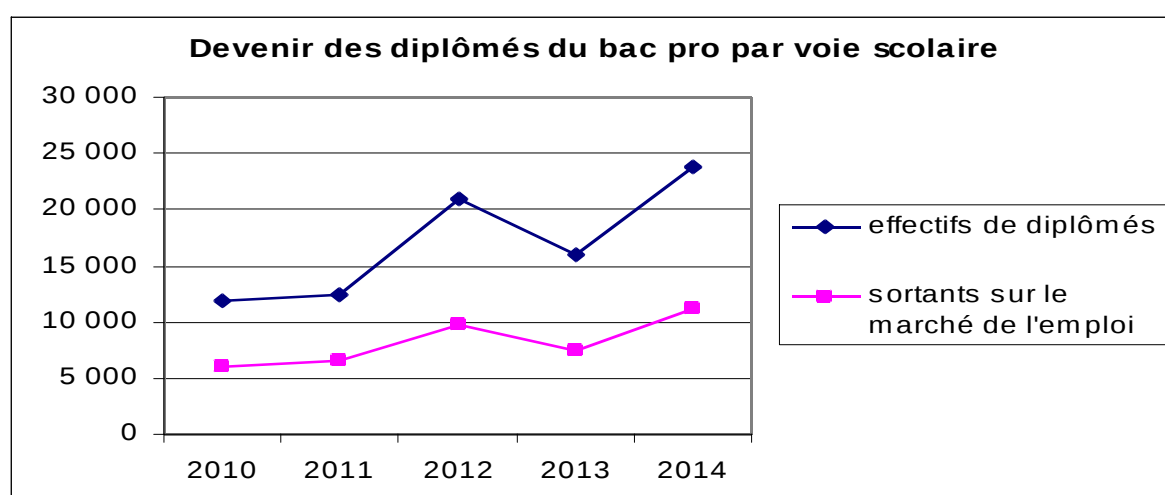
Quoi qu'il en soit, améliorer la réussite des bacheliers professionnels en cycle BTSA est un enjeu prioritaire, bien plus que d'accroître encore le flux de titulaires du bac pro accédant à une poursuite d'études supérieures.

3.4. Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés

L'accès à l'emploi dépend essentiellement du contexte économique qui n'a guère évolué favorablement dans la plupart des secteurs concernés par l'enseignement agricole. Il n'est pas possible d'isoler et d'évaluer les effets positifs ou négatifs de la rénovation du bac pro sur l'insertion professionnelle des diplômés, d'autant que les premiers diplômés du cycle rénové sont sortis sur le marché de l'emploi en juin 2012, et même en juin 2015 pour certaines spécialités.

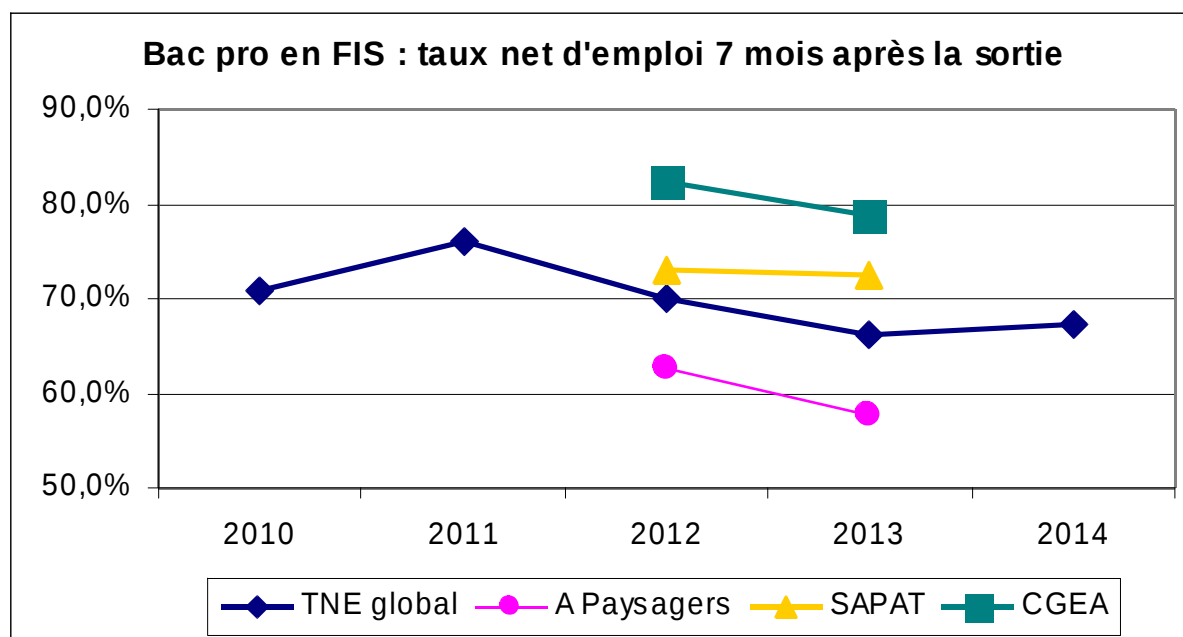
Le public à étudier est celui des bacheliers professionnels qui vont directement sur le marché de l'emploi après leur diplôme. Les quelques éléments présentés ici émanent des enquêtes « 7 mois » et de données partielles recueillis par la mission lors d'entretiens nationaux et régionaux.

3.4.1. Le flux de bacheliers professionnels sortant sur le marché de l'emploi a quasiment doublé



Entre 2010 et 2014, le nombre de bacheliers professionnels arrivant sur le marché de l'emploi a augmenté de 85 %, passant de 6 064 à 11 209 jeunes.

3.4.2. Le taux net d'emploi des bacheliers professionnels a diminué mais reste supérieur à celui des bacheliers de l'éducation nationale



Selon le graphique ci-dessus, le taux net d'emploi²⁷ a diminué de 3,6 points entre 2010 et 2014, passant de 70,8 à 67,2 %. Entre 2011 et 2013, il a même perdu près de 10 points.

Sur cette même année 2013, le taux net d'emploi était de 43 % pour les bacheliers professionnels de l'éducation nationale²⁸.

En raison de la dégradation générale de l'emploi sur cette période, il serait bien hasardeux de discerner la part éventuellement imputable à la RVP.

L'exemple de 2013 montre que l'accès à l'emploi a été meilleur pour les titulaires du bac pro CGEA par la voie scolaire (79 %) que pour les SAPAT (72 %) et pour les Aménagements Paysagers (58 %). A noter pour ces derniers, l'importance de la voie de l'apprentissage.

3.4.3. L'adéquation emploi - formation diffère selon les secteurs

Dans le secteur de la production agricole, plus de la moitié des bacheliers pro poursuivent des études en BTSA mais aussi en certificat de spécialisation voire en brevet professionnel pour certains. Pour ceux qui se présentent sur le marché de l'emploi, l'exemple de la Bretagne montre que la plupart s'insèrent assez rapidement, plutôt sur un profil d'ouvrier ou salarié agricole, plus à temps plein qu'à temps partiel. Moins de 5 % sont recrutés sur une qualification de technicien agricole. Pour certains domaines comme l'agroéquipement, l'offre d'emplois excède la demande.

Dans les aménagements paysagers, en dépit de la conjoncture peu favorable ces dernières années, les profils de type bac professionnel semblent assez clairs pour les employeurs.

²⁷ Taux net d'emploi = effectifs en emploi / (effectifs en emploi + effectifs sans emploi et en recherche).

²⁸ Sénat, avis sur le PLF 2016.

Pour le secteur des services aux personnes, principal débouché pour les élèves de l'option SAPAT, l'adéquation entre le diplôme du bac professionnel et les profils d'emplois pose question. Le plus souvent, l'accès à l'emploi n'est pas direct car les bacheliers professionnels doivent passer par un concours leur permettant d'exercer en tant qu'aide-soignant hospitalier ou aide à domicile par exemple. Ces concours sont accessibles avec un diplôme de type BEP et ne nécessitent donc pas le niveau Bac. De plus, il s'agit souvent d'emplois à temps partiel, à statut précaire, peu rémunérés. La situation s'est encore compliquée depuis la création d'une spécialité de bac pro directement concurrente (ASSP) à l'éducation nationale. D'ores et déjà, les conseils régionaux se saisissent de cette problématique.

La RVP a-t-elle amélioré l'insertion professionnelle des bacheliers professionnels ?

Sur ce point bien plus encore que sur les précédents, il est difficile et prématuré de tirer des conclusions tant le contexte économique est bien plus déterminant qu'une réforme du type RVP. De plus, les seuls éléments de comparaison portent sur les enquêtes à 7 mois, moins éclairantes que des enquêtes à 33 mois.

Entre 2010 et 2014, l'insertion des bacheliers professionnels de l'enseignement agricole s'est légèrement dégradée, mais reste nettement meilleure que celle de l'ensemble des bacheliers professionnels.

Des différences notables sont observées selon les secteurs, avec une situation plutôt satisfaisante dans le secteur de la production agricole et au contraire une adéquation emploi - formation plus délicate dans le secteur des services aux personnes.

4. TROIS MARQUEURS DE LA RVP DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

4-1 La flexibilité et la fluidité des parcours : l'effectivité des passerelles

Les passerelles ont été mises en place ou renforcées pour permettre aux élèves de modifier leurs choix initiaux d'orientation, de suivre une autre formation mieux adaptée à leurs aptitudes, d'accéder ainsi à un niveau plus élevé de qualification et d'éviter ainsi les sorties précoces du système de formation.

Toutefois, l'effectivité des passerelles dépend de l'existence de places d'accueil disponibles dans les formations demandées. Depuis la mise en œuvre de la RVP, l'éducation nationale a maintes fois relevé les difficultés d'orientation liées à l'inadéquation des cartes des formations, illustrées par des cas d'élèves de 2^{nde} professionnelle qui auraient dû être orientées en CAP, ou d'élèves de 2^{nde} générale et technologique qui auraient dû aller en 2^{nde} pro et qui essaient de se réorienter en 1^{ère} pro sans succès faute de places disponibles dans les formations souhaitées.

4-1-1 La passerelle de la voie professionnelle vers les voies générale et technologique (GT) n'a quasiment plus d'application

A l'éducation nationale comme dans l'enseignement agricole, cette voie d'accès n'est plus que ponctuellement utilisée. D'après la DGESCO, « les passerelles entre les voies de formation du cycle professionnel vers le cycle général sont quasi inexistantes ». En 2007, à l'éducation nationale, 10,7 % des élèves de BEP avaient poursuivi en 1^{ère} technologique. Un flux de 23 400 élèves de la voie professionnelle, toutes formations confondues, avaient accédé aux voies générale et technologique. En 2011, ce chiffre est tombé à 8 300 élèves dont aucun venant de 2^{nde} professionnelle.

Dans l'enseignement agricole, la proportion d'élèves de BEPA de la cohorte 2007 qui ont intégré le cycle technologique en 2009 ne représentait déjà que 1,5 % des effectifs. Ce flux s'est presque tari puisque seulement 84 élèves soit 0,3 % des effectifs de la cohorte 2012 sont passés en 1^{ère} technologique en 2014. Le tableau suivant résume ces données :

Etude des cohortes Toutes options	cohorte 2007		cohorte 2012	
	effectifs	%	effectifs	%
population initiale de 2 ^{nde} pro	30 253		28 553	
diplômés du BEPA	19 200	63,5%		
passage en 1 ^{ère} techno VS	439	1,5%	84	0,3%
Diplômés Bac techno après cycle sans redoublement	234	0,8%	59	0,2%

Cette évolution résulte surtout de la refonte des cycles du BEPA et du bac professionnel : si avant la RVP les élèves devaient choisir leur orientation après l'obtention du BEPA, la 2^{nde} professionnelle actuelle n'est pas un palier d'orientation entraînant une rupture de cycle. De plus, certains élèves, qui envisagent de faire un BTS estiment pouvoir y parvenir aussi bien par la voie professionnelle que par la voie technologique réputée plus difficile.

4-1-2 Le passage des voies GT vers la voie professionnelle est mis en œuvre différemment qu'à l'éducation nationale

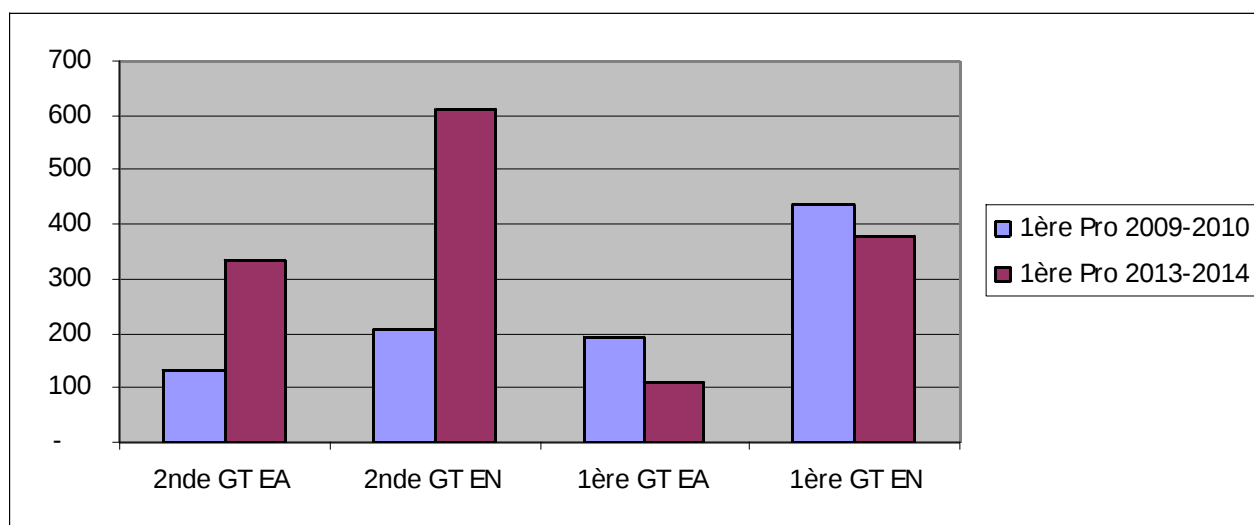
Une passerelle effective

A l'issue d'une 2^{nde} ou d'une 1^{ère} GT, la possibilité de rejoindre le cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2^{nde} ou 1^{ère} pro est utilisée à l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole. L'autorisation est donnée par le recteur après avis de l'équipe pédagogique ou par le DRAAF après avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine et du chef d'établissement d'accueil après positionnement, c'est-à-dire examen des notes obtenues aux évaluations validant les capacités générales du BEPA pendant la 2^{nde} pro à partir du dossier scolaire. Les notes doivent être au moins égales à 10 pour une entrée en 1^{ère} pro.

A l'éducation nationale²⁹, 22 200 élèves de 2^{nde} GT étaient passés en voie professionnelle en 2007, soit 4 % des effectifs. Ce flux, qui a concerné 19 100 élèves et 3,6 % des effectifs en 2013, tend à diminuer depuis la RVP.

Dans l'enseignement agricole, les élèves de 2^{nde} et 1^{ère} GT qui intégraient une 1^{ère} pro représentaient 6 % de l'effectif total des 1^{ères} pro en 2007, soit 968 élèves. En 2012, l'effectif correspondant a atteint 1450 élèves, soit 5,3 % des élèves de 1^{ère} pro (voir tableau page 36).

Le diagramme suivant compare, dans l'enseignement agricole, les origines scolaires des élèves de 1^{ère} pro venant de 2^{nde} GT et de 1^{ère} GT en 2009-2010 et en 2013-2014.



Le flux d'élèves venant de la voie GT a augmenté de 55 % avec une inversion des proportions des élèves venant de 1^{ère} et de 2^{nde}. Avant la RVP, la seule possibilité de rejoindre la voie professionnelle correspondait à la fin de la 1^{ère} GT. Cette condition ayant été levée, le nombre de jeunes issus de 1^{ère} GT diminue alors que les effectifs issus de 2^{nde} GT sont multipliés par 2,5 au niveau de l'enseignement agricole et par 3,3 pour ceux venant de l'éducation nationale.

Pour l'enseignement agricole, la réorientation en fin de seconde GT vers la voie professionnelle concernait 4,1 % des élèves de seconde en 2012-2013 contre 1,7 % en 2008-2009.

²⁹ Rapport de l'IGEN de mai 2012 sur la certification intermédiaire et rapport de l'IGAENR de décembre 2013 sur les parcours des élèves de la voie professionnelle.

L'accueil des élèves venant des voies GT en voie professionnelle

A l'éducation nationale, l'accès en voie professionnelle ne se fait pas nécessairement en classe de 1ère pro, mais dépend des spécialités et des académies. Globalement plus de la moitié des élèves venant des voies GT en 2013 ont intégré une 2nde pro, ce qui équivaut à une forme de redoublement et non à une passerelle ascendante : bien que sortant de 2nde, ces élèves doivent suivre l'ensemble du cursus en 3 ans du bac professionnel.

Au vu de ce constat, les rapports des inspections générales de 2012 et 2013 ont souligné la difficulté d'utilisation de cette passerelle dans un sens ascendant à l'éducation nationale. Parmi les explications, on peut citer la priorité donnée à la réussite en voie technologique des élèves qui s'y engagent et l'impossibilité pour les élèves de 2nde GT accédant directement en 1ère pro de passer le BEP : en limitant les passages directs en 1ère pro, les rectorats évitent aux élèves le risque de quitter le cursus sans qualification en cas d'échec au bac professionnel.

Cette passerelle ascendante fonctionne mieux dans l'enseignement agricole qu'à l'éducation nationale. La comparaison des cohortes 2009 et 2013 montre que la proportion des élèves issus de 2nde GT accueillis en 1ère pro agricole passe de 2,1 à 3,5% alors que la proportion issus de 1ère GT diminue de 4 à 1,8%. Pour les élèves de 2nde GT, le passage vers la 1ère pro est donc en progression : les effectifs concernés, qui sont passés de 340 à 944, ont été multipliés par trois.

4-1-3 Les passages entre les cycles CAP et bac professionnel se développent

Après une 2nde professionnelle, il est possible d'intégrer une 2ème année de CAP dans le même champ professionnel. Cette nouvelle passerelle, créée pour les sortants de 2nde pro qui ne pourraient pas poursuivre en 1ère pro, n'est effective que si des formations en CAP existent dans les filières considérées. Le tableau ci-dessous montre qu'environ 1 % de la population initiale des 2nde pro agricoles passe dans le cycle CAP avec des transferts vers l'apprentissage.

Etude des cohortes Toutes options	cohorte 2007		cohorte 2012	
	effectifs	%	effectifs	%
population initiale de 2nde pro	30 253		28 553	
réorientation (CAPA en VS)	193	0,6%	274	1,0%
Dipômés de CAPA (VS et apprentissage)	302	1,0%	289	1,0%

VS : Voie scolaire

Il est également possible à l'issue d'un CAP d'accéder au cursus du bac professionnel en intégrant une 2nde pro ou une 1ère pro d'une spécialité de bac pro d'un champ professionnel proche ou cohérent avec celui du CAP détenu³⁰.

La possibilité d'accès en 1ère professionnelle pour les titulaires de CAP reconstitue une forme de parcours de bac professionnel en 4 ans.

³⁰ D 337-57 code de l'éducation : Sont admis, en cours de cycle, en classe de 1ère pro dans les établissements mentionnés à l'article D. 337-56, sur demande de la famille ou de l'élève, s'il est majeur, et après avis du conseil de classe de l'établissement d'origine, les candidats titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à la session précédant l'inscription, dans une spécialité en cohérence avec celle du bac professionnel préparé. L'affectation est prononcée, selon les cas, par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dans les conditions fixées par l'article D. 331-38, ou par le DRAAF, dans les conditions fixées par l'article D. 341-16.

A l'éducation nationale, le passage du CAP vers le bac professionnel a progressé. La proportion des élèves de CAP concernés a augmenté de 10,7 % à 25 % entre 2007 et 2014.

Dans l'enseignement agricole, la proportion des élèves passant du CAPA au cycle du bac professionnel est supérieure : d'après les données de suivi des cohortes de CAPA, **plus de 42 % des diplômés de CAPA poursuivent en bac professionnel par la voie scolaire** et l'entrée directe en 1ère professionnelle augmente.

Etude des cohortes		CAPA 2 en 2007-2008		CAPA 2 en 2012-2013	
Toutes options		effectifs	%	effectifs	%
Diplômés du CAPA		2 592		4 475	
Poursuite vers le cycle du Bac pro scolaire :					
	via la 2nde pro	768	29,6%	1 039	23,2%
	via la 1ère pro	236	9,1%	864	19,3%
	diplômés du bac pro en 4 ans	140	5,4%	568	12,7%
	diplômés du bac pro en 5 ans	170	6,6%	non disponibles	

Comme le montre ce tableau, dans l'enseignement agricole l'accès au bac professionnel par ce parcours en 4 ans augmente de 7 points et atteint près de 13 % de la cohorte initiale.

Ce constat est corroboré par l'analyse des origines scolaires des élèves des classes de 1ère pro de 2009-2010 et de 2013-2014. Le nombre d'entrées en 1ère pro a été multiplié par 3 entre 2009 et 2013. En 2009, 393 élèves de 1ère pro agricole étaient issus de CAP, soit 2,6 % de l'effectif des 1ère pro. En 2013, les CAP représentaient 4,3 % des effectifs de 1ère pro (1155 élèves), avec une part plus importante dans la spécialité SAPAT (6,3 %) que dans celles des aménagements paysagers (2,7 %) et des CGEA (1,4 %).

Le maintien du passage du CAP2 à la classe de 2nde pro peut s'expliquer par l'écart trop important, réel ou perçu comme tel, entre le niveau CAP et le niveau requis pour l'entrée en 1ère.

Il peut également découler d'un changement de secteur professionnel. En effet, si le CAP ne relève pas d'un champ proche de celui du bac pro demandé, les avis favorables du conseil de classe de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil sont nécessaires pour accéder en 1ère pro. A défaut, un accès en 2nde pro est proposé à l'élève³¹.

4-1-4 Le changement de champ professionnel après la 2nde professionnelle est possible mais peu fréquent

En dehors des cas de changement de spécialités présentant des proximités, la réglementation prévoit des dérogations accordées par les DRAAF, après positionnement. L'étude des origines scolaires des classes de 1ère pro de 2013-2014 montre la très faible utilisation de cette passerelle.

³¹ R 811-145 code rural : Sur la demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur et après avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté, le DRAAF peut autoriser un titulaire ... du CAPA à poursuivre des études en lycée pour y postuler ... le bac général ou technologique. L'élève est accueilli en deuxième ou troisième année de la formation correspondant au diplôme postulé soit directement, soit après une période d'adaptation en fonction de la nature et de la spécialité du diplôme acquis et du diplôme postulé.

En 1ère pro « aménagements paysagers », sur les 2 300 jeunes issus de 2nde pro, 22 venaient d'un secteur autre que « nature-jardin-paysage-forêt » soit un peu moins de 1 % (20 d'entre eux avaient la spécialité horticulture). En 1ère pro CGEA (PA et PV), sur les 3 907 jeunes issus de 2nde pro, seuls 13 étaient d'un secteur professionnel différent, soit 0,3 %.

D'après les chefs de SRFD rencontrés, les autorisations de changements d'orientation sont accordées sans difficulté. Toutefois ces chiffres ne permettent pas d'analyser les comportements en amont des jeunes et des familles. Ils n'indiquent pas si les jeunes se sont eux-mêmes censurés pour demander une réorientation, ou si les établissements les ont influencés pour les garder dans leurs effectifs ou si les familles les ont dissuadés en raison du coût supplémentaire induit par une formation plus éloignée de leur domicile.

4-1-5 La passerelle entre formation par voie scolaire et formation par apprentissage est effective

Cette passerelle aboutit au développement de parcours mixtes associant les voies de formation scolaire et par apprentissage pendant les 3 ans du cursus du baccalauréat professionnel. Les jeunes commencent en voie scolaire et passent en apprentissage quand ils trouvent un contrat ou retournent en lycée si leur contrat est rompu.

Dans l'enseignement agricole le parcours le plus fréquent est « 1+2 » (2nde pro voie scolaire au lycée puis 1ère et terminale pro apprentissage en CFA), suivi du parcours « 2+1 » (2nde et 1ère en CFA puis terminale voie scolaire) en raison des difficultés pour trouver un contrat de 3 ans.

Certains parcours alternant voie scolaire et apprentissage sont vraisemblablement en partie subis par les apprenants et résultent de la réticence des employeurs à embaucher pour 3 ans des jeunes qui en 2nde pro ont moins de 16 ans et qu'ils estiment peu opérationnels.

D'après l'enquête menée par l'inspection de l'enseignement agricole en 2013 sur l'origine en 2012 des apprentis en 2nde pro et 1ère pro, environ 2 % des élèves de 2nde pro en voie scolaire passent en apprentissage en 1ère pro. En 2nde pro par apprentissage, la majorité (59 %) vient de la classe de 3ème du collège, 17 % vient de CAPA2 et 8 % de 2nde pro voie scolaire agricole. En 1ère pro par apprentissage, la proportion des effectifs issus de CAPA2 est inférieure (11 %) à celle des effectifs issus de 2nde pro agricole voie scolaire (19 %).

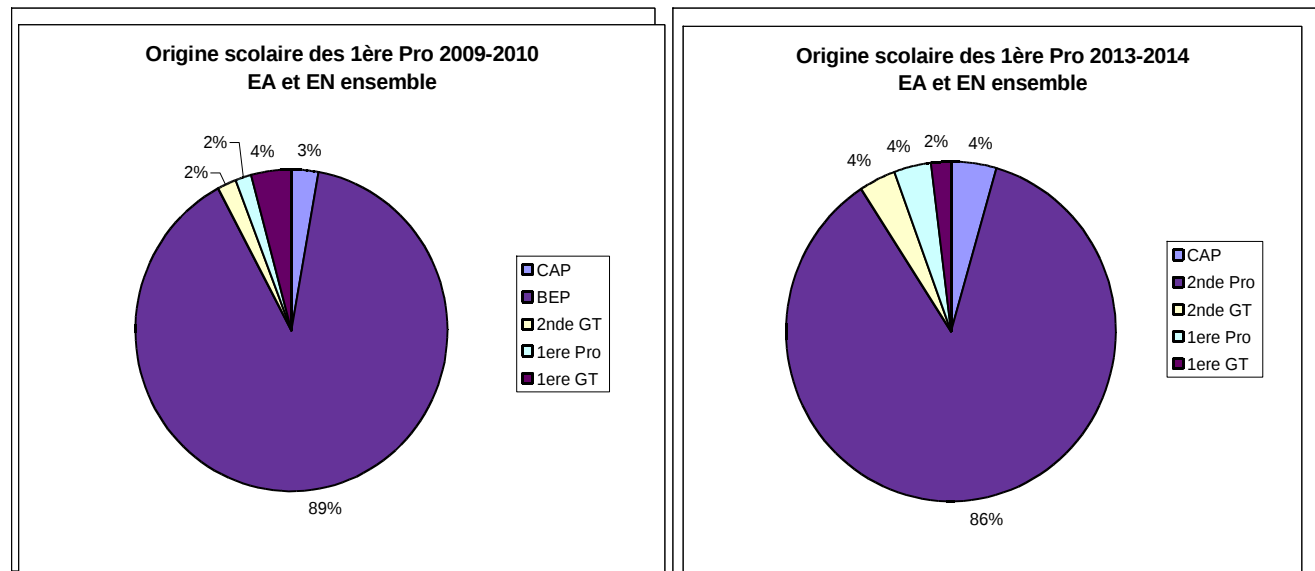
Les politiques des branches professionnelles combinées avec celles des conseils régionaux compétents en matière d'apprentissage sont déterminantes pour l'évolution de ces parcours. Les pratiques varient selon les régions et selon les périodes, certaines régions cherchant à protéger le recrutement en lycées professionnels.

4-1-6 Le bilan des passerelles : des évolutions significatives des parcours individuels sans modification majeure des origines scolaires des élèves.

La mise en œuvre des passerelles a facilité les réorientations d'élèves et diversifié les parcours individuels, mais elle n'a pas entraîné d'augmentation importante de l'hétérogénéité globale des classes de 1ère pro de l'enseignement agricole en termes d'origines scolaires des élèves.

Le seul changement notable est la diminution de la part des élèves de 1ère pro venant de l'éducation nationale, passée de 22 % en 2009 à 9 % en 2013. Elle résulte de la création à l'éducation nationale d'un bac pro services à la personne à la rentrée 2011, qui a recruté des élèves de BEP carrières sanitaires et sociales qui allaient auparavant en bac pro services (SMR) de l'enseignement agricole.

Les diagrammes suivants comparent les origines des 1ères professionnelles de 2009 et de 2013.



Entre 2009 et 2013, la part des élèves venant de CAP et CAPA est ainsi passée de 2,6 % (408 élèves) à 4,3 % (1 155 élèves). La proportion des élèves issus de 2nde GT a augmenté de 2,2 à 3,5 % (340 à 944 élèves) alors que celle des élèves issus de 1ère GT a diminué de 4,1 à 1,8 % (628 à 488 élèves). On constate une légère baisse de la proportion de l'ensemble des élèves issus des voies GT de 6,3 % à 5,4%, malgré une hausse de leurs effectifs de 920 à 1 432.

Par ailleurs, des différences sont à noter selon les spécialités : en 2013-2014, en 1ère CGEA, peu d'élèves viennent de CAP (1,4 % soit 68 élèves) à la différence de la 1ère SAPAT où les élèves titulaires de CAP représentent 6,3 % des effectifs de 1ère pro (686 élèves).

Si, comme le soulignent les équipes pédagogiques, les classes de la voie professionnelle sont plus hétérogènes depuis la RVP, les causes sont à rechercher moins dans la mise en œuvre des passerelles, que dans les nouvelles caractéristiques des élèves entrant dans le cycle du bac professionnel rénové : avec la fin des redoublements au collège, les entrants en 2nd pro sont plus jeunes, et avec la suppression du cycle du BEP(A), le flux des entrants n'a plus l'homogénéité de formation que leur donnait le diplôme du BEP(A).

Bac professionnel en 3 ans par apprentissage, parcours en 4 ans composé d'un CAPA en 2 ans suivi du bac professionnel en 2 ans ou CAPA en 2 ans puis bac professionnel en 3 ans, parcours mixtes associant successivement voie scolaire et apprentissage sont désormais des parcours fréquemment utilisés depuis la mise en œuvre de la RVP, parallèlement au cursus classique du baccalauréat professionnel en 3 ans par la voie scolaire.

Les parcours et les passerelles

Les passerelles prévues pour fluidifier les parcours et permettre les réorientations des élèves fonctionnent, sauf le passage de la voie professionnelle vers les voies générale et technologique. L'utilisation de ces passerelles n'a cependant pas bouleversé la physionomie globale des classes de 1ère professionnelle.

Le passage du CAPA au cycle du bac professionnel par la voie scolaire mérite d'être souligné. Non seulement plus de 42 % des diplômés de CAPA accèdent au cycle du bac pro, mais de plus ils y entrent plus fréquemment en 1ère pro : leur effectif a été multiplié par 3 entre 2009 et 2013, reconstituant ainsi la possibilité d'un cursus de bac pro en 4 ans.

Par ailleurs, la passerelle entre voie scolaire et apprentissage aboutit au développement de parcours mixtes au cours desquels les apprenants peuvent bifurquer vers l'apprentissage après une ou deux années en voie scolaire, en fonction de la durée de leur contrat d'apprentissage, sans prendre de retard dans leur cursus.

4-2 Les dispositifs d'individualisation : des outils à redynamiser

Pour faire face à la diversité accrue du public d'apprenants, des dispositifs d'individualisation diversifiés ont été mis en œuvre sur les trois années du baccalauréat professionnel.

4-2-1 L'enseignement agricole s'est inspiré de l'éducation nationale tout en mettant en place des outils spécifiques

A l'éducation nationale, l'accompagnement personnalisé a été installé progressivement en 2009 et 2010. Il concerne tous les cycles et niveaux de classes du lycée. En cycle professionnel, 210 heures sur trois ans soit 2 heures en moyenne par semaine y sont consacrées.

L'accompagnement individualisé inclut plusieurs activités : un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés ; un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ; une aide à l'orientation. Au sein de l'établissement, l'accompagnement individualisé est construit en articulation avec le tutorat, les stages de remise à niveau et les stages passerelles.

L'enseignement agricole a repris ces dispositifs tout en initiant des opérations pilotes et en mettant en place des dispositifs spécifiques.

Les opérations pilotes

Dans sa note de novembre 2008³², la DGER annonçait la mise en place, à compter de 2009, des opérations pilotes avec des établissements volontaires, permettant d'aller plus avant en terme d'organisation modulaire personnalisée pour les jeunes tout au long des 3 années du bac professionnel. Les projets devaient permettre d'offrir des parcours différenciés, y compris en terme d'évaluation, afin de capitaliser les acquis au cours d'un parcours de durée variable.

32 Note de Service DGER/SDPOFE/SDEDC/N2008-2140 du 20/11/2008, relative aux modalités de mise en œuvre de la RVP

Il était souligné que la RVP, en s'appuyant bien plus largement que précédemment sur l'autonomie des établissements, devait amener également à en modifier progressivement les modes de pilotages pédagogiques, notamment pour ce qui concerne les implications des équipes dans la construction des parcours. La note évoquait également la mise en place de parcours en 4 ans.

Le dispositif des opérations pilotes a été présenté en juin 2009³³. Les actions devaient porter prioritairement sur trois thématiques : autonomie et pilotage pédagogique des établissements, professionnalisation de l'enseignement et des modalités de certification, individualisation des parcours des apprenants et des formations.

Quinze opérations pilotes ont été conduites par des établissements, publics et privés, qui ont été suivis pendant trois ans. Selon l'inspection de l'enseignement agricole³⁴, ce dispositif très novateur, car autorisant des pratiques dérogatoires, a permis aux établissements d'utiliser efficacement certains espaces d'autonomie. Toutefois, le caractère contextualisé et non reproductible en l'état de chacun des projets a montré que c'est le processus mis en place, plus que l'action elle-même, qui constitue l'élément essentiel à prendre en compte pour envisager une capitalisation et un transfert des innovations pédagogiques. Ces opérations pilotes ont donc été profitables aux quinze établissements mais n'ont pas vraiment permis une diffusion de pratiques innovantes.

Les dispositifs d'individualisation : deux catégories

En septembre 2010, la DGER a explicité les modalités de mise en place des dispositifs d'individualisation³⁵ et les a définis selon deux catégories (*cf. annexe 5*) :

- les dispositifs obligatoires et inscrits à l'emploi du temps de l'élève : les enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) et la mise à niveau en seconde professionnelle,
- les dispositifs basés sur le volontariat : tutorat, accompagnement individualisé, stages de remise à niveau, stages passerelles.

4.2.2 - Une mise en œuvre diversifiée

Dans son rapport d'évaluation publié en mai 2015³⁶, l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) souligne la grande diversité des démarches d'individualisation dans les établissements, et procède à l'analyse de leurs modalités de mise en œuvre.

Les enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) ont été utilisés de manière plus ou moins pertinentes, selon l'IEA et les SRFD rencontrés. Le plus souvent, ces espaces d'autonomie ont été bien valorisés au bénéfice des apprenants et du rayonnement des établissements, même si certains EIE ont pu servir de « variable d'ajustement » à des proviseurs confrontés à des sous-services d'enseignants. La plupart des EIE ont du sens, ils sont souvent axés sur la professionnalisation et ils permettent à chaque établissement de valoriser son identité propre. Certains élèves n'y accordent cependant pas toute l'attention qu'ils mériteraient car ces modules ne sont pas évalués en CCF.

La mise à niveau en seconde professionnelle est affectée majoritairement aux disciplines générales, selon l'inspection et nos propres observations.

33 Note de Service DGER/SET/N2009-2067 du 10/06/2009

34 Évaluation à mi-parcours (rapport juin 2012) et finale (rapport février 2014) des opérations pilotes, IEA

35 Note de Service DGER/SDPOFE/SDEDC/N2010-2144 du 29/09/2010

36 Évaluation des dispositifs d'individualisation dans le cadre de la RVP, IEA, mai 2015

L'accompagnement individualisé est très largement mis en place dans les établissements. Il consomme environ 40% des moyens alloués aux dispositifs basés sur le volontariat (sources : IEA et SRFD Rhône-Alpes). Il répond aux difficultés scolaires constatées chez certains élèves, principalement dans les disciplines générales, et à leurs résultats insuffisants lors des différents contrôles formatifs et/ou certificatifs. Les modalités, qui devraient être « alternatives et diversifiées », reprennent le plus souvent la forme des pratiques de travail habituel mais pour des groupes à effectifs réduits. Il s'agit fréquemment de soutien dans les disciplines générales à l'attention de petits groupes d'élèves en difficulté. Certains de nos interlocuteurs estiment que ce soutien comporte des aspects négatifs car il alourdit encore l'emploi du temps de ces élèves, avec un risque accru de stigmatisation.

Le tutorat est l'outil d'individualisation le plus utilisé. Il consomme 50 % des moyens alloués aux dispositifs basés sur le volontariat (sources : IEA et SRFD Rhône-Alpes). Visiblement, il donne satisfaction et emporte l'adhésion du plus grand nombre. Il constitue une réponse pertinente aux difficultés rencontrées par les jeunes dans leurs démarches et projets de tous ordres. Il contribue sans nul doute à la lutte contre le décrochage scolaire à condition de veiller à proposer un tutorat à tous les apprenants y compris ceux qui ne sont pas demandeurs ou qui seraient encore « dépourvus de projet ».

Le stage de remise à niveau et le stage passerelle sont assez peu mis en œuvre et consomment environ 10 % des moyens alloués aux dispositifs basés sur le volontariat. Certains lycées privés organisent parfois des stages de remise à niveau sur les périodes de vacances.

Enfin, parmi les dispositifs d'individualisation, il convient d'évoquer la classe spécifique du LEGTA de Tours – Fondettes, expérimentée à partir de la rentrée 2010. Dans son rapport de mai 2015 cité supra (pages 15 à 17), l'inspection de l'enseignement agricole en a réalisé l'évaluation. A l'origine, cette classe devait accueillir les élèves en difficulté de la région mais finalement le recrutement s'est limité aux seuls élèves du site. Selon l'inspection, malgré l'engagement indéniable de certains enseignants, « les résultats des élèves issus de cette classe ne sont pas à la hauteur des moyens dégagés » : pour la promotion 2011, 11 élèves sur 14 ont obtenu le BEPA rénové ; à la session 2014, 4 élèves ont obtenu le bac professionnel pour 8 présents à l'examen. La DGER a donc décidé de ne pas rouvrir cette classe spécifique à la rentrée 2016. Le SNETAP déplore que cette expérimentation n'ait pas été mise en œuvre sur un nombre significatif d'établissements.

Ce dispositif expérimental avait été proposé à l'ensemble des régions et avait pu faire l'objet de discussions dans les instances régionales de l'enseignement agricole (CTPR et CREA). En Bretagne, le dispositif de la classe spécifique a été évoqué en CTPR mais n'a pas été retenu, les établissements préférant mettre en œuvre de l'individualisation adaptée pour les élèves. Le raisonnement a été identique en Rhône-Alpes. Finalement, seule la région Centre avait opté pour cette expérimentation. D'après le SNETAP, il aurait fallu conserver la possibilité d'un parcours en 4 ans pour les élèves les plus faibles. Cette idée, partagée au départ par d'autres acteurs, est maintenant abandonnée par la majorité de nos interlocuteurs qui misent à la fois sur une meilleure efficacité des dispositifs d'accompagnement personnalisé et sur la montée en puissance du parcours CAPa – bac pro en 4 ans, suite à la rénovation du référentiel du CAP agricole.

4.2.3 - Un pilotage financier de plus en plus contraint

La DGER a rappelé récemment³⁷ que les dispositifs d'individualisation sont intégrés, de façon cohérente et complémentaire, dans une démarche de projet de l'établissement. Il revient à l'équipe pédagogique d'élaborer le projet en fonction des besoins spécifiques des élèves accueillis dans l'établissement. Sa mise en place repose donc sur un diagnostic préalable, qui permet de préciser et d'orienter la nature des activités avec les élèves. Le projet, élaboré par l'équipe pédagogique, est examiné dans les EPLEFPA par le conseil de l'éducation et de la formation, qui formalise la proposition. Celle-ci est présentée par le chef d'établissement à l'approbation du conseil d'administration. Les apprenants et leurs parents sont informés des dispositions adoptées.

En fait, la DGER notifie, avant la rentrée, à chaque autorité académique, l'enveloppe des heures supplémentaires exceptionnelles (HSE) destinées au financement des dispositifs basés sur le volontariat, les EIE et la mise à niveau en seconde pro étant déjà intégrés dans la dotation globale horaire (DGH) attribuée à l'établissement. Chaque DRAAF répartit ensuite ces moyens en HSE entre les établissements.

Depuis 5 années scolaires, les DRAAF sont confrontés à deux évolutions contraires : l'enveloppe des HSE destinées à l'individualisation ne cesse de diminuer alors que les demandes des établissements sont en hausse régulière. La notification aux DRAAF ne représenterait actuellement qu'environ 50 % de la demande et l'ensemble des interlocuteurs insistent sur le fait que les moyens disponibles sont insuffisants au regard des enjeux.

A titre d'exemple, en région Rhône-Alpes, l'enveloppe est passée de 7541 HSE en 2011-2012 à 3630 HSE en 2015-2016, soit une diminution de 52 % en 5 ans. Destinées au financement de l'individualisation en cycle professionnel mais également en cycle général et technologique, ces 3630 heures concernent 13 000 élèves, soit 0,3 HSE par élève, soit encore 9 HSE pour un groupe de 30 élèves. Ces HSE représentent en moyenne 1 % de la DGH d'un établissement.

4.2.4 - Des dispositifs pertinents à redynamiser et renforcer

Les dispositifs d'individualisation, tels que les EIE, l'accompagnement individualisé et le tutorat, sont des outils pertinents qu'il convient de redynamiser et de consolider afin de permettre aux enseignants de s'adapter à l'hétérogénéité du public d'apprenants et d'améliorer ainsi leur réussite.

Comme l'inspection de l'enseignement agricole, la mission souligne la nécessité de mobiliser les deux catégories de dispositifs, obligatoires et basés sur le volontariat, de manière articulée dans le cadre d'une démarche pédagogique globale. La mise en œuvre des outils basés sur le volontariat présente une certaine fragilité en raison de la faiblesse des moyens alloués et aussi du fait qu'elle repose uniquement sur le volontariat des enseignants. La cohérence des EIE avec les autres outils d'individualisation, mais également avec les MAP (Modules d'Adaptation Professionnelle), doit être questionnée en permanence pour donner pleinement son sens à l'ensemble du dispositif.

37 Note de service DGER/SDPOFE/2015-684 du 3/08/2015, les dispositifs d'individualisation 2015-2016

Le passage de pratiques pédagogiques très cadrées à des postures différentes n'est pas évident pour de nombreux enseignants. La gestion de l'hétérogénéité des classes leur pose problème et ils expriment des besoins de formation en la matière. Par ailleurs, les enseignants sont très peu outillés en matières de positionnement et de mise en place d'indicateurs qui permettraient d'évaluer l'efficacité de ces pratiques, que ce soit les EIE obligatoires ou les autres dispositifs.

Il semble toutefois que l'ensemble de ces espaces d'autonomie, utilisés de manière pertinente, apportent une réelle plus-value aux apprenants et contribuent ainsi à leur réussite.

Les dispositifs d'individualisation

Les dispositifs d'individualisation sont un des leviers importants à mobiliser, dans le cadre de l'autonomie de chaque établissement, pour mieux adapter le cycle du bac professionnel à la diversité des élèves et à la double vocation du diplôme, et favoriser ainsi la réussite des apprenants.

La mission suggère deux pistes d'amélioration :

- redéfinir un cadrage national et régional qui privilégie la cohérence d'ensemble, la clarification des outils et la consolidation budgétaire afin que, dans l'exercice de son autonomie, chaque établissement soit en mesure d'établir, de mettre en œuvre et d'évaluer un plan d'accompagnement personnalisé des élèves tout au long de leur parcours en cycle du bac professionnel,
- relancer une dynamique d'accompagnement et de formation des enseignants et des équipes pédagogiques, en mobilisant au niveau local et régional notamment les compétences et expériences acquises pour mener à bien ces dispositifs d'individualisation.

4.3 La nouvelle structuration du niveau V de la voie professionnelle

4.3.1 Le CAP, premier niveau de diplôme professionnel à vocation d'insertion

Aux termes du code de l'éducation (art D 337) et du code rural (art D 811-146), le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est un diplôme national de niveau V qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, il peut être préparé en formation initiale par la voie scolaire ou par apprentissage.

L'évolution de ce diplôme est caractérisée par le renforcement de sa vocation d'insertion professionnelle et par sa double fonction d'accueil des publics les plus fragiles et d'élévation du niveau de qualification des jeunes.

En 2009 la RVP a modifié les cycles du baccalauréat professionnel et du BEP, mais n'a pas affecté le cycle et les caractéristiques du CAP. Elle a eu toutefois des incidences sur l'offre de formations en CAP à l'éducation nationale comme dans l'enseignement agricole.

En effet la suppression du cycle du BEP a été compensée par la création de classes de bac pro en 3 ans ainsi que par un accroissement de l'offre en CAP. Depuis la restructuration du cycle du bac pro qui a transformé le BEP en diplôme intermédiaire de ce cursus, le CAP constitue la seule alternative de formation et de diplôme autonome de niveau V en voie scolaire. Son offre de formation a dû être augmentée, souvent sous la pression des établissements et des familles, pour accueillir les jeunes souhaitant accéder rapidement à la vie active et pour limiter les sorties sans qualification.

Le CAPA, un cycle renforcé malgré un parcours incertain

Des effectifs en hausse dans la voie scolaire surtout

A l'éducation nationale, entre 2007 et 2014, les effectifs de CAP ont augmenté de plus de 20 %, essentiellement dans la voie scolaire. Après un pic au début de la mise en œuvre de la réforme, le flux s'est stabilisé. En revanche, les effectifs d'apprentis ont diminué. Leur poids reste prépondérant par rapport à la voie scolaire. En 2013-2014, 55 % des jeunes préparant un CAP étaient sous statut d'apprenti contre 62 % en 2007-2008.

Données Éducation nationale	2007	2014	2014 / 2007
Effectifs CAP1 sous statut scolaire	50 966	61 269	+20,2 %
Effectifs CAP1+CAP2 sous statut apprenti	183 038	163 381	
Part des apprentis / total CAP	62,2 %	55 %	
Taux d'accès scolaires au CAP	68,2 % (2010)	69,6 % (2013)	
apprentis au CAP	60 % (2010)	61,2 % (2013)	

Dans l'enseignement agricole, l'étude des cohortes dans le tableau ci-après montre également que la hausse des effectifs de CAPA 1 entre 2006 et 2011 a dépassé 60 % soit + 2 632 jeunes. La hausse a été particulièrement importante dans les services (+ 80 %) et en production agricole (+ 60 %), et moindre en aménagements paysagers (+ 35 %).

effectifs de la VS	Toutes options	A. Paysagers	SMR	P. Agri
CAPA1 2006-2007	4 291	726	2 368	322
CAPA1 2011-2012	6 923	979	4 280	523

Le tableau suivant donne l'évolution des effectifs d'apprentis dans l'enseignement agricole³⁸.

	Effectifs d'apprentis fin 2012	Différence par rapport à fin 2008	
Bac pro	7 851	+ 2 919	+ 59 %
BEPA	0	- 4 687	- 100 %
CAPA	7 968	+ 627	+ 9 %

Conformément à la logique de la RVP, les effectifs d'apprentis ont augmenté en bac professionnel et complètement disparu en BEPA. En cycle CAPA, l'accroissement d'effectifs d'apprentis est modéré. Pour apprécier l'évolution globale d'apprentis au niveau V, il faudrait également tenir compte des flux d'apprentis accédant au BPA, autre diplôme de niveau V préparé par la voie de l'apprentissage.

³⁸ Rapport IEA

Un taux de réussite en amélioration

Sessions	2007	2010	2011	2012	2013	2014
CAPA(a) EA		85,2	84,7	85,9	87,2	88,1
CAP EN et EA	79,6	81,5	82,7	83,5	83,8	83,7

Le taux de réussite au CAP a régulièrement augmenté dans l'enseignement agricole comme à l'éducation nationale entre 2010 et 2014. Il s'améliore de + 2,9 % pour les CAPA soit un peu plus que pour l'ensemble des CAP (+ 2,2 %). Le taux de réussite est légèrement plus élevé en voie scolaire (85,4 %) qu'en apprentissage (83,3 %).

Une forte augmentation du nombre de diplômés entre 2006 et 2011

accès au CAPA

Etude des cohortes Toutes options	cohorte 2006		cohorte 2011	
	effectifs	%	effectifs	%
population initiale de CAPA 1	4 291		6 923	
Diplômés du CAPA après cycle normal	2 592	60,4%	4 475	64,6%
diplômés du CAPA sur 3 ans	2 809	65,5%	4 777	69,0%

VS : Voie scolaire

Entre les 2 cohortes le taux de diplômés par rapport à la population initiale a augmenté de plus de 3 points avec des différences sensibles selon les options : plus de 5 points dans les services, mais baisse de plus de 6 points en production agricole.

Mais un taux de sorties en cours de cycle encore élevé

Malgré cette hausse du taux de réussite, le parcours en CAP est marqué, à l'éducation nationale comme dans l'enseignement agricole, par un taux de sortie élevé.

A l'éducation nationale, les taux de sortie en CAP, déjà importants, ont encore augmenté depuis dix ans : 16 % en 2004 et 18,8 % en 2013 et 2014.

Dans l'enseignement agricole le taux de sortie est supérieur à celui de l'éducation nationale, même s'il tend à se stabiliser. Pour la cohorte 2006-2007 en voie scolaire, les sorties ont concerné 919 élèves soit 21,4 % de la population initiale. Pour la cohorte 2011-2012, 1405 élèves soit 20,3 % de la population initiale. Il n'y a toutefois pas eu d'enquête sur le devenir de ces jeunes comme cela a été fait pour les sortants de 2nde pro et de 1^{ère} pro (voir point 3.2 du rapport).

Même si ces élèves ont pour partie poursuivi des études dans d'autres cycles de formation, il n'en reste pas moins que la persistance d'un taux aussi élevé de sorties prématurées du cycle de CAPA est préoccupante.

Le CAP, une formation répondant à des objectifs multiples

La diversité des objectifs des CAP dans le système éducatif

Les formations en CAP accueillent des jeunes ayant des motivations et des profils très variés. Si la

majorité d'entre eux vise une insertion professionnelle immédiate sur des emplois directement opérationnels, certains connaissent des difficultés scolaires tandis que d'autres aspirent à poursuivre après le CAP vers une qualification supérieure. L'entrée en cycle CAP peut résulter d'un choix positif ou bien d'un choix par défaut.

Les formations en CAP accueillent les publics les plus fragiles notamment à l'éducation nationale où les élèves issus des classes de SEGPA³⁹, prioritaires pour accéder en CAP, représentent 26 % des effectifs inscrits en 1ère année de CAP en voie scolaire en 2014. Dans l'enseignement agricole, la proportion des élèves de SEGPA et CLIPA⁴⁰ a diminué : ils représentaient 16 % des effectifs dans la cohorte 2006 et 13 % dans la cohorte 2011.

La diversité des objectifs et des publics de ces formations implique des efforts importants d'adaptation de la part des équipes pédagogiques qui doivent répondre à ces différentes attentes difficiles à concilier.

Un tremplin pour poursuivre des études en cycle bac professionnel

Si la première priorité du CAP est une insertion professionnelle rapide, il devient de plus en plus un tremplin pour poursuivre des études et préparer un bac professionnel grâce notamment à la possibilité pour ses titulaires d'accéder au cycle du baccalauréat professionnel, directement en 1ère (voir partie 4.1).

Dans l'enseignement agricole, d'après la comparaison des données des cohortes 2006 et 2011, le nombre de bac pro en 4 ans via le CAPA a été multiplié par 4 et les effectifs concernés sont passés de 140 à 568. Entre 2009 et 2013, le nombre d'entrées directes en 1ère pro est passé de 393 à 1155 élèves (soit une évolution de 2,6 % à 4,3 % de l'effectif des 1ère pro).

La proportion de diplômés du bac pro en 4 ans via le CAPA par rapport à la population initiale de la cohorte a augmenté de 5 points (de 3,3 à 8,2 %) dans toutes les options, mais cette hausse est surtout importante dans les formations services où ce taux est passé de 2,2 à 8,6 %.

Certes ces chiffres, qui concernent encore moins de 10 % de la population initiale dans la cohorte 2011, varient selon les formations et sont à relativiser, mais leur tendance à la hausse prouve que l'objectif de poursuite d'études peut être une réalité pour les diplômés du CAPA.

Un enjeu et un défi pour l'avenir de la voie professionnelle

Même si tous les acteurs et partenaires de l'enseignement agricole ne partagent pas ce point de vue, les professionnels portent dans leur ensemble un regard positif sur le contenu et les conditions de la rénovation récente du CAP agricole (CAPa). Ils reconnaissent cependant qu'il est trop tôt pour établir un bilan de sa mise en œuvre qui remonte à 2015.

L'acquisition progressive du diplôme, la place importante réservée au contrôle en cours de formation, l'augmentation de l'autonomie des équipes, la part d'initiative laissée aux établissements, le renforcement de l'individualisation, les référentiels par capacités sont considérés comme des améliorations par la plupart des organisations professionnelles.

39 Au collège : section d'enseignement général et professionnel adapté

40 CLIPA : Classe d'initiation pré-professionnelle par alternance

L'acquisition progressive du CAPa résulte du décret du 23 novembre 2015⁴¹ (codifié au D 811-148-3 du code rural). Les candidats ajournés à l'examen du CAPa ont le choix entre la forme globale ou la forme progressive pour présenter à nouveau l'examen. Dans la forme progressive, le candidat peut choisir de ne présenter que certaines épreuves constitutives du diplôme au cours d'une même session et conserver le bénéfice de ses notes dans la limite de 5 ans. Dans l'attente de l'obtention du diplôme, une attestation des capacités acquises est délivrée aux candidats.

La réussite de cette rénovation, en termes d'insertion et d'image dans le public, est un véritable enjeu pour l'avenir de la voie professionnelle. Elle conditionne l'efficacité de l'orientation des jeunes entre les niveaux IV et V et pourrait donner un sens positif aux affectations en CAP.

L'image du CAP reste encore négative, à l'exception de certains métiers où il est traditionnellement reconnu par les professionnels et offre des débouchés sur des emplois bien identifiés. Même les équipes pédagogiques partagent trop souvent cette vision négative qui contribue à déprécier l'orientation en CAP en fin de collège. D'après certains témoignages recueillis au cours de la mission, l'entrée en CAPA serait souvent une solution retenue par défaut pour les élèves considérés comme ayant des difficultés pour suivre un cycle normal de bac pro en 3 ans. De plus l'enseignant en CAPA aurait plutôt un rôle d'éducateur que d'enseignant en raison de la présence d'une forte proportion d'élèves en difficultés issus de SEGPA (source : Bretagne directeurs d'EPL).

Après cette rénovation accueillie favorablement et au vu du développement des passages de CAPa en cycle bac professionnel, l'enjeu primordial pour la voie professionnelle est de revaloriser l'image de ce diplôme pour que l'orientation en CAP ne soit plus vécue comme un échec, mais comme une autre voie de réussite professionnelle.

Du CAPA au CAP agricole

Seul diplôme de niveau V préparé par la voie scolaire et à véritable valeur d'insertion professionnelle depuis la suppression du cycle BEPA, le CAPA a été renforcé en terme de capacités d'accueil et son contenu a été rénové. Le parcours de formation en CAPA se caractérise par des taux élevés de réussite mais aussi par des taux de sorties importants, et il reste encore fragile.

Les formations en CAPA accueillent des publics ayant des objectifs et des niveaux très différents, elles doivent concilier les objectifs d'insertion professionnelle rapide et de poursuite d'études. Une part croissante de titulaires du CAPA poursuit ses études en cycle bac professionnel, notamment par l'accession directe en classe de 1ère professionnelle.

Le succès de la rénovation récente du diplôme du CAP agricole et sa revalorisation pour en faire une orientation positive constituent un réel enjeu pour la réussite et la cohérence de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole.

41 La loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a pris des mesures similaires à celles de l'EN en 2013 dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche et a prévu l'acquisition progressive des diplômes et la délivrance d'attestation validant les acquis des élèves ayant suivi la formation préparatoire à ces diplômes. La loi introduit dans le CRPM une disposition symétrique à celle de l'article L. 335-11 du code de l'éducation, précisant la possibilité d'utilisation de l'attestation pour une acquisition progressive des diplômes (art L 811-2 et L 813-2).

4.3.2 Le BEPA, un diplôme à faible valeur d'insertion et à simplifier

Un diplôme intermédiaire destiné à sécuriser les parcours de formation

En 2009, la transformation du BEPA en certification intermédiaire avait pour objet de sécuriser le parcours des élèves engagés dans le cursus du bac professionnel et d'éviter les sorties prématurées sans diplôme. Cet objectif est atteint au vu du taux de réussite au BEPA, supérieur à 90 % dans l'enseignement agricole en 2015, et en progression modérée mais régulière depuis 2010. Des différences sont cependant à noter selon les options : la plus forte hausse concerne les services tandis que les travaux paysagers connaissent une légère baisse.

A l'éducation nationale, le taux de réussite reste inférieur et augmente moins rapidement (+ 6,2 points) que dans l'enseignement agricole (+ 7,2 points). Le tableau suivant donne les taux de réussite au BEP et au BEPA de 2010 à 2014 (en %).

Sessions	2010	2011	2012	2013	2014
BEPA EA	84,5	87,8	89,9	91,8	91,7
BEP EN et EA	76,0	76,9	79,3	83,3	82,2

En revanche le nombre de diplômés du BEPA a légèrement diminué dans toutes les options. Le tableau suivant indique les effectifs des sessions 2011 et 2015 (métropole et DOM).

BEPA	Session 2011 (avant RVP)			Session 2015 (après RVP)		
	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite
Toutes options	26 032	22 853	87,8 %	24 555	22 274	90,7 %
Travaux paysagers	3 162	2 746	86,8 %	3 038	2 564	84,4 %
Services	10 311	8 597	83,4 %	8 780	8 158	92,9 %
Travx agri. expl. vigne	5 976	5 589	93,5 %	5 834	5 409	92,7 %

L'analyse des cohortes (tableau ci-dessous) montre que plus de 75 % des élèves entrés en 2de pro en 2012 ont obtenu le diplôme soit 3 points de plus que pour la cohorte 2007. C'est autant de jeunes qui détiennent un diplôme de niveau V, quel que soit leur résultat à venir au baccalauréat.

Accès au BEPA

Etude des cohortes	cohorte 2007		cohorte 2012	
	effectifs	%	effectifs	%
Toutes options				
population initiale de 2nde Pro	30 253		28 553	
Diplômés du BEPA après cycle normal	19 200	63,5%	20 328	71,2%
Diplômés du BEPA sur plusieurs années	21 940	72,5%	21 583	75,6%

Un diplôme à faible valeur d'insertion professionnelle

L'ensemble des acteurs et partenaires de l'éducation nationale comme de l'enseignement agricole s'accordent pour reconnaître que désormais ce diplôme a plus une portée sécurisante et symbolique

pour les élèves qu'une valeur d'insertion sur le marché du travail. Il sert avant tout à éviter les sorties sans qualification pour les élèves qui échouent au baccalauréat professionnel.

Une nuance doit toutefois être apportée pour les BEP délivrés dans les options « services aux personnes » à l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole. En effet, les candidats aux concours d'aide soignant ou d'auxiliaire de puériculture sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité écrite s'ils détiennent au moins ce diplôme de niveau V. De même les candidats au diplôme d'auxiliaire de vie sociale, titulaires de ce brevet, sont dispensés de l'épreuve écrite d'admission.

En dehors de ce secteur d'activité, le BEPA ne favorise plus l'insertion sur le marché du travail. Les professionnels estiment en général qu'il manque de professionnalisation et de formations pratiques par rapport au CAPA et qu'il n'est qu'une étape dans la préparation du baccalauréat professionnel.

L'avenir du BEPA : une simplification indispensable

Une telle situation conduit à se poser la question de l'avenir de ce diplôme qui depuis la RVP n'a pas trouvé sa place entre le CAPA et le bac professionnel. Depuis 2008, les positions ont évolué pour passer d'un extrême à l'autre : après avoir insisté sur l'importance de ce diplôme, les acteurs et partenaires du système éducatif le remettent en cause de façon plus ou moins radicale, en proposant sa suppression ou sa simplification ou bien en s'en désintéressant.

En tout état de cause, alors qu'en 2008 lors des négociations des protocoles sur la RVP, le maintien du BEPA était un enjeu essentiel tant sa valeur professionnelle était reconnue pour les métiers de l'agriculture ⁴², l'ensemble des interlocuteurs de la mission s'interrogent maintenant sur l'intérêt de le conserver dans sa forme actuelle tout en considérant que le véritable enjeu de la qualification de niveau V réside dans le CAPA.

A l'éducation nationale, la réflexion est lancée pour remplacer ce diplôme par une attestation, un titre ou un rendez-vous certificatif qui aurait une valeur « insérante », mais ces travaux se heurtent à des difficultés liées à l'harmonisation des blocs de compétences.

Beaucoup de facteurs semblent justifier la remise en question à terme de ce diplôme : non seulement ce diplôme n'est pas insérant, mais il ne semble pas non plus contribuer à maintenir les élèves dans le cursus du bac professionnel. Certaines organisations syndicales, comme le SNETAP-FSU, ne verraient pas d'inconvénient majeur à sa suppression d'autant qu'elles critiquent fortement son mode d'évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) en invoquant deux raisons : le CCF menace le caractère national du diplôme et alourdit le travail des enseignants du fait de l'inflation d'épreuves au cours de l'année de 1ère pro.

Si toutes les organisations syndicales et professionnelles ne plaident pas pour la suppression de ce diplôme, toutes, y compris les équipes pédagogiques, réclament une simplification de son évaluation. Certains syndicats (SGEN-CFDT) suggère que le BEPA soit à l'avenir conçu comme un bloc constitutif du baccalauréat et participe ainsi à son acquisition progressive, tout en reconnaissant la difficulté de mettre en œuvre cette solution (le BEPA sanctionnant des capacités identiques à celles du bac pro mais à un niveau de complexité moindre).

⁴² En septembre 2008 la FNSEA, les JA et l'UNEP déclaraient dans un communiqué de presse commun que « la suppression du BEPA serait une aberration en agriculture ».

Il n'en demeure pas moins qu'en dépit de sa faible portée professionnelle, ce premier diplôme a une valeur psychologique pour des élèves souvent en difficulté, qui ont besoin d'encouragement et de reconnaissance. Ne serait-ce que pour cette valeur symbolique de premier diplôme remis à des élèves fragiles, il serait prématuré de le supprimer de façon pure et simple sans expertiser au préalable les autres alternatives. A court terme, il est nécessaire d'alléger et de simplifier au maximum ses conditions d'évaluation qui désorganisent actuellement le déroulement de la classe de 1ère et les contrôles faits au titre du baccalauréat professionnel.

Par ailleurs, il est indispensable d'engager des réflexions avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement agricole sur l'avenir et la transformation de ce diplôme et de participer aux travaux menés par l'éducation nationale sur ce sujet. Toutes les pistes devront être explorées, aussi bien la suppression que le maintien à titre facultatif, le traitement différencié selon les spécialités et une meilleure articulation avec le baccalauréat professionnel, y compris l'approche du baccalauréat professionnel par unités de valeur dont l'acquisition partielle permettrait la délivrance du BEPA.

Le BEPA

Diplôme intermédiaire du cursus du bac professionnel à faible valeur d'insertion professionnelle, le BEPA remplit une fonction sécurisante en assurant aux élèves engagés dans le cursus du baccalauréat au moins une qualification minimum de niveau V.

Sa faible utilité pour accéder au marché du travail conduit à s'interroger sur son maintien. A défaut de le supprimer dans l'immédiat, il est nécessaire de simplifier ses conditions d'évaluation qui perturbent la classe de 1ère professionnelle.

La nouvelle structuration du niveau V de la voie professionnelle

Le niveau V est actuellement caractérisé par la coexistence de deux diplômes à finalités différentes et qui ont évolué de façon divergente depuis la mise en place de la RVP.

Suite à la transformation du BEPA en certification intermédiaire du baccalauréat professionnel, ce diplôme n'est plus reconnu comme ayant une vocation d'insertion professionnelle.

Inversement, le CAPa, qui est désormais l'unique cycle de formation autonome de niveau V à vocation professionnelle préparé par la voie scolaire, s'est développé et a été récemment rénové.

La revalorisation de l'image du CAPa rénové constitue un enjeu essentiel pour la réussite de la voie professionnelle et de l'orientation des élèves. Quant au diplôme du BEPA, dont l'existence risque d'être remise en cause en raison de sa faible utilité professionnelle, ses modalités d'évaluation doivent être simplifiées dans les meilleurs délais.

5. LA RVP, RÉVÉLATRICE DU DÉBAT SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

5.1. La professionnalisation et l'employabilité des diplômés

L'enseignement professionnel a historiquement la mission de préparer les jeunes à occuper des emplois correspondant à leur niveau de qualification : la ministre de l'éducation nationale a ré-affirmé cette priorité⁴³, tout en rappelant l'objectif d'élévation du niveau de qualification.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, nous avons observé en partie 3 de ce rapport que la rénovation de la voie professionnelle a engendré un fort accroissement des flux de bacheliers professionnels. Nous avons constaté également que le taux de poursuite d'études a légèrement augmenté autour de 53 % en 2014. En conséquence, presque la moitié des bacheliers professionnels, soit 11 200 en 2014, se sont présentés sur le marché de l'emploi après la mise en place de la RVP, alors qu'ils n'étaient que 6 000 en 2010.

La rénovation de la voie professionnelle, notamment le nouveau cursus du bac professionnel, les prépare-t-elle mieux ou moins bien à acquérir les capacités nécessaires aux emplois qui correspondent à ce niveau de qualification ? Il est difficile et en tout cas prématuré de documenter cette question à partir d'indicateurs ou de données objectives. Plus modestement, la mission reprend ici quelques points de vue recueillis des premiers bilans et des entretiens avec les représentants des secteurs professionnels, enseignants et parents d'élèves.

La RVP aurait affaibli la motivation des jeunes pour l'emploi

Au cours des débats récents sur la RVP, ce point de vue est exprimé à l'éducation nationale comme dans l'enseignement agricole. Obtenant le bac professionnel avec un an voire deux ans de moins que leurs prédécesseurs, les jeunes envisagent plus souvent la poursuite d'études et l'insertion professionnelle immédiate ne serait plus leur objectif principal⁴⁴.

Certains analystes voient là un effet pervers de la réforme du bac professionnel en 3 ans⁴⁵ : *« les élèves rencontrés sont peu enthousiasmés par la perspective d'entrer sur le marché du travail à l'obtention du bac, moins parce qu'ils craignent d'occuper un emploi dominé ou précaire que, parce que plus jeunes que les anciennes générations, ils aspirent à poursuivre de manière logique leurs études, sans minorer les effets de cet allongement sur leur insertion professionnelle future »*.

La culture professionnelle et la maturité des jeunes

Les déclarations ne manquent pas pour regretter l'effet négatif de cette réforme qui, en réduisant le temps de formation de quatre à trois ans, aurait affaibli la « culture professionnelle » des jeunes⁴⁶. Quelques voix vont même jusqu'à estimer que le baccalauréat professionnel est devenu un baccalauréat comme les autres. La majorité des interlocuteurs tiennent toutefois des propos plus nuancés.

43 « La vocation prioritaire de l'enseignement professionnel est et doit rester l'insertion professionnelle des jeunes » Najat Vallaud-Belkacem, débat au sénat à l'occasion des 30 ans du bac professionnel, 02/09/2015

44 Patrick Abate, sénateur, débat au Sénat, 02/09/2015

45 Aziz Jellab, revue Formation et Emploi du CEREQ n°131, juillet-septembre 2015

46 Marie-France Beaufile, sénateur, débat au Sénat, 02/09/2015

Alors que le nouveau cursus du bac professionnel présente l'intérêt d'aligner les âges d'entrée et de sortie de cycle sur les autres séries du bac, le « rajeunissement » des élèves est souvent perçu comme un inconvénient. En effet ces élèves, plus jeunes, n'auraient pas la maturité dont faisaient preuve leurs prédécesseurs passés en quatre ans par le cycle BEPA puis bac professionnel. Savoir ce que recouvre ce terme de « maturité » n'est pas chose facile : selon les interlocuteurs, elle se rapporte à l'âge des élèves en tant que tel, ou bien à la diversité des expériences vécues notamment au plan professionnel, ou bien encore à l'évolution de la jeunesse en général.

L'acquisition des savoir-faire pratiques

La majorité des représentants professionnels et enseignants estime que la rénovation a limité l'acquisition des savoir-faire pratiques du fait de la diminution des horaires qui y sont consacrés en centre de formation comme en stages. La durée des stages a été réduite de 24-28 semaines à 18-22 semaines soit 6 semaines en moins pour l'ensemble du cursus. S'il est peu envisageable de revenir aux durées antérieures, toute amélioration dans la préparation et la valorisation des stages peut contribuer à pallier cette diminution du temps disponible. La mobilisation des exploitations et ateliers technologiques des établissements, à la mesure bien sûr de leurs disponibilités matérielles et humaines, est un atout indéniable de l'enseignement agricole dans ce domaine.

Sur ce registre des pratiques professionnelles, la sécurité au travail est une préoccupation partagée par tous, enseignants comme parents d'élèves et bien sûr responsables professionnels. Accueillir des élèves plus jeunes, mineurs pour la plupart et même ayant moins de 16 ans en classe de 2de professionnelle, engendre de fortes contraintes réglementaires dès lors qu'ils ne sont pas cantonnés à de l'observation ou à des tâches élémentaires. Directement concernés en tant que maîtres de stage ou maîtres d'apprentissage, les chefs d'entreprise signalent parfois un déficit de préparation des jeunes. Ici encore, toute initiative renforçant l'accompagnement des élèves et des apprentis et la collaboration avec les professionnels sera la bienvenue.

Le baccalauréat professionnel CGEA et les compétences du chef d'entreprise

Au-delà des savoir-faire pratiques, des représentants professionnels estiment également que les nouveaux diplômés ont moins de capacité pour analyser une situation et se situer par rapport à celle-ci. Ils appuient cette appréciation sur des témoignages de leurs pairs ayant exercé en tant que maîtres de stage ou membres de jury. Une comparaison objective avec les diplômés d'avant la RVP semble toutefois délicate.

Ce point est fréquemment évoqué au sujet du bac pro CGEA, en référence au métier de chef d'exploitation et à la capacité professionnelle agricole. La difficulté de concilier les attendus du référentiel professionnel et le niveau d'exigence sur les capacités à évaluer n'est pas nouvelle pour cette option du baccalauréat professionnel et n'est pas apparue avec la RVP. Le sujet ne se résume pas à attendre d'un bachelier professionnel fraîchement diplômé qu'il (ou elle) maîtrise toutes les compétences nécessaires à la fonction de chef d'entreprise qu'il (ou elle) exercera quelques années plus tard. Le parcours vers l'installation, dont la formation continue, est destiné à l'accompagner selon son projet et ses besoins, sachant que l'âge moyen de l'installation se situe autour de 28 ans et que les installations à 20 ans sont peu fréquentes.

Néanmoins, les professionnels estiment que, sans aller jusqu'au niveau d'exigence du BTSA, les élèves du bac pro CGEA doivent acquérir les capacités à analyser et évaluer le système d'exploitation, y compris au plan stratégique, et à raisonner leurs propres choix en fonction de l'environnement de l'exploitation. Ces préoccupations sont au cœur du travail animé actuellement par la DGER, en étroite collaboration avec les représentants des professionnels et des enseignants, pour une réécriture du référentiel de diplôme du bac pro CGEA.

Développer des formations spécialisées complémentaires du baccalauréat professionnel

L'objectif du baccalauréat professionnel est l'acquisition de capacités générales et professionnelles qui permettront aux diplômés d'accéder à un emploi mais aussi de s'adapter aux différentes situations qu'ils ne manqueront pas de rencontrer dans leur carrière.

Autant le cycle du baccalauréat professionnel n'a ni vocation ni possibilité à pousser dans la spécialisation, autant un certain nombre d'emplois font appel à des compétences précises, fruits de l'approfondissement de connaissances et de l'acquisition de savoir-faire en situation professionnelle. Dans le domaine de la production agricole, l'exemple de responsable d'un atelier animal en production porcine ou en production laitière est souvent cité.

Afin de répondre à ce type de besoin sur des profils d'emploi bien définis, les formules existantes, certificats de spécialisation ou certificats de qualification professionnelle, sont certainement à développer pour accroître les chances d'insertion professionnelle des bacheliers. Il y a là un enjeu important à proposer à la concertation entre les ministères, les branches professionnelles et les collectivités régionales.

Le baccalauréat professionnel SAPAT et les métiers des services aux personnes : une adéquation difficile

A la différence d'autres secteurs (production agricole, aménagements paysagers...), il est difficile de repérer des profils d'emploi correspondant au niveau du bac pro option SAPAT dans les métiers des services aux personnes. De fait, la très grande majorité des bacheliers pro SAPAT trouvent un emploi dans le secteur médical ou para-médical des services à la personne (aide soignant, assistant hospitalier...). Pour y accéder, ils doivent passer des concours nécessitant la détention d'un BEP. Même si les taux d'insertion ne sont pas si mauvais dans cette option, la plus nombreuse de tous les bac pro agricoles, on peut s'interroger sur l'adéquation entre l'offre de formation et les emplois, d'autant qu'elle rencontre maintenant la concurrence d'un baccalauréat professionnel analogue de l'éducation nationale (voir point 3.4 de ce rapport).

Certains interlocuteurs appellent à mieux repérer voire anticiper les niches d'emploi, à profil spécifique, situées au carrefour entre « services aux personnes » et « territoires ruraux » (le T du SAPAT). Cette piste mérite probablement d'être creusée, notamment au niveau régional.

La professionnalisation et l'employabilité des diplômés

Dans le débat sur l'employabilité des bacheliers professionnels, la moindre motivation des jeunes pour l'emploi et l'affaiblissement de la culture professionnelle sont souvent imputées à la RVP, en raison notamment de l'âge moins avancé des diplômés actuels que celui de leurs prédécesseurs. Il est toutefois délicat d'établir la part réelle de la RVP dans cette évolution.

Les interlocuteurs professionnels signalent surtout un déficit de savoir-faire pratiques lié à la réduction du temps de formation et notamment de la durée des stages, plus difficiles à organiser pour ce public plus jeune. Ils soulignent également l'importance des capacités d'adaptation, d'auto-évaluation et d'ouverture, bien présentes dans le référentiel du baccalauréat professionnel.

Les formations complémentaires, de type certificat de spécialisation ou certificat de qualification professionnelle, sont à développer pour renforcer l'adaptation des diplômés à des profils demandés sur le marché de l'emploi.

Enfin, il est souhaitable de valoriser autant l'insertion professionnelle que la poursuite d'études auprès des jeunes et des familles.

5.2. La RVP, révélatrice des difficultés des équipes pédagogiques

5.2.1. L'impact des réformes sur le travail des enseignants et des équipes pédagogiques

Les difficultés des équipes pédagogiques résultent moins de la RVP elle-même que de la simultanéité de cette réforme avec la refonte des référentiels de diplômes.

L'accumulation de réformes importantes : RVP et refonte des référentiels des diplômes

Entre 2009 et 2011, lors de l'entrée en vigueur de la RVP, les enseignants de la voie professionnelle ont dû faire face à plusieurs réformes qui ont fortement impacté l'organisation et le contenu des enseignements du cycle du bac professionnel.

La RVP a eu pour effet la restructuration du cycle du bac professionnel, la suppression du cycle du BEPA et sa transformation en certification intermédiaire, la réduction à 3 ans de formations auparavant effectuées en 4 ans et la redéfinition des classes et des grilles horaires. Cette réforme de grande ampleur s'est, en outre, accompagnée de la réécriture des référentiels des diplômes.

Le cumul de ces deux réformes a entraîné des évolutions pédagogiques fondamentales dues à la généralisation de l'évaluation par capacités inscrite dans les référentiels de certification et l'extension des dispositifs d'individualisation prévues par la RVP.

Menée à partir de 2007 dans l'enseignement agricole, la refonte des référentiels des diplômes professionnels, par sa coïncidence avec les effets de RVP, a amplifié les changements et bouleversé les pratiques auxquels les enseignants étaient habitués.

Chaque diplôme fait l'objet d'un référentiel comportant trois documents complémentaires, un référentiel professionnel, un référentiel de certification et un référentiel de formation. L'ensemble a été réduit à une cinquantaine de pages de façon à être lisible par tous. Les référentiels de certification et de formation sont élaborés à partir du référentiel professionnel qui analyse les emplois visés et repère les situations professionnelles significatives dans ces emplois.

Sur la base de l'analyse des emplois, le référentiel de certification liste les capacités à atteindre pour obtenir le diplôme et définit leur mode d'évaluation.

Le référentiel de formation, destiné aux enseignants, décrit l'architecture de la formation, ses objectifs et ses modules, permettant d'amener l'élève au niveau requis de capacité.

Ces trois référentiels, qui forment un ensemble articulé et cohérent, doivent être connus des enseignants qui ne peuvent pas se contenter d'appliquer le seul référentiel de formation sans faire le lien entre les formations, les capacités à atteindre et les futures situations professionnelles.

Les changements pédagogiques et l'alourdissement de la charge de travail

La refonte des référentiels a induit des changements pédagogiques profonds portant sur la certification par capacité et l'évaluation par contrôle en cours de formation (CCF).

Une capacité exprime le potentiel d'un élève en termes à la fois de connaissances, d'aptitudes, de savoir-faire et de comportements dans la réalisation d'actions. La capacité à atteindre correspond à un niveau de performance variant selon le diplôme. Les capacités sont soit générales (elles indiquent le degré d'autonomie et de responsabilité des élèves), soit professionnelles (elles visent à la maîtrise de situations professionnelles correspondant aux futurs métiers des élèves).

Dans ce cadre l'enseignement ne peut plus être seulement une transmission de connaissances, mais doit nécessairement intégrer d'autres pratiques, comme la pluridisciplinarité.

A la difficulté d'appréhender la notion de capacité et d'adapter la formation aux capacités à atteindre, s'est ajoutée la modification des conditions d'évaluation des épreuves due à la généralisation du CCF pour l'obtention du BEPA.

La transformation du BEPA en certification intermédiaire du baccalauréat professionnel et la nécessité de préparer et d'évaluer les épreuves de ces deux diplômes au cours du même cursus obligent les enseignants à organiser de multiples contrôles sur une durée raccourcie.

Certes les enseignants de l'enseignement agricole étaient déjà familiarisés avec l'évaluation en CCF en BEPA et en bac pro puisqu'avant la RVP ces deux diplômes étaient déjà évalués pour moitié en CCF. Mais sa généralisation en BEPA a entraîné un accroissement de la charge de travail et des tensions avec la formation, en raison de la concentration des épreuves à organiser en 1ère pro, alors même que la part du CCF en bac pro n'a pas augmenté et a été maintenue à 50 %. D'après les témoignages recueillis au cours des entretiens, le CCF lié au BEPA perturbe la progression pédagogique et alourdit les tâches d'organisation et la charge de travail des élèves comme des enseignants.

Ces difficultés pratiques ont exacerbé les critiques générales déjà formulées par certaines organisations syndicales sur le bien-fondé et les risques de ce mode d'évaluation (diplôme maison, source d'inégalités, fin du diplôme national).

5.2.2. L'évolution des classes et des élèves

L'hétérogénéité accrue des classes

L'accroissement de l'hétérogénéité des classes est souvent présentée comme une conséquence de la flexibilité des parcours de formation et comme une cause des difficultés des enseignants qui doivent faire face à des classes accueillant des élèves de niveaux différents ne pouvant pas suivre au même rythme.

Caractéristique de la RVP, l'amélioration de la fluidité des parcours des élèves s'appuie sur le renforcement des passerelles entre les cycles et entre les voies de formation. Ces passerelles auraient accru l'hétérogénéité des classes de 1ère pro où se côtoient non seulement le flux principal des 2nde pro, mais aussi des élèves issus d'autres origines (voies GT ou cycle CAP).

En fait l'hétérogénéité des classes est moins due aux mécanismes favorisant la flexibilité des parcours qu'au changement des élèves entrant en 2nde pro (cf parties 2.5 et 4.1 du rapport).

Depuis la RVP, les classes de 2nde pro sont constituées d'un ensemble d'élèves plus jeunes, moins expérimentés et moins homogènes en termes de niveau et de formation qu'avant 2009 quand les élèves entraient en cursus de bac pro après avoir réussi le BEPA.

Les arrivées en 1ère professionnelle d'élèves ayant utilisé les différentes passerelles ne modifient pas fondamentalement les origines scolaires de l'ensemble des élèves de 1ère pro. L'analyse comparée des cohortes avant et après RVP a montré que s'il y a une plus grande hétérogénéité des publics, elle n'est pas due aux modifications individuelles des parcours mais plutôt au changement des caractéristiques de la masse des élèves.

Le changement du profil des élèves

Les élèves ont changé indépendamment de la RVP. Plus jeunes, moins mûrs, moins familiers avec la pratique des métiers préparés, ils ont d'autres comportements et d'autres aptitudes notamment en matière d'utilisation des outils numériques qu'ils manient avec facilité. Le rapport entre enseignants et élèves a changé lui aussi.

Le rajeunissement des élèves suivant le cursus de bac pro est une réalité qui résulte de deux facteurs : la fin des redoublements dès le collège et la réduction d'un an du cursus du bac pro. Les élèves entrant au lycée professionnel sont plus jeunes qu'avant la RVP. Dans l'enseignement agricole, au niveau de la 2nde pro, la proportion des élèves de 15 ans est passée de 28 % dans la cohorte 2007 à 40 % dans la cohorte 2012.

Cette évolution pose des problèmes concrets aux équipes pédagogiques, par exemple pour organiser les périodes de formation en milieu professionnel.

Selon les enseignants, la jeunesse et la moindre maturité des élèves expliquent les difficultés à trouver des entreprises à la fois en nombre suffisant et à proximité pour accueillir les élèves en stages. Les professionnels sont réticents à accepter des élèves mineurs, notamment dans des secteurs où des machines dangereuses sont utilisées ou dans des organismes où les stagiaires ont la responsabilité de personnes fragiles (secteur des services à la personne).

5.2.3. Le malaise des enseignants et le déficit d'accompagnement

La RVP a mis en évidence la difficulté de passer des pratiques pédagogiques traditionnelles cadrées à des postures différentes. L'approche pédagogique capacitaire a déstabilisé les équipes et aurait nécessité la mise en place d'un accompagnement pérenne.

Les enseignants éprouvent des difficultés à s'approprier les référentiels et à mettre en œuvre l'évaluation capacitaire par opposition à l'évaluation disciplinaire. Encore nombreux à ne pas connaître les référentiels professionnels des diplômes auxquels ils préparent leurs élèves, ils n'ont

pas tous assimilé la logique et la cohérence des nouveaux référentiels des diplômes et le lien entre les référentiels métiers, certification et formation. Certains restent encore trop attachés à la réalisation d'un « programme » et à des habitudes pédagogiques traditionnelles alors que la logique des référentiels implique de se détacher de l'approche disciplinaire et de se concentrer sur le référentiel professionnel.

L'insuffisance de réponse aux difficultés des équipes pédagogiques

La RVP et les réformes concomitantes ont bouleversé le cadre de travail des équipes pédagogiques sans qu'elles aient été suffisamment préparées, créant ainsi un malaise au sein des enseignants qui expriment le besoin d'un accompagnement, notamment des formations sur sites, la mise à disposition d'outils et le renforcement de l'offre de stages.

Au lancement de la RVP en 2009, un dispositif de soutien avait été institué avec la désignation d'un référent RVP dans chaque DRAAF. En 2012, il a été mis fin à cet appui, ce dont les filières renouvelées en 2011, comme celle des services, ont souffert. Cette suppression était d'autant moins justifiée que les équipes pédagogiques font l'objet de renouvellements qui nécessitent la pérennisation des dispositifs de formation à l'application des référentiels, aux méthodes pédagogiques et au mode d'évaluation.

L'individualisation de la prise en charge des élèves est un aspect innovant de la RVP pour lequel les enseignants ont besoin d'accompagnement. La note de service annuelle, qui liste les définitions des différents dispositifs, n'est pas assez opérationnelle pour que les enseignants puissent les appliquer de façon optimale.

Il manque un niveau de coordination et d'échanges de pratiques où les équipes pourraient trouver des réponses à leurs difficultés. La désignation d'un animateur référent au niveau SRFD serait une solution à envisager.

La RVP, révélatrice des difficultés des équipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques ont dû faire face simultanément aux effets de plusieurs réformes qui ont modifié l'organisation des enseignements, alourdi leur charge de travail et induit des changements dans leurs méthodes d'enseignement et d'évaluation.

La RVP a coïncidé avec la refonte des diplômes, l'extension de l'évaluation par CCF et l'application de dispositifs d'individualisation des enseignements.

Indépendamment des effets des mesures liées à la RVP qui favorisent la flexibilité des parcours, les enseignants ont été confrontés à des publics plus hétérogènes qu'avant la RVP : plus jeunes et moins expérimentés sur le plan pratique, les élèves entrant en cycle du baccalauréat professionnel vont jusqu'à l'examen alors qu'auparavant l'obtention du BEPA opérait la sélection et contribuait ainsi à homogénéiser le public des entrants en 1ère professionnelle.

Face à tous ces changements, les enseignants, qui n'ont bénéficié que d'un accompagnement temporaire lors de l'entrée en vigueur de la RVP, éprouvent des difficultés à s'appropriier ces réformes et à sortir de leurs postures disciplinaires habituelles et cadrées. Ils expriment fortement le besoin d'un soutien pérenne.

La réponse à ce malaise persistant passe par la relance d'une dynamique d'accompagnement qui permette à tous les enseignants et à toutes les équipes pédagogiques de s'approprier l'évaluation par capacités et les dispositifs d'individualisation.

5.3. La finalité de la voie professionnelle

Comme le montrent les rapports successifs des assemblées parlementaires et des inspections générales de l'éducation nationale depuis la mise en œuvre de la RVP, l'orientation en voie professionnelle et la double finalité du baccalauréat professionnel continuent à faire l'objet de débats récurrents dans l'ensemble du système éducatif.

Dans son avis sur le projet de loi de finances pour 2013, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a insisté sur la dualité entre insertion professionnelle et poursuite d'études et sur la difficulté de concilier les objectifs d'accès rapide des jeunes à l'emploi et de hausse de leur niveau de qualification par la poursuite d'études supérieures, ne serait-ce qu'en raison de l'allongement des parcours de formation.

Lors de ses travaux préalables au projet de loi de finances pour 2016, la même commission du Sénat a souligné le décalage entre réussite aux diplômes et insertion professionnelle au vu du taux d'emploi insuffisant des diplômés sept mois après la fin de leurs études professionnelles. L'obtention du diplôme est loin d'assurer l'accès rapide à un emploi puisque, sept mois après leur baccalauréat professionnel, seuls 43 % des bacheliers de l'éducation nationale ont un emploi. Ce taux est bien supérieur pour les bacheliers professionnels de l'enseignement agricole : 66 % en 2014. Face à ces chiffres préoccupants, qui contrastent avec les taux élevés de réussite au bac professionnel (80 % en 2015, d'après la commission du Sénat), il est indispensable de nuancer le principe selon lequel la hausse du niveau de qualification entraîne une meilleure insertion.

Selon certains, l'affirmation de l'égalité des voies de formation aurait conduit à gommer la vocation d'insertion professionnelle de la voie professionnelle et à réduire cette égalité au modèle de la réussite scolaire et de la poursuite d'études, induisant en erreur les élèves et les familles en leur laissant croire à un accès facile aux études supérieures.

Porté par l'ensemble du système éducatif, le souhait de poursuivre des études supérieures est devenu une tendance forte : 62 % des élèves de terminale pro de l'éducation nationale ont exprimé une demande dans l'application APB en 2014.

Le rapport de 2013 de l'IGAENR sur les parcours des élèves de la voie professionnelle a insisté sur ce phénomène apparu en 2011 avec un nombre inédit d'inscrits dans l'enseignement supérieur : plus de 44 000 inscrits en 2011, soit 13 000 de plus que l'année précédente.

Demande sociale nouvelle des élèves, effet mécanique de la RVP et de la hausse du nombre de bacheliers professionnels, difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi font partie des facteurs expliquant cette évolution. A l'éducation nationale, l'accès aux BTS s'est accru mais parallèlement le taux de réussite n'a pas beaucoup augmenté : 33 % des bacheliers professionnels accédant aux formations BTS l'obtiennent après 2 ans et 42 % après 3 ans.

Dans l'enseignement agricole, la comparaison des cohortes BEPA 2007 et 2nde pro 2012 montre que si le nombre de bacheliers professionnels poursuivant en BTSA a augmenté de 60 %, le taux de poursuite en BTSA reste stable autour de 17 %.

La persistance des débats entre les tenants de chacun des deux objectifs prouve qu'il est toujours aussi difficile d'atteindre à la fois les objectifs d'insertion et de poursuite d'études supérieures.

D'après certains, il serait impossible d'assurer, sur une durée raccourcie à 3 ans, l'ensemble des formations générales et professionnelles nécessaires. Transmettre aux élèves les capacités professionnelles correspondant à leur spécialité, ainsi que la méthode de travail et les connaissances en matières générales indispensables pour poursuivre dans le supérieur serait un enjeu irréalisable pour tous les élèves engagés dans la voie professionnelle, compte tenu des difficultés de beaucoup d'entre eux.

Le système éducatif, qui n'a pas tranché entre ces deux objectifs, ouvre aux bacheliers professionnels une double perspective avec des résultats mitigés qui conduisent certains à s'interroger sur la double finalité du baccalauréat professionnel et sur la possibilité d'atteindre ces objectifs pour tous selon le même cursus.

Le débat organisé au Sénat le 2 mars 2016 à l'occasion des 30 ans du baccalauréat professionnel illustre les deux conceptions de ce diplôme, diplôme d'insertion ou étape vers les études supérieures et les stratégies possibles : privilégier l'insertion professionnelle et s'en remettre à la formation continue pour acquérir plus tard une qualification supérieure ou encourager dès après le baccalauréat professionnel la poursuite d'études.

Malgré ces tensions, la ministre de l'éducation nationale a réaffirmé sa volonté de maintenir un équilibre entre ces deux objectifs. Tout en mettant l'accent sur la vocation d'insertion professionnelle du baccalauréat professionnel, elle a annoncé le renforcement des dispositifs spécifiques permettant aux bacheliers professionnels de suivre des études supérieures avec de meilleures chances de réussite, notamment en BTS. Elle a à la fois déclaré que le baccalauréat professionnel donne d'abord vocation à une intégration rapide sur le marché de l'emploi et souligné la nécessité de répondre au souhait de plus en plus fort des jeunes de poursuivre des études.

Dans l'enseignement agricole, l'enjeu primordial est la revalorisation de l'image de la voie professionnelle afin d'en faire une voie positive d'orientation pour les enseignants, les familles et les jeunes. L'orientation en voie professionnelle ne doit pas être une solution par défaut, mais doit correspondre au choix d'une voie de réussite comme une autre, offrant des perspectives spécifiques d'insertion professionnelle. Pour y parvenir, le CAPa et le baccalauréat professionnel doivent être présentés comme de vrais diplômes d'insertion. Cette revalorisation est le seul moyen de parvenir réellement à « l'égle dignité » annoncée en 2009.

Si la poursuite d'études supérieures au-delà du baccalauréat professionnel est une réponse appropriée pour certains, elle ne doit pas devenir une fuite en avant systématique pour tous les élèves ayant pour effet la dévalorisation du baccalauréat professionnel.

La RVP a induit de profonds changements qui ont mis en lumière l'importance de l'orientation des élèves et de leur répartition entre les voies de formation. La RVP a modifié l'équilibre entre les voies technologique et professionnelle. A l'éducation nationale, entre 2008 et 2014, la part des bacheliers technologiques a baissé de 26,2 % à 20,6 % alors que celle des bacheliers professionnels a augmenté de 19,9 % à 30,5 %.

Ce mouvement s'est également produit dans l'enseignement agricole où la filière technologique a perdu 20 % de ses effectifs entre 2008 et 2014. Toutefois en 2015, cette chute semble s'être enrayée avec des effectifs stabilisés dans la voie technologique.

La RVP a fonctionné comme un révélateur et un amplificateur des débats sur l'orientation, l'image de la voie professionnelle et l'équilibre entre les voies de formation.

Le positionnement et la finalité de la voie professionnelle

La RVP a fonctionné comme un révélateur de certaines caractéristiques du système éducatif qui dépassent le cadre de cette réforme et concernent l'image encore négative de la voie professionnelle auprès des enseignants et des familles ainsi que les conditions d'orientation des jeunes dans cette voie.

Avec l'affirmation de l'égale dignité de tous les baccalauréats et la possibilité pour les bacheliers professionnels de poursuivre des études supérieures, la RVP a ouvert un débat permanent sur la double finalité du baccalauréat professionnel et sur la dualité entre insertion professionnelle et poursuite d'études supérieures.

Face au souhait de plus en plus fort des bacheliers professionnels de poursuivre des études comme les autres bacheliers, le système éducatif maintient ces deux objectifs en insistant sur la vocation d'insertion professionnelle des diplômés de la voie professionnelle et en renforçant les dispositifs destinés à faciliter la réussite des bacheliers professionnels dans le supérieur.

Dans l'enseignement agricole, les priorités résident non pas dans l'augmentation des capacités d'accueil en BTSA, mais dans l'amélioration de la réussite des bacheliers professionnels en BTSA et la revalorisation des diplômes professionnels, CAP agricole et bac professionnel, comme moyens réels d'insertion, pour mettre fin à l'orientation par défaut en voie professionnelle et éviter la fuite en avant vers des études supérieures qui pourrait à terme amoindrir la valeur professionnelle du baccalauréat professionnel.

CONCLUSION

La mission d'évaluation avait pour objet, six ans après la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle (RVP), d'apprécier les effets de cette réforme, de mesurer le degré d'atteinte des objectifs initiaux et de dresser des perspectives et des priorités pour l'avenir. Les conclusions sont plus ou moins tranchées selon les objectifs.

Dans l'enseignement agricole, la RVP a incontestablement contribué à augmenter le flux annuel de bacheliers professionnels, en progression de 60 % sur cinq ans. La proportion d'élèves entrés en seconde professionnelle allant jusqu'au bac professionnel a presque doublé, si on compare les cohortes 2007 et 2012. Mais en même temps, l'étude du devenir des élèves de première professionnelle montre une baisse préoccupante de la part qui termine le cycle avec succès, en raison notamment de la baisse du taux de réussite à l'examen, qui a diminué de plus de 6 points.

Concernant l'impact de la RVP sur les sorties sans qualification, l'absence de données comparatives ne permet pas une réponse directe. Néanmoins, la mission a estimé que 6 à 7 % des élèves d'une cohorte conduisant au bac professionnel sortent au cours du cycle des trois ans sans avoir obtenu de diplôme.

La RVP a entraîné une augmentation significative des demandes et des poursuites effectives d'études, proportionnelle à celle des diplômés du bac professionnel. Les filières BTSA en bénéficient largement. Toutefois, la réussite des bacheliers professionnels en cycle BTSA est restée à un niveau peu satisfaisant, puisque seulement un bachelier professionnel sur deux obtient son diplôme BTSA scolaire en deux ans.

L'effet de la RVP sur l'insertion professionnelle des bacheliers n'est pas mesurable, tant le contexte économique est déterminant. Il convient cependant de noter que l'insertion des bacheliers professionnels agricoles, même si elle s'est légèrement dégradée, reste toujours nettement supérieure à celle de l'ensemble des bacheliers professionnels.

Enfin, la RVP a eu pour effet indéniable d'améliorer l'image du baccalauréat professionnel qui, de par l'alignement de la durée du cycle sur celui du baccalauréats général ou technologique, est maintenant considérés comme un bac à part entière par les jeunes et les familles.

Il convient maintenant d'asseoir cette réforme et d'en améliorer la mise en œuvre en portant attention à trois axes qui semblent prioritaires.

La première priorité est de renforcer la cohérence et l'attractivité de la voie professionnelle, qui s'appuie désormais sur deux diplômes clés : le CAP et le baccalauréat professionnel. Pour ce dernier, il importe de confirmer et renforcer son potentiel d'insertion professionnelle tout en favorisant la poursuite d'études supérieures pour les bacheliers qui le souhaitent et qui en ont la capacité. Améliorer la réussite des bacheliers professionnels agricoles en BTSA est un enjeu prioritaire, bien plus que d'accroître encore le flux de titulaires du bac professionnel accédant à l'enseignement supérieur. Valoriser le CAP agricole, récemment rénové, est un enjeu tout aussi important en terme d'orientation des jeunes en fin de collège, d'accès à une première qualification et aussi de poursuite en cycle du bac professionnel. En revanche, le BEPA n'a plus de réelle reconnaissance professionnelle, et son maintien implique de simplifier ses modalités d'évaluation.

Afin d'améliorer la réussite des apprenants et l'efficacité du cycle du bac professionnel, les dispositifs d'individualisation sont un des leviers importants à mobiliser, dans le cadre de l'autonomie de chaque établissement. Il apparaît souhaitable de renforcer le cadrage régional ainsi que le support budgétaire de ces outils afin que chaque établissement soit en mesure d'établir, de mettre en œuvre et d'évaluer un réel plan d'accompagnement personnalisé de chacun des élèves tout au long des trois ans du parcours en bac professionnel.

Enfin, la mission estime indispensable de relancer la dynamique d'accompagnement des enseignants et des équipes pédagogiques, souvent désemparés face à la multiplicité des changements auxquels ils ont à faire face, tels que l'évolution du public d'élèves, la refonte des diplômes, l'évaluation capacitaire, les dispositifs d'individualisation, etc. A partir du cadrage national, il s'agit de mobiliser les compétences et expériences acquises et de favoriser les échanges de pratiques au niveau local et régional notamment.

La rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole a donc globalement atteint au plan quantitatif les objectifs qui lui étaient assignés, mais il reste maintenant à accroître sensiblement l'efficacité des dispositifs mis en œuvre afin de diminuer les sorties sans qualification et d'améliorer la réussite des apprenants au baccalauréat professionnel et au BTSA, pour ceux qui poursuivent en cycle supérieur.

Signatures des auteurs

Jacques Gallon

Georges Gosset

Danielle Gozard

Bruno Ricard

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Réf : TR505272

Paris, le **14 OCT. 2015**

Monsieur le Vice-Président du Conseil
général de l'alimentation, de l'agriculture
et des espaces ruraux
251, Rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : Mission sur la rénovation de la voie professionnelle au sein de l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole s'est inscrit dans la rénovation de la voie professionnelle, à compter de la rentrée scolaire 2009, dans le cadre de la réforme initiée par l'Éducation nationale.

Les objectifs de cette réforme étaient les suivants :

- augmenter le nombre de jeunes possédant un diplôme professionnel de niveau IV (baccalauréat), tout en limitant les sorties sans qualification ;
- mettre la voie professionnelle sur un pied d'égalité avec les formations générales et technologiques en prévoyant l'obtention d'un baccalauréat en trois ans après la classe de 3ème ;
- favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court (BTSA notamment).

Pour l'évolution de la voie professionnelle, le Ministère chargé de l'agriculture avait retenu deux principes :

- la voie professionnelle agricole doit participer à l'élévation du niveau de qualification des diplômés ;
- la réforme doit conforter la spécificité de l'enseignement agricole.

.../...

La réussite de l'ensemble des apprenants qui abordent cette voie de formation était donc au cœur de cette rénovation et l'enjeu fixé par le ministère de l'agriculture était de mieux accompagner chaque élève, de mieux le préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Pour conduire ces changements importants pour les établissements et les équipes pédagogiques, j'ai souhaité que la rénovation de la voie professionnelle soit aussi l'occasion de relancer concrètement une dynamique d'innovation pédagogique et de renforcement de l'autonomie pédagogique des établissements.

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement des équipes des établissements a été mis en place dès 2009 et s'est poursuivi tout au long de la rénovation. Celui-ci portait notamment sur les nouveaux référentiels de formation, l'individualisation des parcours des élèves, les stages et les enseignements à l'initiative des établissements.

Compte-tenu des enjeux que cette rénovation porte en termes de réussite des apprenants et de reconnaissance par les acteurs professionnels, je vous demande d'établir une évaluation de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole.

Cette mission devra apprécier, cinq ans après la mise en place de cette réforme, si les objectifs assignés au départ ont été atteints. Vous examinerez en particulier l'évolution du nombre de jeunes accédant au baccalauréat, celle des taux de succès aux examens et des sorties sans diplôme (décrochage scolaire), l'efficacité et l'efficience des différents dispositifs d'individualisation, éventuellement comme alternative au redoublement classique ; un regard particulier sera porté sur la filière « production ».

A cette fin, les évaluations « chemin faisant » réalisées par l'inspection de l'enseignement agricole constitueront des sources d'information utiles, de même que les analyses de suivi de cohortes, effectuées par la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Au-delà de cette évaluation, les besoins en formation des équipes actuelles et la nécessité éventuelle d'envisager un plan complémentaire de formation devront être abordés.

Compte-tenu du caractère général de la rénovation de la voie professionnelle, je souhaite que cette évaluation prenne en compte les travaux similaires qui ont pu être conduits au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous serais reconnaissant de me transmettre un bilan intermédiaire de ce travail en janvier 2016 et le rapport définitif au plus tard le 1er avril 2016.



Stéphane LE FOLL

Annexe 2 : Note de cadrage

Par lettre du 14 octobre 2015, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a demandé au CGAAER de conduire une mission d'évaluation sur la rénovation de la voie professionnelle au sein de l'enseignement agricole.

Cette mission est confiée à Jacques Gallon, Georges Gosset (coordonnateur), Danielle Gozard et Bruno Ricard. Le superviseur sera Bernard Boyer, président de la cinquième section du CGAAER.

1. Cadre de la mission

Le ministère chargé de l'éducation nationale a lancé la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009 afin d'augmenter le niveau de qualification des jeunes sortants du système de formation⁴⁷. Pour ce faire, il a fixé trois objectifs :

- réduire fortement le nombre de jeunes quittant prématurément le système éducatif,
- conduire un plus grand nombre d'entre eux au baccalauréat professionnel,
- faciliter la poursuite vers des études supérieures, notamment les cycles BTS.

La voie professionnelle rénovée est structurée selon deux cycles :

- un cycle de deux ans conduisant à un diplôme de niveau V, le certificat d'aptitudes professionnelles (CAP),
- un cycle de trois ans conduisant à un diplôme de niveau IV, le baccalauréat professionnel (Bac Pro), et au cours duquel les élèves se présentent aux épreuves d'un diplôme de niveau V, le brevet d'études professionnelles (BEP).

La rénovation se caractérise également par :

- l'existence de passerelles entre les voies générales et technologiques et la voie professionnelle, entre les deux cycles de la voie professionnelle, entre la voie scolaire et l'apprentissage,
- la mise en place de dispositifs d'accompagnement personnalisé des élèves.

Le ministère chargé de l'agriculture s'est inscrit pleinement dans ce cadre pour rénover sa voie professionnelle à partir de la rentrée 2009. A l'identique du schéma retenu par l'éducation nationale, il l'a organisée selon deux cycles :

- un cycle de deux ans conduisant au CAPA (niveau V),
- un cycle de trois ans conduisant au Bac Pro (niveau IV) permettant l'obtention du BEPA (niveau V) considéré comme certification intermédiaire.

Ces trois diplômes portent mention d'une spécialité professionnelle et permettent une insertion professionnelle. Cependant, l'objectif est clairement affirmé de favoriser la poursuite d'études après le Bac Pro, notamment dans les cycles BTSA.

2. Objet de la mission

Conformément à la lettre de mission, une évaluation globale de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole sera menée au regard des enjeux de réussite des apprenants et de reconnaissance par les acteurs professionnels.

Afin d'apprécier l'atteinte des objectifs initialement fixés, la mission analysera l'évolution :

- du nombre de jeunes accédant au baccalauréat professionnel, ainsi qu'au CAPA, et celle des taux de succès aux examens,
- des sorties sans diplôme de la voie professionnelle,

⁴⁷ Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009, ministère de l'éducation nationale.

- de l'accès des titulaires d'un Bac Pro à l'enseignement supérieur, notamment aux cycles BTSA, et leur taux de réussite dans ces filières,
- de l'insertion professionnelle des diplômés sortants de la voie professionnelle, Bac Pro, CAPA et BEPA (bien que ce point ne soit pas explicitement mentionné dans la lettre de commande, la mission estime qu'il est nécessaire de l'étudier dans le cadre d'une évaluation globale).

Sur ces quatre questions clés, une attention particulière sera portée aux champs professionnels de la production agricole, à savoir Élevage et Production végétale.

La mission s'intéressera également aux dispositifs d'individualisation mis en œuvre, en intégrant les résultats établis par l'inspection de l'enseignement agricole.

Enfin, dans la suite de l'évaluation proprement dite, elle s'attachera à repérer les besoins éventuels de formation des équipes pédagogiques en vue d'un éventuel plan de formation complémentaire.

Pour l'ensemble des sujets traités, la mission prendra en compte les nombreux travaux réalisés par la DGER et l'inspection de l'enseignement agricole, ainsi que par le ministère de l'éducation nationale et ses inspections.

3. Éléments de méthode

La rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole (RVP) étant considérée comme une disposition de politique publique, les critères suivants peuvent être retenus pour la construction des questions évaluatives :

- la pertinence des objectifs retenus initialement pour la RVP dans l'enseignement agricole : quelle analogie et quelles spécificités par rapport à ceux de l'éducation nationale ? quelle adéquation avec les enjeux de réussite des apprenants et de reconnaissance par les professionnels et employeurs ?
- la cohérence interne de la RVP dans son ensemble, au regard des objectifs initiaux, et aussi par rapport aux moyens humains et financiers mis en œuvre ; dans ce cadre, seront étudiés notamment :
 - l'évolution des référentiels de formation,
 - les dispositifs d'accompagnement individualisés,
 - les interactions avec les autres voies, notamment la voie technologique,
 - l'évolution des structures pédagogiques des établissements (publics et privés, voie scolaire et voie apprentissage) en lien avec la mise en œuvre de la RVP,
- la cohérence externe, notamment entre la RVP de l'enseignement agricole et celle de l'éducation nationale,
- l'efficacité, soit les résultats rapportés aux objectifs, à travers les principaux indicateurs suivants :
 - l'indicateur d'efficacité scolaire, défini comme le rapport entre le nombre d'entrants en début de cycle et le nombre de sortants diplômés au niveau IV ou au niveau V,
 - l'indicateur d'insertion professionnelle, à partir des enquêtes réalisés dans le cadre du rapport annuel de performances.

Remarques complémentaires :

- l'appréciation de l'efficacité portera sur une période limitée, dans la mesure où les premiers diplômés du Bac Pro rénové sont sortis en juin 2012, voire en juin 2015 pour certaines spécialités,
- des éventuels effets indirects ou inattendus, positifs ou négatifs, pourront être repérés,

- l'efficience, évaluant les résultats par rapport aux ressources mobilisées (coûts en ressources humaines, en formation des enseignants, en fonctionnement...) ; dans la mesure du possible, des éléments de comparaison entre la voie professionnelle rénovée et sa version ancienne seront recherchés,
- la satisfaction, d'une part au niveau des jeunes et des familles, d'autre part au niveau des employeurs et professionnels.

Deux blocs de cohortes seront retenus pour réaliser l'analyse des flux :

- le bloc « ancien système stabilisé », constitué des entrants BEPA1 rentrée 2007 et des entrants CAPA1 rentrée 2006, dans les filières scolaires et apprentissage ; ainsi seraient suivis le flux des 1ère BacPro rentrée 2009 et celui des diplômés BacPro en juin 2011 ;
- le bloc « nouveau système stabilisé », constitué des entrants 2de Pro rentrée 2012 et des entrants CAPA1 rentrée 2011 (CAPA non encore rénové), dans les filières scolaires et apprentissage ; ainsi seraient suivis le flux des 1ère BacPro rentrée 2013 et celui des diplômés BacPro en juin 2015.

Ce choix permettrait de prendre en compte l'ensemble des champs professionnels et d'éviter l'effet conjoncturel des doubles flux de 2012 et 2013. L'analyse sera conduite par champ professionnel et/ou par spécialité.

Pour observer la poursuite d'études et la réussite en BTSA, un examen particulier des diplômés Bac Pro 2013 et de leur taux de réussite au BTSA en juin 2015 sera nécessaire.

La mission se propose de rencontrer :

- les personnes compétentes des services de la DGER, de l'inspection de l'enseignement agricole, du ministère de l'éducation nationale, de l'IGEN et de l'IGAENR,
- les représentants des organisations professionnelles de l'agriculture, de l'aménagement et de l'agroalimentaire notamment,
- les représentants des organisations syndicales d'enseignants,
- les représentants des familles de l'enseignement privé,
- des représentants des services régionaux (DRAAF SRFD) et des établissements.

En fonction de l'avancement des travaux et des questions à approfondir, un ou deux déplacements en région pourront être envisagés.

4. Calendrier

Une première étape, de fin novembre 2015 à début mars 2016, sera consacrée à :

- dégager les réponses quant à l'atteinte des objectifs principaux de la rénovation par l'analyse des données chiffrées sur les flux (entrants dans les cycles Bac Pro et CAPA, diplômés Bac pro et CAPA, sortants sans diplôme, poursuite d'études...), par l'intégration des travaux disponibles et des entretiens avec des acteurs et parties prenantes,
- établir un cadre des questions à approfondir pour la phase suivante.

La deuxième étape, de mars à mai 2016, sera centrée sur l'approfondissement des questions retenues en accord avec le commanditaire, et sur l'étude des besoins de formation des équipes.

Le rapport définitif sera remis fin mai 2016.

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

Organisme	Nom et prénom	Fonction	Date
DGER	Schnäbele Philippe	Directeur général adjoint	10/11/15
	Lévêque Michel	Sous-directeur des politiques de formation	17/12/15
	Loncle Catherine	Chef du bureau des diplômes de l'enseignement technique	18/11/15
	George Estelle Vachier Anne-Michèle	Responsable de l'équipe statistiques à la MAPAT Chargée de mission au pôle statistiques	25/11/15
	Hémery Emmanuel	Chef du bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion	11/12/15
DGER-IEA Inspection	Savy Hervé Randi Francine	Doyen de l'Inspection Inspectrice, chargée de mission auprès du Doyen	10/11/15 21/04/16
	Barutaut Jean-Pierre	Inspecteur – coordinateur de FPCA	16/12/15
MEN - DGESCO	Doriath Brigitte Lacourt Arnaud Trocmé Brigitte	Sous-directrice des lycées et de la formation FTLV Chef du bureau des diplômes professionnels Adjointe au chef du bureau des diplômes professionnels	12/02/16
MEN - IGEN	Michel Didier	Assesseur du Doyen de l'Inspection générale IGEN	22/01/16
CNEAP	Poussin Philippe Hamayon Anne-Marie Dedieu Thierry	Secrétaire général Pôle éducation et formation Directeur du pôle formation et éducation	20/04/16
UNMFREO	Cheval Serge Declercq Serge	Délégué général Coordonnateur national de la RVP	22/03/16
UNREP	Bizard Hervé Bénistant Daniel	Directeur Directeur adjoint	01/03/16
SNETAP-FSU	Le Boiteux J.-Marie Bleunven Olivier Vignier Yoann	Secrétaire général Secrétaire général adjoint, pédagogie et vie scolaire Adjoint de M Bleunven, secteur pédagogie	17/03/16
SGEN-CFDT	Hedrich Philippe	Délégué national	23/03/16
FO	Delmas Michel Chapelon Philippe	Secrétaire général FO enseignement agricole PLPA à Yssingaux	26/04/16
FEP-CFDT	Cassard Brigitte Samini Nicole Savelli Damien	Déléguée nationale Déléguée, membre du CNEA Enseignant	24/05/16
APCA	Tergou Fatma	Service formation	04/03/16
FNSEA	Duthoit Marianne Savy Françoise Pruvot Claire	Présidente de la FNC, Présidente de la CPC production Responsable du service formation Chargée d'études formation	16/03/16
Jeunes Agriculteurs	Gerbet Bertrand Layole Anaïs	Administrateur chargé de l'enseignement agricole Animatrice promotion des métiers et enseignement agricole	23/03/16
Coordination Rurale	Miachon Joris Valette Cyril Devaux Laurent	Responsable de la section jeunes de la CR Représentant au CNEA Représentant à la CNS et CPC	29/02/16
UNEP	Gasquet Michèle Sipan Jean-Marc	Vice-présidente, déléguée à l'emploi et la formation Président de la commission emploi formation	01/03/16
PEEP-AGRI	Bes Bruno Pommier Gérard	Responsable national PEEP-AGRI Administrateur national	22/04/16
FCPE	Chavanne A.Marie	Administratrice FCPE	11/05/16

Organisme	Nom et prénom	Fonction	Date
Entretiens en région Bretagne			
DRAAF-SRFD	Tejedor Brigitte Du Tailleul Françoise Gasti-Bianchi Carine Kermoal Loïc	Chef du SRFD Chargée de l'insertion, de l'égalité et de la vie scolaire Chargée de suivi de l'insertion professionnelle Chargé de l'inspection de l'apprentissage à la DRAAF	18/02/16
Conseil régional	Cap Anne-Véronique Chenu Chantal Le Meur Laurent	Direction Égalité et Formation tout au long de la vie - SAPEF Chargée de la carte des formations Chargé de mission sur l'apprentissage	19/02/16
CREAP Bretagne	Salmon Jean Lorcy Yanick Heutebise Bruno Pécheu M.Christine Pinatel M.Pascale	Président Délégué régional Directeur lycée Ploermel Directrice lycée Loudéac Directrice-adjointe lycée Pontivy	18/02/16
MFR Bretagne	David Sylvie Cosnard Xavier	Présidente de la fédération régionale Directeur de la fédération	19/02/16
Directeurs et directeurs adjoints de 8 EPLEFPA en Bretagne			19/02/16
Entretiens en région Auvergne-Rhône-Alpes			
DRAAF-SRFD	Pelursion Gilles Chile Marc Ganchou Marylène Laurent Jérôme Cognac Anne-Marie Touitou Michel Perrot-Minot Laurence	Directeur régional Adjoint au DRAAF – chef du SRFD Adjointe au chef de service Chef du pôle examens, référent RVP en 2009 Chargée de l'apprentissage, référent RVP en 2009 Chargé du suivi des dispositifs d'individualisation Déléguée régionale à l'ingénierie de formation	27/04/16
CFA régional	Cortey Jean-Yves	Directeur	27/04/16
Chambre régionale d'agriculture	Thuillier Bernard	Responsable du service formation et installation	27/04/16
UNEP	Richard Marie-Pierre	UNEP Auvergne et Rhône-Alpes	27/04/16
MFR	Petit Gérard	Directeur adjoint de la Fédération régionale des MFR	27/04/16
CREAP	Barrès Hervé	Délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes-PACA	27/04/16
Directeurs et directrices de 11 établissements : 3 EPLEFPA, 3 lycées privés, 5 MFR			28/04/16

Annexe 4 : L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel

L'épreuve de contrôle, instituée à la session 2009 et ajustée en 2011, est organisée en application des dispositions des articles D337-69 et D337-78 du Code de l'éducation. Elle est organisée au bénéfice des candidats qui ont obtenu une note moyenne générale entre 8 et 10 aux épreuves du bac professionnel et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve de pratique professionnelle E7.

Contrairement aux épreuves de rattrapage des bacs généraux ou technologiques, la note obtenue à cette épreuve ne remplace pas une note obtenue à une autre épreuve : le candidat est déclaré admis si la moyenne obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est égale ou supérieure à 10.

L'épreuve de contrôle est une épreuve orale se déroulant en deux temps. Les candidats doivent démontrer devant un trinôme d'enseignants (« humanités », « sciences », « domaine professionnel ») qu'ils maîtrisent globalement les attendus de la formation et qu'ils peuvent attester de l'atteinte des capacités significatives du référentiel de certification.

Des ajustements ont été mis en œuvre à compter de la session 2011. L'épreuve est constituée d'un temps de préparation de 25 minutes et d'un entretien avec le jury de 25 minutes. Au début de l'épreuve, le candidat tire au sort un sujet, soit dans le domaine des humanités, soit dans le domaine des sciences. Pendant les 10 premières minutes, le candidat commence par exposer la réponse au sujet. Pendant les 15 minutes suivantes, le candidat témoigne de sa culture technologique et professionnelle en s'appuyant sur le document préalablement rempli retraçant une ou deux expériences professionnelles.

Un certain nombre de difficultés sont exprimées par les organisateurs et les examinateurs : la majorité des candidats choisissent les humanités, les enseignants scientifiques ayant du coup le sentiment d'être « inutiles ». Dans certains centres, se pose le problème de la qualification des examinateurs professionnels au regard de la spécialité du bac pro. Selon les régions, des banques de sujets ont été élaborées, alors que dans d'autres, les sujets sont préparés au dernier moment et les documents ne sont pas toujours de qualité. Enfin, les candidats n'ont pas toujours préparé leur fiche d'activités, faute d'information donnée par leur établissement.

Selon l'inspection de l'enseignement agricole, cette épreuve de contrôle est souvent mal perçue mais pertinente si elle est bien menée : *« Dans son esprit, cette épreuve est construite comme un véritable « contrôle » pouvant certifier d'un niveau de baccalauréat professionnel ou non. Les membres de jurys, qui en ont compris l'esprit, expriment leur intérêt pour une telle épreuve qui permet de discriminer les candidats ayant réellement atteint un niveau IV. »*

L'inspection rapporte cependant les difficultés exprimées soulevées, notamment le déficit d'information des candidats comme des examinateurs dans la nature et les modalités de l'épreuve.

Annexe 5 : Les dispositifs d'individualisation en baccalauréat professionnel agricole

1. Les dispositifs obligatoires et inscrits à l'emploi du temps de l'élève

L'Enseignement à l'Initiative de l'Établissement (EIE)

Un volume horaire de 3 heures/semaine en seconde professionnelle et de 2 heures/semaine en Première et Terminale professionnelles est attribué pour sa mise en œuvre. L'organisation de l'EIE est pilotée par l'établissement, selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique.

Les contenus des EIE peuvent porter sur : la consolidation de compétences méthodologiques ; la consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles ; l'aide à l'orientation ; l'aide individualisée.

La mise à niveau pour la classe de seconde professionnelle

Un volume annuel de 30 heures est attribué pour mettre en œuvre ce dispositif qui vise à renforcer les pré-requis et s'inscrire dans une relation d'aide et de remédiation sur les notions non acquises.

2. Les dispositifs basés sur le volontariat des élèves et des enseignants

Introduits avec la rénovation de la voie professionnelle, ces dispositifs sont mis en œuvre sur la base du volontariat de l'élève et hors temps scolaire sur des créneaux identifiés et portés à la connaissance des élèves. Les intervenants sont des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires exceptionnelles (HSE). Quatre dispositifs sont proposés :

Le tutorat

L'élève volontaire est pris en charge par un tuteur qui l'aide à construire son parcours de formation et/ou d'orientation.

L'accompagnement individualisé

Il s'adresse aux élèves volontaires du cycle terminal de bac pro et du CAP agricole. Il vise l'approfondissement de certains enseignements par des modalités alternatives et diversifiées favorisant l'obtention du diplôme.

Le stage de remise à niveau

Il s'adresse principalement aux élèves volontaires de la filière générale et technologique mais il peut s'adresser aussi aux élèves volontaires des classes du cycle terminal du baccalauréat professionnel. Il vise à prévenir le redoublement ou à permettre éventuellement un changement d'orientation. Il est centré sur l'acquisition ou la consolidation de compétences, de méthodes ou de connaissances, il peut prendre la forme de révisions et d'entraînement aux épreuves d'examen.

Le stage passerelle

Il s'adresse aux élèves volontaires dont le souhait est de changer d'orientation en cours ou en fin d'année scolaire après avis du conseil de classe. Il vise à apporter les compléments d'enseignement indispensables à un changement d'orientation.

Annexe 6 : Liste des sigles utilisés

ANIA	Association nationale des industries agroalimentaires
APB	Admission post-bac
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
ASSP	Assistance sanitaire et services aux personnes
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
BPA	Brevet professionnel agricole (niveau V)
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CCF	Contrôle en cours de formation
CFA	Centre de formation d'apprentis
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEA	Conduite et gestion de l'entreprise agricole
CGEH	Conduite et gestion de l'entreprise hippique
CNEA	Conseil national de l'enseignement agricole
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé
CNMCCA	Confédération nationale de la mutualité du crédit et de la coopération agricole
CREA	Comité régional de l'enseignement agricole
CTPR	Comité technique paritaire régional
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DGH	Dotation globale horaire
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves
FEP	Fédération de l'enseignement privé (CFDT)
FGA	Fédération générale de l'agriculture (CFDT)
FIS	Formation initiale scolaire
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FPCA	Formation professionnelle continue et apprentissage
GT	Voie générale et technologique
ID - FAEN	Indépendance et direction - Fédération autonome de l'Éducation nationale
IEA	Inspection de l'enseignement agricole
IGAENR	Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IGEN	Inspection générale de l'éducation nationale
JA	Jeunes agriculteurs
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MAPAT	Mission d'appui au pilotage et des affaires transversales (DGER)
MENESR	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
PEEP-Agri	Parents d'élèves de l'enseignement public, section enseignement agricole
RVP	Rénovation de la voie professionnelle
SAPAT	Services aux personnes et aux territoires
SDEDC	Sous direction des établissements, des dotations et des compétences
SDPOFE	Sous direction des politiques de formation et d'éducation
SE - UNSA	Syndicat des enseignants de l'Union nationale des syndicats autonomes
SFOPE	Syndicat Force ouvrière des personnels des maisons familiales rurales
SGEN	Syndicat général de l'éducation nationale (CFDT)
SNALC	Syndicat national des lycées et collèges
SNDPEN	Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (UNSA)
SNEC	Syndicat national de l'enseignement chrétien (CFTC)
SNETAA	Syndicat national de l'Enseignement technique et professionnel (FO)
SNETAP	Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (FSU)
SPELC	Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique
SRFD	Service régional de la formation et du développement
UNAF	Union nationale des associations familiales
UNEP	Union nationale des entreprises du paysage
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation
UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion